

# QUORUM

La référence du monde municipal

Juin 2021  
Volume 46, numéro 2

## SECTION NOS RÉGIONS EN ACTION

AIDE D'URGENCE AUX  
ENTREPRISES PAR LES MRC

« ON A ÉTÉ BON EN GANG »

## SECTION GESTION MUNICIPALE

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE –  
PLACE AUX ESPACES DYNAMIQUES

## DOSSIER

LA RÉFORME  
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

# J'ai soif de Santé!



## VALORISER L'EAU MUNICIPALE

Boire l'eau de l'aqueduc est la façon de s'hydrater la plus saine et écoresponsable. Promouvoir sa consommation en la rendant accessible, visible et attrayante est un geste positif pour la santé, la qualité de vie et l'environnement.

### Créer une norme favorable à l'eau du robinet

Pour que l'eau municipale devienne la boisson principale au quotidien et le premier réflexe lorsque survient la soif, elle doit être facilement disponible et repérable.

La qualité de l'eau municipale est parfois sous-estimée. Certains lui préfèrent les eaux embouteillées commerciales, qu'ils croient de meilleure qualité, notamment en raison de leur publicité. En informant mieux les citoyens, il est possible de réduire cette barrière.

Parallèlement, les boissons sucrées sont omniprésentes. Leur grande accessibilité et leur marketing font ombrager au meilleur moyen de s'hydrater : l'eau.

***Il est temps de faire valoir davantage l'eau de l'aqueduc : une ressource saine et précieuse, qui est le fruit du travail des municipalités.***

Rendez-vous au [soifdesante.ca/ville](http://soifdesante.ca/ville) pour en savoir plus et pour télécharger une panoplie d'outils !

Promouvoir la consommation d'eau est un des moyens pour freiner la surconsommation de boissons sucrées.

***J'ai soif de santé dans ma municipalité*** vise à faciliter la consommation d'eau dans les lieux publics en favorisant le repérage des points d'eau gratuits par les citoyens. Il a également pour but de rendre l'eau de l'aqueduc plus attrayante, en faisant sa promotion et en embellissant les fontaines d'eau.

Toutes les municipalités du Québec sont invitées à se joindre **gratuitement** au mouvement!



  
**coalition poids**  
québécoise sur la problématique du

Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

**Direction de l'édition**

Line-Sylvie Perron

**Direction artistique et graphisme**

Véronique Bolduc

**Révision et coordination**

Laurie D. Chouinard

Stéphanie Roy

**Rédaction**

Shirley Bishop

Francis Martel

Nathalie St-Pierre

**Impression**

Deschamps impression

**Publicité**

Carolyne Turgeon

**N° d'enregistrement**

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

**Dépôts légaux**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**Distribution**

9 000 exemplaires

**Fédération québécoise**

**des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

**Vos idées, vos commentaires**

communications@fqm.ca

**Changement d'adresse**

communications@fqm.ca

**Photos de la couverture**

**Quelques préfets dont les MRC ont collaboré avec la FQM**

**à la mise en place des programmes PAUPME et AERAM.**

Patrick Boussez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Chantal Deschamps, préfète de la MRC de l'Assomption

Geneviève Dubois, préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska

Martin Ferron, préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides

Pierre Lefrançois, préfet de la MRC Côte-de-Beaupré

Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour

Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé

Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis

**Poste publication : 40051338**

L'emploi du masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

**MOT DU PRÉSIDENT** ..... 5

**ACTUALITÉ**

Plan de mesures d'urgence - La nécessité d'être toujours prêt . . . . . 6

Prévenir les blessures crâniennes - Jamais sans mon casque . . . . . 9

Forêt publique - Le défi de la cohabitation . . . . . 11

Les prix reconnaissance de la fqm sont de retour! . . . . . 12

Aménagement et urbanisme - Vers une nouvelle stratégie nationale . . . . . 14

Campagne municipale - Faut-il avoir peur des médias sociaux? . . . . . 17

Lancement de la Charte municipale pour la protection de l'enfant. . . . . 20

Gestion des actifs municipaux - Des recommandations judicieuses . . . . . 24

**SECTION GESTION MUNICIPALE – LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Plan directeur vélo de la MRC Val-Saint-François - Pédaler pour le développement local et régional . . . . . 27

McMasterville adopte un règlement pour permettre les poules urbaines . . . . . 30

Profil d'entreprise – Éclairage Cyclone . . . . . 32

Chertsey aura son parc multifonctionnel . . . . . 33

Le « Pumptrack » à Sainte-Béatrix - Une piste pour réunir tous les adeptes de sports sur roues . . . . . 34

Partenaire d'affaires – Pro-Ballast . . . . . 36

Chronique verte. . . . . 38

Profil d'entreprise – Glencore . . . . . 39

Chronique Relations du travail et éthique. . . . . 40

Chronique Services FQM . . . . . 41

Chronique Droit au but . . . . . 42

Chronique du SAM . . . . . 43

**DOSSIER – RÉFORME DE LA COLLECTIVE SÉLECTIVE**

Gestion des déchets - Des réformes qui changeront nos habitudes . . . . . 44

RECYC-QUÉBEC - L'économie circulaire pour réduire nos déchets . . . . . 46

Collecte sélective - La modernisation se met en route. . . . . 48

Gaspésie - Quand déchet rime avec innovation . . . . . 51

**NOS RÉGIONS EN ACTION** ..... 54

**LES CHRONIQUES**

Gouvernance municipale . . . . . 58

Développement local et régional. . . . . 60

Fonds de défense. . . . . 62

Assurance . . . . . 64

Services FQM . . . . . 66

Juridique. . . . . 68

**FORMATION** ..... 70



CONCOURS INSPIRATION

MMQ

EN GESTION  
DES RISQUES  
2021



**Vous avez réalisé un projet visant à réduire un risque présent dans votre municipalité?**



**Vous pourriez remporter jusqu'à 10 000 \$!**

**PRÉVENIR VOS  
RISQUES MUNICIPAUX,  
ÇA RAPPORTE!**

**DATE LIMITE : 30 JUIN 2021**

Détails à  
[mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com)

## LES MRC AU CŒUR DE L'ACTION



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES,

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences dramatiques au cours des 14 derniers mois. Des centaines d'organisations de toutes les régions du Québec ont vu leurs activités considérablement ralenties, sinon complètement stoppées. Cette réalité a malheureusement mis en péril plusieurs emplois, contribuant par la même occasion à créer une énorme pression sur l'économie québécoise. Loin de se laisser abattre, les MRC et leurs services de développement économique ont retroussé leurs manches, accomplissant ainsi un travail colossal pour aider des milliers d'entrepreneurs à passer au travers de cette épreuve collective. Vous trouverez, en page 54, un bilan de ces initiatives qui démontrent à quel point l'intervention des MRC a été significative.

### Les réseaux sociaux en politique municipale

En novembre prochain, les citoyens de partout au Québec auront à élire leurs nouveaux conseils municipaux. Pour connaître son avis sur l'impact des médias sociaux sur la vie des élus-es municipaux, nous avons réalisé une entrevue avec Thierry Giasson, directeur du Département de science politique de l'Université Laval et chercheur principal du Groupe de recherche en communication politique. Est-ce que la hargne et l'agressivité véhiculées sur les médias sociaux sont susceptibles de dissuader de futurs candidats à faire le saut en politique municipale? Je vous invite à lire les commentaires de M. Giasson en page 17.

### Une charte municipale pour protéger les enfants

En mars dernier, j'étais particulièrement fier de participer au lancement de la Charte municipale pour la protection de l'enfant en présence de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, et de ses collègues, Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, et Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. Je vous laisse découvrir, en page 20, les détails de cette initiative inspirante portée par la mairesse de Fortierville, Julie Pressé.

### Plan de mesures d'urgence

Votre plan de mesures d'urgence est-il à jour? Advenant une catastrophe, tels un incendie majeur, une inondation ou une panne d'électricité d'envergure, le degré de préparation du plan d'urgence peut faire une immense différence dans la gestion d'un désastre, et par conséquent sur la vie des victimes. En effet, le 22 février dernier, la Ville de Nicolet a dû combattre un important incendie qui s'était déclaré dans un immeuble résidentiel. La mairesse de Nicolet, Geneviève Dubois, témoigne en page 6 à quel point le degré de préparation du plan de mesures d'urgence de la Ville a joué un rôle déterminant dans la qualité de l'aide apporté aux sinistrés.

### Modernisation de la collecte sélective

Enfin, ne manquez pas notre dossier en page 44 qui traite des conséquences pour les municipalités de l'adoption de la loi 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*. Vous y trouverez également le récit entourant la mise en place, en Gaspésie, d'une nouvelle régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles.

Bonne lecture!

*Jacques Demers*

**Jacques Demers**

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

# PLAN DE MESURES D'URGENCE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE TOUJOURS PRÊT

Peu après minuit dans la nuit du 22 février 2021 lorsqu'un incendie s'est déclaré dans un immeuble résidentiel de la rue Notre-Dame à Nicolet, la mairesse a immédiatement été avisée et s'est hâtée à se rendre sur les lieux. Le plan de mesures d'urgence de la Ville venait de se déployer comme prévu.

« On a un groupe texto qui nous avise immédiatement en cas d'événement majeur, raconte la mairesse de Nicolet, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois. Que ce soit le jour ou la nuit, on se déplace. Ce soir-là, j'étais réveillée et je me suis aussitôt rendue sur place. On a ouvert l'hôtel de ville pour accueillir les sinistrés. Comme ça fait plusieurs fois qu'on déploie notre plan au cours des dernières années, on commence à bien le connaître. »

Nicolet a en effet subi plusieurs catastrophes au cours des dernières années. En 2017 et en 2019, ce fut les inondations, à l'automne 2019, une forte tempête de vent qui a provoqué une panne d'électricité de 4 jours, puis en février dernier cet incendie majeur qui a nécessité l'intervention d'une trentaine de pompiers et qui a jeté 9 personnes à la rue, dont une famille de cinq enfants.

« Notre plan de mesures d'urgence est pas mal sur la coche, affirme-t-elle avec assurance. On raffine nos processus après chaque événement. À la suite des inondations de 2017, on est devenu très discipliné afin de maintenir à jour notre plan. Probablement que si nous n'avions pas eu autant de sinistres, on ne serait pas aussi prêt. C'est le fait de le vivre et d'être confronté à des catastrophes que l'on réalise l'importance d'avoir un bon plan. »

## QUELLES LEÇONS EN TIRER?

Parmi les leçons qu'elle tire de son expérience, la mairesse de Nicolet estime que l'essentiel est d'avoir le plan le plus complet possible. Il devrait contenir une vue d'ensemble des catastrophes potentielles, de tous les événements qui pourraient survenir, une définition des responsabilités de chacun, un répertoire des partenaires sur qui la ville peut compter et il devrait être rigoureusement mis à jour.

La présence du maire ou de la mairesse sur les lieux d'un sinistre peut aussi faire la différence, selon M<sup>me</sup> Dubois qui ne prend jamais de vacances loin de Nicolet pour être près s'il devait se produire un événement. « C'est important d'être là pour informer la population, pour prendre la parole et rassurer les gens, c'est ça le rôle d'un maire ou d'une mairesse en situation d'urgence. »

La mairesse attire aussi l'attention sur l'importance du rôle joué par les partenaires locaux lors d'une catastrophe et la nécessité de toujours garder leurs coordonnées à jour. « Nos partenaires locaux vont pouvoir nous soutenir dans le déploiement de notre plan de mesures d'urgence, poursuit-elle en désignant la présence de l'École nationale de police à Nicolet. C'est un acteur incontournable. Ils ont des aspirants policiers qui peuvent venir donner un coup de main. Ils peuvent aussi nous fournir du matériel. »

La Ville compte aussi sur des partenaires parmi les commerçants, les restaurateurs et d'autres. « S'il n'y a pas d'électricité, il faut aussi penser à une génératrice, il faut penser à la façon de nourrir les gens, est-ce qu'on est équipé pour faire la cuisine sans électricité? C'est pour ça qu'il faut vraiment faire le tour de tout ce qui peut arriver en cas de sinistre. »

De l'incendie de février 2021, la mairesse tire encore de nouvelles leçons après qu'une douzaine de sinistrés ait passé la nuit à l'hôtel de ville. Des matelas seront transférés de la caserne de pompiers vers l'hôtel de ville afin de mieux organiser l'hébergement en cas de catastrophe.

Le cas d'un sinistré de 76 ans a particulièrement frappé la mairesse. « L'homme est resté toute la nuit assis sur une chaise droite. Il était atterré, se rappelle-t-elle. Ça prend un support humain pour ces gens-là, c'est la même chose lors de tous les types de catastrophes. En plus de toutes les mesures déployées en cas d'urgence, la prise en charge des humains qui vivent des situations stressantes est un aspect majeur à ne pas négliger. »

Elle raconte le désespoir de l'homme pendant qu'il parlait au téléphone avec les représentants de la Croix-Rouge qui ne se déplacent plus en raison de la pandémie. Anéanti, l'homme devait dire à l'inconnu au bout du fil s'il avait apporté des vêtements, ses lunettes, son dentier, ses médicaments et le nom de sa pharmacie. À la fin, il devait prendre en note le nom de l'hôtel où il lui était permis de loger.

## LE DÉFI DE LA PRISE EN CHARGE DES AÎNÉS

La prise en charge des aînés représente en effet un défi lors de catastrophe. Un étudiant au doctorat en sciences infirmières à l'université Laval s'est d'ailleurs intéressé de plus près à cette réalité qui touche autant l'aspect social que la santé des sinistrés.

Brice Dzalli a mené une recherche sur la sécurité des aînés vivant en milieu rural. Il s'est intéressé notamment aux mesures de soutien des aînés en cas de sinistre. Sous la direction de M<sup>me</sup> Clémence Dallaire, professeur titulaire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, il a obtenu une bourse des Fonds de recherche du Québec et s'est associé avec le Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile du Québec.

Pour ce faire, Brice Dzalli a procédé à une revue de la littérature scientifique des 20 dernières années portant sur les interventions en sécurité civile et l'organisation de la prise en charge des aînés en situation de catastrophes survenues partout à travers le monde.

Puisque les personnes âgées ne sont pas toutes en forme égale, le chercheur conclut qu'elles peuvent jouer des rôles complémentaires en cas de sinistre. Les personnes en meilleure santé peuvent prendre soin d'elle, aider les autres aînés et les acteurs de la sécurité civile. Pour les autres dont la santé est précaire, il faut les aider à toutes les étapes, c'est-à-dire dans la préparation, lors des interventions d'urgence et après le sinistre afin de les aider à s'en remettre.

Selon le chercheur, il y a nécessité de mettre sur pied des interventions adaptées afin de garantir aux personnes âgées les plus vulnérables toute la sécurité, le bien-être et la santé possible lors d'une catastrophe. Il espère que ses constats et ses recommandations pourront inspirer les intervenants du monde municipal et des services de sécurité publique.

**« C'est important d'être là pour informer la population, pour prendre la parole et rassurer les gens, c'est ça le rôle d'un maire ou d'une mairesse en situation d'urgence. » - Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet et préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska**

## LE DÉFI DE S'OCCUPER DE PERSONNES ÂGÉES EN CAS DE CATASTROPHE

Il y a nécessité de mettre en place des interventions adaptées afin de garantir aux personnes âgées dont la santé est précaire, toute la sécurité, le bien-être et la santé possible lors d'une catastrophe. C'est la conclusion que tire un étudiant au doctorat en sciences infirmières à l'Université Laval d'une recherche approfondie de la littérature scientifique sur la prise en charge des aînés vivant en milieu rural.

L'expérience démontre que les personnes âgées en mauvaise santé sont généralement plus vulnérables et présentent souvent des limitations physiques et psychologiques. De simples stratégies mises en place lors de l'élaboration du plan de mesures d'urgence pourraient faire en sorte que la prise en charge de ces personnes devienne un défi plutôt qu'un fardeau ou une impossibilité lors d'une catastrophe, selon le chercheur.

Ses constats et ses recommandations sont regroupés selon les étapes : avant, pendant et après une catastrophe.



En cas de sinistre, la présence du maire ou de la mairesse sur les lieux peut faire la différence, selon la mairesse de Nicolet, M<sup>me</sup> Geneviève Dubois, qui ne prend jamais de vacances loin de sa municipalité pour être près s'il devait se produire un événement.

### AVANT LA CATASTROPHE

L'identification des personnes âgées vulnérables, de leurs besoins de santé réels et potentiels ainsi que de leur lieu de résidence dans la municipalité, sont des informations pertinentes à colliger qui peuvent éviter des pertes de temps.

En général, la population pense qu'il y a un faible risque de catastrophe. L'adoption d'une approche proactive de préparation peut faire toute la différence. L'expérience a montré que si des préparatifs sont faits, les chances de survivre aux 72 premières heures suivant une catastrophe sont meilleures. Rappeler aux personnes âgées et à leur réseau de soutien cette éventualité et faire avec eux des exercices de préparation et d'évacuation est une mesure simple qui peut faire la différence lors d'une catastrophe.

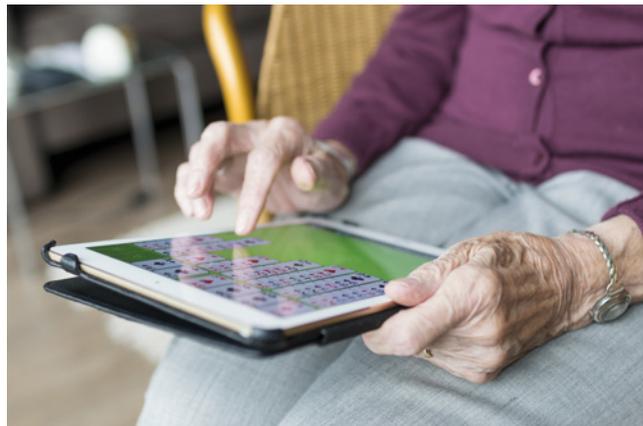
Dans le cas particulier de personnes âgées recevant de l'aide et des soins, certains problèmes sont survenus en lien avec la coordination des interventions et des organismes appelés à travailler ensemble. Les intervenants ont davantage à bien comprendre comment sont organisés les services dans le milieu rural, les responsabilités, les besoins et les compétences de chacun ainsi qu'identifier et tenir à jour la liste des personnes à contacter dans ces services en cas de catastrophe.

### PENDANT LA CATASTROPHE

Certaines personnes âgées ont senti qu'on leur manquait de respect, que leur dignité n'était pas prise en considération de la part des intervenants. Aussi, plusieurs vivent un sentiment d'insécurité personnelle et de vulnérabilité, craignent d'être volées ou pillées dans leur résidence et vivent une plus grande détresse émotionnelle. Malgré le danger et la précipitation d'agir dans le feu de l'action, il est utile de se rappeler de conserver une attitude respectueuse et que la détresse des personnes âgées est réelle et mérite considération.

La nécessité d'avoir la bonne information au bon moment est primordiale, surtout lorsque le déplacement de personnes est essentiel. Pour cela, il faut bien transmettre l'information, connaître la position des personnes, éviter les déplacements inutiles ou les pertes de temps.

Disposer d'une trousse d'urgence contenant les médicaments que doit prendre la personne est un bon conseil. Si certains médicaments doivent être conservés au froid ou ont une durée de vie courte, ils peuvent manquer dans la trousse ou être périmés. Y insérer les coordonnées de son pharmacien peut être judicieux.



Une recherche effectuée par un étudiant au doctorat en sciences infirmières à l'Université Laval, M. Brice Dzalli, démontre que de simples stratégies mises en place dans le cadre de l'élaboration du plan de mesures d'urgence peuvent faire en sorte que la prise en charge des personnes âgées lors d'une catastrophe peut devenir un défi plutôt qu'un fardeau ou une impossibilité.

Certaines personnes âgées reçoivent de l'aide et des soins de différents services et peuvent ne pas être en mesure d'indiquer tous les détails nécessaires à leur coordination. En plus, une catastrophe peut venir perturber des routines de soins et faire vivre des pénuries de personnel, de volontaires, ou autre pénurie dans les services de santé en raison de dommages aux structures et aux infrastructures. C'est là où une bonne connaissance des ressources du réseau d'aide et de santé peut être utile et soutenir le travail des acteurs de sécurité publique. Les proches et les personnes âgées en santé ont un rôle à jouer pour soutenir les efforts de chacun.

### APRÈS LA CATASTROPHE

Force est de constater qu'il existe de nombreuses interventions à mettre en œuvre auprès des personnes âgées dans la perspective de favoriser l'atténuation des traumatismes et d'inciter une récupération rapide.

Un soutien multiforme devrait être privilégié pour les personnes âgées. Il s'agit entre autres d'aide psychologique, financière, familiale, d'aide au transfert et au déplacement, d'aide pour remplir différents formulaires en vue d'une relocalisation ou de remboursement d'effets ou d'objets perdus. Les interventions peuvent soutenir la démarche selon les problèmes vécus, les besoins et les attentes exprimés par les personnes âgées. ■

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

DES SOLUTIONS

ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION



TREMBLAY BOIS

AVOCATS



M<sup>rs</sup> André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetabi, Stéphanie Boucher, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu, Benjamin Bolduc, Sandrine MacFarlane-Drouin

tremblaybois.ca

418.658.9966

# PRÉVENIR LES BLESSURES CRÂNIENNES

## JAMAIS SANS MON CASQUE

Les municipalités sont invitées à emboîter le pas dans la campagne de sensibilisation **Jamais sans mon casque** visant à encourager le port du casque protecteur chez les jeunes de 12 à 18 ans afin de prévenir les traumatismes crâniens. Les responsables des services des loisirs et des parcs peuvent y jouer un rôle significatif.

Les traumatismes crâniens représentent l'une des causes de blessures graves et de décès chez les jeunes lors de la pratique d'activités récréatives et sportives, notamment à vélo. Un casque protecteur ajusté adéquatement permettrait de réduire les risques de traumatismes crâniens et cérébraux graves d'environ 85 %, selon les données de l'organisme.

« Les traumatismes crâniens et leurs symptômes demeurent peu connus. Il s'agit d'une blessure souvent invisible, mais non sans conséquence. C'est d'ailleurs souvent lorsqu'un proche subit une blessure à la tête que l'on réalise véritablement la gravité du trauma », explique l'instigateur de la campagne et fondateur de l'organisme Avec Toute ma Tête, M. Simon Poulin, convaincu de la nécessité d'augmenter les efforts de sensibilisation auprès des jeunes afin de prévenir ce type de blessures qui nuisent à leur développement.

### UN ACCIDENT QUI CHANGE LA VIE

Simon Poulin en sait quelque chose. Il y a 10 ans, son fils est devenu paraplégique après avoir subi un grave accident de planche à neige alors qu'il avait 18 ans. Le père de Jean-Philippe est convaincu que son casque lui a sauvé la vie. Aujourd'hui, il consacre sa vie à changer les choses afin que cet événement ne reste pas vain.

Lui-même ancien athlète de haut niveau membre de l'équipe olympique de taekwondo, joueur de football et d'autres sports universitaires et professionnels de contact, Simon Poulin connaît bien cet univers où la rudesse du jeu et les blessures mal soignées sont légion. Il travaille comme éducateur spécialisé auprès de personnes ayant subi des traumatismes crâniens. En congé sans solde depuis deux



Le port d'un casque ajusté adéquatement permettrait de réduire les risques de traumatismes crâniens et cérébraux graves d'environ 85 % lors d'activités sportives comme le vélo, la planche à roulettes ou la trottinette, selon les données de l'organisme Avec Toute ma Tête.

ans. Il s'est donné comme mission d'éveiller la conscience des sportifs afin d'informer et de protéger les prochaines générations.

Avec Toute ma Tête, l'organisme qu'il a fondé en 2013 afin de sensibiliser la population aux risques de traumatismes crâniens, a lancé l'automne dernier cette vaste campagne de sensibilisation en collaboration avec le gouvernement du Québec et les maisons des jeunes. S'échelonnant sur les 5 prochaines années, elle vise les jeunes de 12 à 18 ans qui pratiquent des activités sportives non fédérées.

« Dans les parcs et les loisirs, ce sont des sports qui sont laissés en pratique libre, les patinoires, les glissades, les aires de jeu qui gagnent en popularité comme les skateparks et les pumptracks, les parcs à neige, explique M. Poulin. Avec la pandémie, il y en a de plus en plus qui font du skate, de la trottinette, du patin à roues alignées ou du BMX et qui malheureusement, ne portent pas de casque. »

« Bon nombre d'adolescents considèrent malheureusement que ce n'est pas cool de porter un casque, que ça décoiffe et que ça manque d'audace. Il faut les sensibiliser, c'est sérieux. Il faut que ça devienne cool de porter un casque!, ajoute-t-il. Non seulement ces jeunes sont plus à risque d'être blessés à la tête, mais ils risquent également de souffrir de séquelles plus graves et de récupérer plus lentement que les adultes en cas de blessure au cerveau. »

### UNE TOURNÉE DES RÉGIONS

La campagne de sensibilisation sera accompagnée d'une série d'activités dans toutes les régions du Québec. Les ministres responsables des régions parraineront la tournée avec différents ambassadeurs régionaux comme Pierre Lavoie, Stanley Volant et d'autres personnalités connues afin de sensibiliser les intervenants de tous les milieux fréquentés par les jeunes.

Le monde municipal fait partie de ces milieux que Simon Poulin et Avec Toute ma Tête souhaite conscientiser afin qu'il joue un rôle dans la prévention des traumatismes crâniens. Au-delà de la responsabilité légale qui leur incombe, M. Poulin croit que les municipalités ont une responsabilité pour sécuriser les aires de jeu.

Si le casque de bain est obligatoire pour aller à la piscine publique, il s'étonne du manque de surveillance dans les parcs, et de l'absence de règlement ou du manque de rigueur dans son application alors que l'enjeu du port du casque est majeur. Il fait aussi remarquer certaines incohérences dans les règlements municipaux.

« À Sherbrooke, donne-t-il en exemple, le port du casque est obligatoire en bas de 18 ans. On voit des enfants avec un casque, souvent accompagnés d'un parent qui ne le porte pas, ce qui donne un mauvais signal selon lui. C'est comme dire aux jeunes que ce n'est pas si important que ça lorsqu'ils voient leurs parents ou d'autres adultes ne pas le porter. Ça donne malheureusement un mauvais message. »

### UN PARTENARIAT AVEC LES MUNICIPALITÉS

« Nous voulons travailler avec les municipalités, avec les équipes des sports et loisirs, de la vie communautaire, poursuit-il en saluant la contribution de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à la campagne de sensibilisation. On veut les aider à s'outiller afin de mieux encadrer les aires de jeu. On a déjà commencé à travailler avec des municipalités et des MRC dans toutes les régions. On souhaite que ça fasse boule de neige. »

Les membres du personnel des services des loisirs et des parcs devraient avoir certaines notions de base concernant les traumatismes crâniens de manière à être en mesure d'assurer une surveillance et signaler tout incident qui suggère la présence d'une commotion cérébrale et retirer immédiatement le participant ou la participante de l'activité.

La campagne est soutenue par la Direction de la santé publique du Québec et le Secrétariat à la jeunesse. « En termes de campagne visant la prévention chez les jeunes, c'est la plus importante campagne de sensibilisation depuis celles sur le tabac, sur l'intimidation et sur les sextos », poursuit fièrement M. Poulin.

Bien que la pandémie ait quelque peu ralenti les efforts de sensibilisation, il n'en reste pas moins que Simon Poulin et son équipe ont visité jusqu'à maintenant plus de 1 500 écoles et rencontrés plus de 85 000 jeunes depuis le début de leurs activités en 2013. Ils ont aussi remis 6400 casques de vélo à des familles à faible revenu. Cette année, avec la tournée des régions, il souhaite avoir la chance d'en distribuer plus de 10 000.

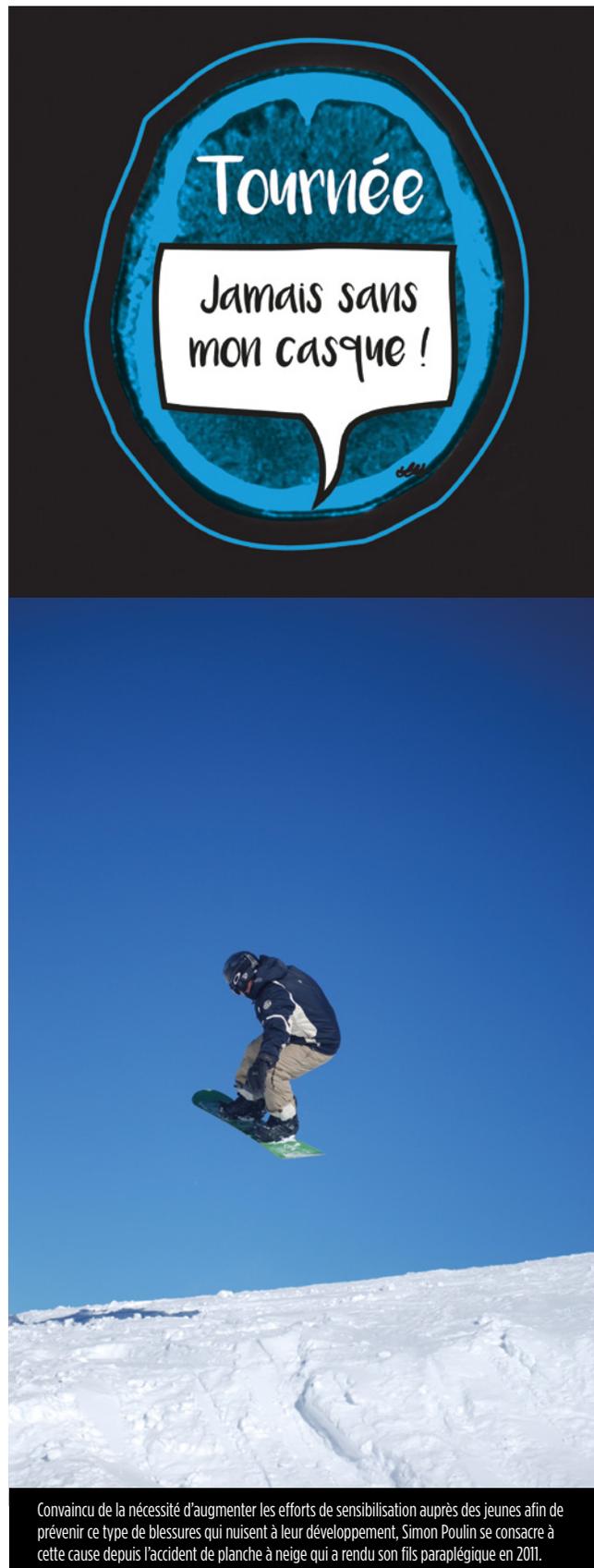
### PAR LES JEUNES POUR LES JEUNES

M. Poulin souhaite axer au premier chef la campagne sur les jeunes pour des jeunes. Il croit à un impact plus grand si ce sont les jeunes qui sensibilisent leurs pairs. En ce sens, un concours d'écriture de scénarios sera organisé chaque année auprès des 12 à 18 ans. Le scénario gagnant élaboré sous le thème de l'importance du port du casque fera l'objet d'un tournage par une équipe professionnelle. La vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux.

En plus d'éviter des drames familiaux et des lésions irréversibles, Avec Toute ma Tête est d'avis que la sensibilisation et le port du casque permettraient de contribuer à réduire les coûts importants associés à ces accidents pour la société en général. M. Poulin rappelle qu'en moyenne, les frais médicaux directement liés à une lésion neurologique grave coûtent environ 9 M\$ à la société au cours de la vie d'une victime.

Dans sa quête pour sensibiliser les jeunes aux traumatismes crâniens, M. Poulin est entouré de nombreux partenaires, dont plusieurs proviennent du monde médical : les 4 centres hospitaliers universitaires pédiatriques, les 4 facultés de médecine et des associations médicales. Il compte également sur la présence de médecins et de pédiatres sur son conseil d'administration.

Pour plus de détails, visitez le site Web [jamaissansmoncasque.org](http://jamaissansmoncasque.org) et sur [jamaissansmoncasque.org/la-tournee/pochette-de-presse/](http://jamaissansmoncasque.org/la-tournee/pochette-de-presse/) pour les informations concernant la tournée des régions. ■



Convaincu de la nécessité d'augmenter les efforts de sensibilisation auprès des jeunes afin de prévenir ce type de blessures qui nuisent à leur développement, Simon Poulin se consacre à cette cause depuis l'accident de planche à neige qui a rendu son fils paraplégique en 2011.

# FORÊT PUBLIQUE

## LE DÉFI DE LA COHABITATION

Les opérations forestières représentent des retombées économiques importantes pour les régions concernées. En soi, l'objectif du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'augmenter de 15 % le volume de bois récolté d'ici 5 ans et de le doubler d'ici 2080 représente une bonne nouvelle d'un point de vue économique.

Par contre, cet objectif ambitieux annoncé dans la *Stratégie nationale de production de bois*, en novembre dernier, implique des enjeux de cohabitation névralgiques avec les autres utilisateurs du territoire public.

Pour le président du Regroupement des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Luc Simard, les mécanismes qui ont été mis en place par le ministère ont atteint leur limite.

« Il y a une rigidité des mécanismes et une insatisfaction des usagers. Il faudra revoir la participation des municipalités à la gestion des territoires qui sont à proximité des forêts », a-t-il lancé en marge du 4<sup>e</sup> Forum des communautés forestières, présenté par le Conseil de l'industrie forestière du Québec, qui s'est déroulé virtuellement les 19 et 20 mai dernier sous la thématique *Une participation des municipalités à la gestion du territoire forestier pour favoriser une meilleure cohabitation*.



### FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

#### FORÊT DE PROXIMITÉ

Par ailleurs, le Forum aura permis au Regroupement de relancer les discussions à propos des forêts de proximité, un dossier qui a été mis à l'écart dans la foulée de la mise en place du nouveau régime forestier.

« Il y a encore une demande de ce côté. Il ne faut pas oublier le volet d'acceptabilité sociale qui serait très facilité par le fait que ce soit les communautés qui gèrent les forêts. On le voit bien dans les enjeux où il y a des terres publiques intramunicipales qui ont été déléguées à des municipalités où les enjeux de cohabitation trouvent plus facilement des règlements. Il faut voir comment on peut impliquer davantage les municipalités dans le nouveau mode de gouvernance », fait valoir M. Simard.

#### AIRES PROTÉGÉES OU RÉCRÉOTOURISTIQUES?

Le président du Regroupement se questionne également sur la définition réelle des aires protégées réclamées un peu partout à travers le territoire forestier.

« On appelle ça des aires protégées, mais lorsqu'on écoute les gens, c'est plutôt des aires aménagées où ils peuvent pratiquer leurs activités en forêt qu'ils veulent. C'est souvent des territoires à proximité qu'ils veulent protéger. Et des territoires qui ont un potentiel récréotouristique. Ça fait partie en même temps de l'attractivité de nos milieux. Le fait d'avoir accès à des parcs et des sentiers à proximité de la ville, par exemple », nuance-t-il. ■



NATURE  
ACTION  
QUÉBEC

10 ANS D'EXPÉRIENCE  
*en la matière!*

CONCEVOIR,  
DÉMARRER, GÉRER  
ET OPTIMISER  
VOTRE ÉCOCENTRE



IMPLANTER VOTRE  
COLLECTE DE MATIÈRES  
ORGANIQUES : SERVICE-CONSEIL  
ET DÉPLOIEMENT TERRAIN



COMMUNIQUEZ  
AVEC NOUS POUR UNE  
OFFRE SUR MESURE.

INFO@NATURE-ACTION.QC.CA  
1 800 214-1214  
NATURE-ACTION.QC.CA

# LES PRIX RECONNAISSANCE DE LA FQM SONT DE RETOUR!

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est convaincue que le travail remarquable des élus-es municipaux doit d'être souligné, et ce, malgré les contraintes liées à la pandémie. Ainsi, la Fédération lance la version 2021 des prix reconnaissance de la FQM. Elle invite donc les élus-es, de même que leurs collaborateurs, à soumettre leurs candidatures pour les différents prix qui seront remis en septembre prochain.

Les prix Méritas visent à honorer les élues pour la durée de leur engagement en politique municipale, soit ceux ayant cumulé 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ans de services auprès de leurs communautés respectives.

## PRIX JEAN-MARIE-MOREAU

Le Prix Jean-Marie-Moreau est décerné en l'honneur du premier président de l'Union des conseils de comté du Québec (UMRCQ) de 1970 à 1983, devenue aujourd'hui la Fédération québécoise des municipalités. Il souligne l'engagement, le leadership et le dynamisme exceptionnels d'une élue au sein de sa collectivité.

## PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL

Le Prix Leadership municipal, quant à lui, est remis à une municipalité ou à une MRC qui a mis en œuvre un projet structurant remarquable à caractère culturel, social ou économique, au profit de sa population.

Les projets soumis doivent être réalisés à plus de 50 % au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## PRIX ELSIE-GIBBONS

Enfin, le Prix Elsie-Gibbons souligne l'engagement d'une élue qui a favorisé le maintien ou soutenu des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, dans la sphère politique municipale.

Le Prix a été nommé en l'honneur de M<sup>me</sup> Elsie Gibbons, première mairesse de l'histoire du Québec. Reconnue comme une femme courageuse, engagée et inspirante, M<sup>me</sup> Gibbons a été mairesse de Portage-du-Fort, municipalité de 500 habitants, de 1953 à 1971 et préfète du Comté de Pontiac de 1959 à 1961.

Les formulaires de mises en candidatures sont disponibles au [fgm.ca](http://fgm.ca). Les propositions de candidatures doivent être acheminées à [communications@fgm.ca](mailto:communications@fgm.ca), au plus tard le vendredi 6 août 2021. ■



[trafic-innovation.com](http://trafic-innovation.com)

## TECHNOLOGIES AVANCÉES POUR ZONES SCOLAIRES

Des solutions qui gagnent la confiance des citoyens.



# EFFICACITÉ BÂTIMENTS DE STOCKAGE DE SEL

Les dômes de stockage peuvent facilement accueillir de grandes charges et équipements



## Augmenter la capacité de stockage

Les structures en tissu à ossature d'acier de Britespan facilitent le stockage et l'accès aux matériaux avec les chargeurs frontaux. Nos bâtiments à portée libre et sans colonne vous permettent de maximiser l'espace de stockage cubique et sont suffisamment grands pour une remorque à benne basculante à grande levée ou un gerbeur lors du remplissage.

## Ingénierie personnalisée

Toutes les structures en tissu de Britespan sont spécialement conçues pour respecter ou dépasser des conditions météorologiques et des codes du bâtiment spécifiques. Nous avons conçu des bâtiments préfabriqués en tissu dans des largeurs allant jusqu'à 300 pieds, accueillons facilement des portes de toutes tailles et proposons des options de fondation flexibles.

## Protection contre les éléments

Avec un bâtiment de tension de tissu de Britespan, vous pouvez stocker et protéger le sel et le sable des éléments, tout en réduisant l'agglomération et le ruissellement. Ne craignez pas que le sel dégrade le cadre. Nos fermes en acier sont après tout galvanisées à chaud la fabrication est terminée pour une résistance supérieure à la corrosion.

# AMÉNAGEMENT ET URBANISME

## VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE

La FQM met tout en œuvre pour jouer un rôle significatif dans le cadre de la conversation nationale sur l'aménagement et l'urbanisme lancée par le gouvernement du Québec au début de 2021. Pour la préfète de la MRC de Témiscamingue, M<sup>me</sup> Claire Bolduc, ce fort leadership exercé par la FQM est attribuable au travail de son président, M. Jacques Demers.

« C'est un dossier majeur parce que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concerne au premier chef les MRC, leurs mandats, leurs compétences et tout ce qui fait en sorte qu'on a une animation du territoire », explique-t-elle. Elle salue au passage la propension de M. Demers à élargir les discussions pour montrer pourquoi les territoires au Québec sont différents, et à quel point il est important de donner des outils appropriés aux différentes instances municipales, particulièrement aux MRC.

### UNE NOUVELLE VISION DE L'AMÉNAGEMENT

Initiée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, cette conversation nationale a pour but d'alimenter la réflexion gouvernementale en vue de la présentation d'une nouvelle Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires qui doit déboucher sur un projet de loi en 2022.

Le cadre légal qui guide les instances municipales et gouvernementales a peu évolué depuis les 40 dernières années. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'a pas fait l'objet de refonte majeure depuis son adoption en 1979 et la plupart des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire datent de 1994. Le contexte a pourtant évolué. Les MRC assument de plus en plus de responsabilités, la démographie a progressé, les besoins et les enjeux ont changé.

En lançant cette conversation nationale, le gouvernement répond à une demande maintes fois répétée par une grande diversité de groupes, dont la FQM qui a adopté lors de son assemblée générale de septembre 2019 une résolution demandant au gouvernement de procéder à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* basée sur 11 grands principes (voir encadré en page 16).

**spe**

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

**Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.**

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777  
 Québec 418 227-9777  
 Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevaleurassurable.com  
 www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant!**

RECONNU  
 PAR LES  
 ASSUREURS

Partout au Québec



Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue.

### LES ÉTAPES DE RÉALISATION

Les travaux d'élaboration de la stratégie sont prévus se dérouler sur une période de 15 mois. Sa réalisation nécessitera la consultation de nombreux acteurs, tant au sein du gouvernement que dans la société civile. Ainsi, les ministères et organismes concernés par l'aménagement du territoire seront appelés à participer aux travaux qui prendront différentes formes.

Un comité consultatif réunissant 15 organismes, dont la FQM, a été créé par la ministre afin de conseiller aux différentes étapes de l'élaboration de la stratégie. De son côté, afin de contribuer le plus efficacement possible, la FQM a réuni des gens de plusieurs régions avec des réalités différentes afin de bien documenter les enjeux. Des préfets, des maires ainsi que des directeurs généraux de MRC et de municipalités collaborent à alimenter la contribution de la FQM à toutes les étapes.

Des séminaires ont été tenus en janvier 2021 autour de cinq axes : gouvernance, croissance urbaine, milieux de vie, ruralité ainsi que finances et fiscalité. Des laboratoires d'innovation rassemblant une soixantaine de participants en provenance du milieu municipal et de la société civile ont été organisés en février et mars 2021 dans le but de réfléchir à des enjeux communs autour de 12 différents thèmes. Des rencontres régionales et des consultations Web doivent se tenir d'ici l'automne 2021.

## COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



**Bonifiez vos pratiques de gestion!**

[cmq.gouv.qc.ca/rapports](http://cmq.gouv.qc.ca/rapports)

Des rapports d'audit particuliers qui outillent **toutes** les municipalités du Québec.

Commission municipale Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

« La FQM est l'organisation la plus consciente des particularités et des différences qui existent sur le territoire et que celles-ci doivent être respectées, ajoute la préfète qui joue elle-même un rôle significatif dans la démarche qu'elle qualifie de rassembleuse. L'exercice est important et l'implication de la FQM est majeure pour faire valoir l'apport et la richesse de cette diversité territoriale. »

#### LES ATTENTES DE LA FQM

« Il y a un ensemble de mesures qui doivent permettre de faire coïncider les textes de loi avec les réalités de 2021, explique M<sup>me</sup> Bolduc en rappelant qu'au départ en 1979, les MRC avaient la responsabilité de l'aménagement du territoire. Au fil des ans, de plus en plus de responsabilités ont été attribuées aux MRC sans que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit modifiée, dont le développement économique. »

**« Notre travail n'est pas juste de le dire, mais de faire la démonstration de la difficulté d'être cohérent quand plusieurs lois s'entremêlent. La question présentement ce n'est pas de dire qu'on veut plus de pouvoir, c'est une question de pouvoir bien faire les choses, d'être en mesure de faire les choses de manière concertée et cohérente. » - Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue**

Le rôle des MRC est principalement de faire de la planification et d'amener de la cohésion sur les territoires. Or, il y a plusieurs planifications gouvernementales qui ne coïncident pas toujours avec les territoires de MRC comme la protection du territoire agricole et l'exploitation forestière. Il arrive que certaines planifications ou certaines lois viennent en contradiction les unes avec les autres.

« Les gens qui gèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont un grand besoin que ce soit mieux campé afin d'assurer une meilleure cohésion, poursuit la préfète qui possède une longue expérience en matière de développement rural. Notre travail n'est pas juste de le dire, mais de faire la démonstration de la difficulté d'être cohérent quand plusieurs lois s'entremêlent. La question présentement ce n'est pas de dire qu'on veut plus de pouvoir, c'est une question de pouvoir bien faire les choses, d'être en mesure de faire les choses de manière concertée et cohérente. »

Ainsi, l'adoption d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires constitue un vaste chantier auquel la FQM continuera de collaborer de manière proactive afin de doter le Québec d'une vision globale et cohérente, de renforcer l'attractivité des territoires et de favoriser le respect et la mise en valeur des particularités des différents territoires. ■

## LES PRINCIPES GUIDANT LES INTERVENTIONS DE LA FQM EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Lors de son assemblée générale de septembre 2019, les membres de la FQM ont adopté une résolution demandant au gouvernement de procéder à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon les grands principes suivants qui guident toujours son action dans le cadre des travaux lancés par le gouvernement.

1. L'aménagement du territoire est une responsabilité politique dont le principal outil est le schéma d'aménagement et de développement;
2. L'aménagement du territoire est un processus transparent qui doit favoriser la participation, la concertation et la conciliation des différents acteurs;
3. L'aménagement du territoire doit s'appuyer sur des diagnostics complets permettant au plus grand nombre de comprendre les défis quant à l'utilisation du territoire et ses particularités en respectant les échelles de planification;
4. Les pouvoirs en aménagement sont partagés entre le gouvernement du Québec, les MRC et les municipalités locales, ce qui impose une concertation entre les niveaux de gouvernement;
5. Les orientations gouvernementales doivent assurer l'équité entre les grandes villes et les petites et moyennes municipalités en leur accordant les mêmes marges de manœuvre pour assurer la pérennité et la vitalité de leur communauté;
6. Le processus d'aménagement doit amener les ministères à changer leur façon de faire en mettant fin aux contrôles excessifs centralisés au profit d'un accompagnement et de la conciliation des approches, tout en y intégrant les principes de souplesse et d'évolution;
7. Le processus d'aménagement du territoire impose une déconcentration de l'administration publique vers les directions territoriales avec une valorisation accrue de leur rôle;
8. La Loi doit renforcer et encourager la capacité d'innovation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, prendre en compte les effets des changements climatiques et favoriser le développement durable du territoire;
9. Le processus d'aménagement du territoire doit permettre notamment une meilleure intégration de la dimension du développement économique et le déploiement des services sur le territoire;
10. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* doit prioriser l'échelle des MRC comme le foyer territorial de la concertation en incluant la participation active des citoyens à la gestion de l'aménagement ;
11. La Loi doit porter à dix ans le délai pour la révision des schémas d'aménagement et de développement.

# CAMPAGNE MUNICIPALE

## FAUT-IL AVOIR PEUR DES MÉDIAS SOCIAUX?

Des mairesses et des maires qui se font harceler et menacer au point de renoncer à la vie politique, un premier ministre qui déplore les insultes, l'intimidation et le manque de respect; les médias sociaux sont devenus dans certains cas des espaces de déjection (confrontation) où l'on se moque allègrement des règles minimales de civilité et où certains se plaisent à attaquer les personnalités publiques.

Est-ce que cette hargne et cette agressivité véhiculées dans les médias sociaux sont susceptibles de dissuader de futurs candidats à faire le saut en politique municipale cet automne? Le directeur du département de science politique de l'Université Laval et chercheur principal du Groupe de recherche en communication politique, M. Thierry Giasson, croit que oui.

Dans un contexte où l'on cherche vivement à recruter de nouvelles candidatures et à inciter plus de jeunes et de femmes à se présenter à l'élection de novembre 2021, M. Giasson craint que l'on se prive collectivement de personnes de qualité qui seront plus difficile à mobiliser.

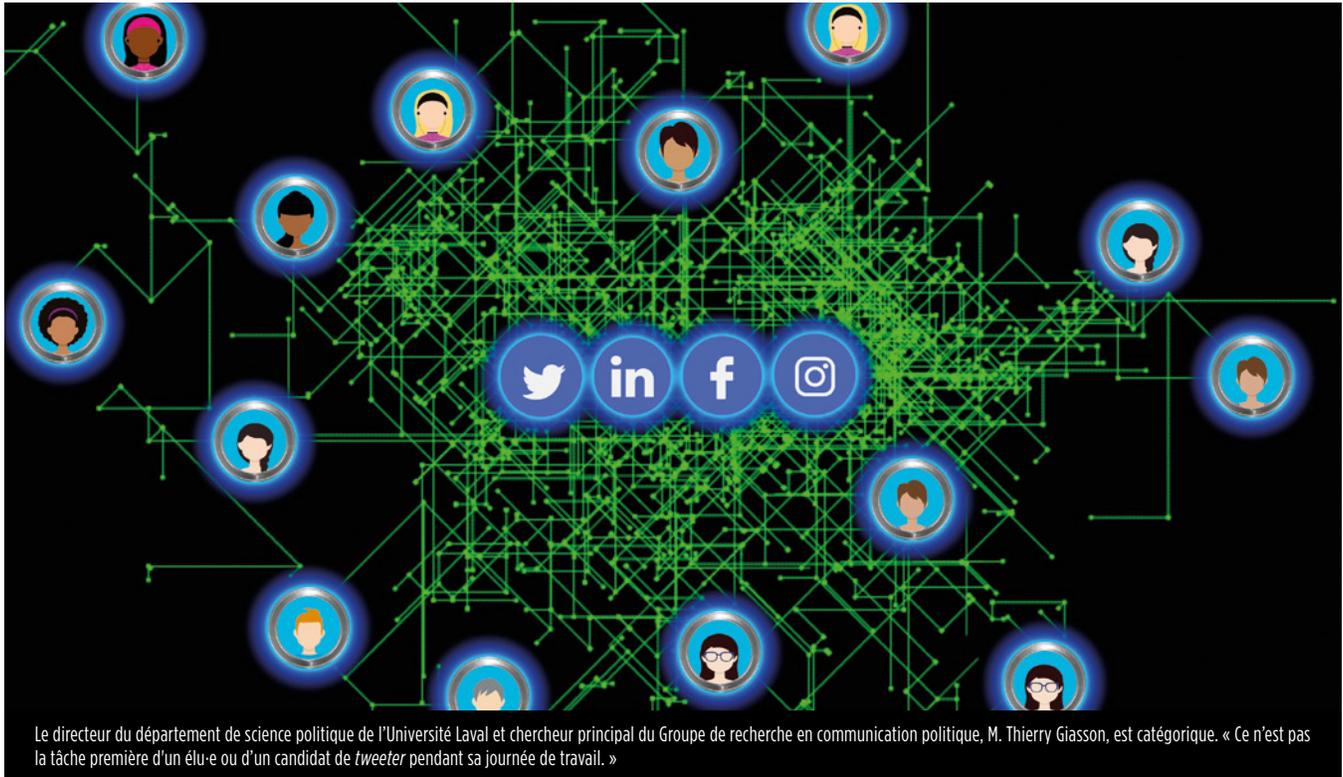
Il est d'avis que la virulence avec laquelle les élus-es sont interpellés peut être un facteur dissuasif. « Quand on voit des élus-es se faire attaquer, insulter, menacer et que ça va même jusqu'à compromettre la sécurité de leur famille, c'est un élément de plus qui s'ajoute à une réflexion déjà complexe d'autant plus qu'il s'agit d'un travail exigeant pour lequel il y a très peu de gratification et de reconnaissance. »



PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

**PFDavocats.com**  
T 1 800.436.9591

**PFD**  
AVOCATS



### UN PHÉNOMÈNE PERSISTANT

Thierry Giasson s'intéresse à la communication politique depuis plus de 25 ans. Tout en déplorant la situation, il reste bien lucide. « La parole politique n'est pas souvent positive, regrette-t-il. Les discours négatifs et les attaques sont au cours de la rhétorique politique. Ce n'est pas nouveau, ça faisait déjà partie du monde politique avant l'arrivée des médias sociaux. Il y a déjà eu des élus qui se sont fait haranguer, harceler et agresser dans l'espace réel, lors de séances de conseil par exemple. »

Les médias sociaux ont simplement facilité la prise de parole en se cachant derrière de faux comptes ou en utilisant des pseudonymes et la pandémie semble avoir

exacerbé le phénomène. M. Giasson pointe aussi les communications automatisées avec des robots qui permettent d'envoyer des messages négatifs au point de devenir du harcèlement. « Ces messages sont programmés par des groupes d'intérêt ou des gens qui cherchent à déstabiliser l'espace politique. »

### DE PUISSANTS OUTILS DE COMMUNICATION

En 2021, les médias sociaux sont pourtant des outils de communication incontournables et particulièrement stratégiques pour rejoindre les électeurs lors d'une campagne électorale. Ils permettent de communiquer directement avec les citoyens sans le filtre des médias traditionnels tout en étant maître de son message.

MAINTENANT DISPONIBLE POUR LES MUNICIPALITÉS

## SOUMISSION TRANSMISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

➔ **Donnez le choix à vos soumissionnaires**

DES AVANTAGES CONCRETS QUI SIMPLIFIERONT LE TRAITEMENT DE VOS APPELS D'OFFRES

\*Aucuns frais pour les organismes publics



100% SÉCURISÉ



GRATUIT\*



GESTION SIMPLIFIÉE



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1 866 669-7326 | seao.ca

En vue de la prochaine campagne électorale, comment faut-il aborder les médias sociaux pour être efficace sans crouler sous les attaques? Les élus-es et les candidats ont-ils l'obligation d'être présents sur les médias sociaux?

« Absolument pas!, répond sans hésitation M. Giasson, qui conseille des partis politiques sur leur stratégie numérique depuis un certain nombre d'années. Les élus-es ne sont pas obligés d'être dans une dynamique de communication 24 h sur 24 avec les citoyens et ils ont le droit d'indiquer clairement ce qui va être toléré dans les échanges. C'est parfaitement correct de mettre des balises. »

Les élus-es et les futurs candidats ne doivent pas avoir peur d'encadrer la prise de parole dans leurs réseaux en publiant une nêtiquette claire qui définit les règles de conduite et les conventions de bienséance régissant le comportement des internautes.

### LES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

« Il ne faut pas hésiter à retirer des commentaires, suggère-t-il en rappelant que la liberté d'expression est balisée au Canada. Elle n'est pas complète et sans balises. On ne peut pas dire n'importe quoi et ce que l'on dit dans l'espace numérique est comparable à ce que l'on dit sur la place publique, c'est soumis aux mêmes lois. Les gens peuvent aussi porter plainte. »

Avant d'en arriver aux tribunaux, il existe des façons de faire pour maximiser l'utilisation des médias sociaux tout en évitant les attaques qui peuvent miner la santé mentale et émotionnelle de quelqu'un qui aspire à servir le public.

Le chercheur fait une distinction importante entre les différents types de présence numérique possible. Chaque réseau ayant ses particularités, il est

important d'utiliser le bon média pour ses besoins. Au sujet de Twitter, M. Giasson est cependant catégorique.

### GARE AUX TWEETS

« Ce n'est pas la tâche première d'un élu-e ou d'un candidat de tweeter pendant sa journée de travail, particulièrement pas dans le climat toxique actuel. Ils et elles devraient prendre une grande distance, affirme-t-il. Ce sont des tâches exigeantes et il faut s'assurer que ces gens-là puissent faire leur travail dans des conditions optimales. Ils ont amplement de travail pour ne pas se préoccuper des médias sociaux. »

M. Giasson souligne aussi l'importance de bien distinguer la communication institutionnelle de la communication partisane, surtout à l'approche d'une campagne électorale. En plus du compte institutionnel de la municipalité, le cabinet du maire peut avoir un compte qui représente la fonction non partisane de l'élu-e, et lors de la campagne, il devrait avoir un compte distinct où il communiquera de l'information de nature partisane. Il faut éviter la confusion et le mélange des genres selon lui.

Ne pas tweeter et ne pas prendre de temps sur les médias sociaux ne signifient pas pour autant en être totalement absent et ne pas rendre de comptes. Les élus-es et les candidats doivent avoir des collaborateurs qui gèrent ces médias en leur nom, qui ont les compétences pour bien communiquer et qui font respecter la nêtiquette. Lorsque bien utilisé, il n'y a pas de raisons d'avoir peur des médias sociaux. ■

Vos experts  
en signalisation routière !



SIGNALISATION  
DES CANTONS

Tél.: 819 612-1483

www.signalisationdescantons.com  
info@signalisationdescantons.com

Présents en Montérégie, l'Estrie,  
Les Bois Francs et au Centre du Québec

Les  
**Grands PRIX**  
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



GALA  
RECONNAISSANCE  
ESTRIE

GAGNANT

2017

# LANCEMENT DE LA CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Les municipalités sont invitées à jouer un rôle de premier plan pour protéger les enfants.

« C'est à la mémoire d'Aurore Gagnon " l'enfant martyr " que nous avons décidé de transformer les souvenirs d'un événement tragique de notre histoire en une action positive de mobilisation de nos communautés. Fortierville désire inspirer les municipalités du Québec et les inviter à créer un filet réconfortant autour des enfants de leur milieu en adoptant cette Charte municipale pour la protection de l'enfant. »

La mairesse de Fortierville, Julie Pressé, résumait ainsi les motivations ayant mené au lancement de la Charte, le 7 avril dernier, lors d'une conférence de presse virtuelle. M<sup>me</sup> Pressé n'a pas caché sa grande fierté d'être à l'origine de cette initiative, une première au Québec. Fruit d'une année d'effort, la Charte a été élaborée en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'Espace MUNI.

« En tant que gouvernements de proximité, les municipalités ont un rôle à jouer dans l'instauration de ce climat de bienveillance. Nous avons les leviers pour offrir des environnements sécuritaires, des milieux de vie où nos enfants peuvent s'épanouir en toute sécurité », a soutenu le président de la FQM, Jacques Demers.

## TROIS MINISTRES ENGAGÉS

Preuve du sérieux de la démarche, Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a participé au lancement en compagnie de ses collègues, Mathieu Lacombe, ministre de la Famille et Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

« Ça me fait chaud au cœur de participer au lancement de la Charte municipale pour la protection de l'enfant. Toute cette mobilisation est inspirante! Nos villes et nos municipalités sont des milieux de vie pour les familles, pour les aînés et pour les enfants qui y habitent », a notamment mentionné M<sup>me</sup> Laforest en invitant les municipalités de toutes les régions du Québec à adopter la Charte.

## QUATRE AXES

L'objectif de la Charte municipale pour la protection de l'enfant est d'inciter les municipalités qui l'adoptent à mettre en place des actions pour contrer la



La mairesse de Fortierville, Julie Pressé, est à l'origine de la première Charte municipale pour la protection de l'enfant. L'initiative a été lancée dans la foulée des commémorations entourant le 100e anniversaire du décès d'Aurore « l'enfant martyr » à Fortierville.

négligence et la maltraitance des enfants. La ratification de la Charte devient ainsi une occasion de poser formellement cet engagement tout en participant à créer un mouvement de mobilisation pour instaurer un climat de bienveillance à travers le Québec.

## LA CHARTRE IDENTIFIE QUATRE GRANDS PRINCIPES POUR INSPIRER LES MUNICIPALITÉS :

- 1- Proposer un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;
- 2- Être à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;
- 3- Poser des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voir à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur le territoire;
- 4- Intégrer dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.

Les municipalités sont invitées à adopter la Charte via une résolution formelle au conseil municipal. La Charte municipale pour la protection de l'enfant ainsi que tous les documents nécessaires à sa ratification se retrouvent sur le site de la municipalité de Fortierville à [fortierville.com](http://fortierville.com). ■

# Des résidus agricoles pour produire de l'énergie... ça se peut!



Repenser les façons de produire et d'utiliser l'énergie est un vecteur clé pour atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Et le gaz naturel renouvelable (GNR), une source d'énergie 100% renouvelable issue de la décomposition de matières organiques résiduelles, est une option énergétique gagnante sur toute la ligne.

En plus de réduire les émissions de GES en remplaçant une énergie fossile par une énergie renouvelable, elle permet d'éviter les émissions de méthane liées à l'entreposage des matières organiques comme le lisier et le fumier dans le secteur agricole, ou encore dans les sites d'enfouissement.

## Un modèle de production de GNR à partir de résidus agricoles appelé à se répliquer au Québec

La production de GNR permet de créer de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus pour les producteurs agricoles au Québec.

La Coop Agri-Énergie Warwick, avec son complexe de biométhanisation, en est d'ailleurs un bon exemple. Précurseur en la matière au Québec, elle est en effet la toute première coopérative agricole dédiée à la production de GNR de la province.

Réunissant une dizaine de producteurs agricoles de la région, le projet permettra de produire du GNR à partir de lisiers, de fumiers et de résidus organiques divers provenant d'entreprises de la région. Les producteurs agricoles qui en sont membres ont une pleine participation au projet et se redistribueront équitablement la richesse émanant de ce projet.

L'ensemble du GNR produit sera acheté par Énergir pour le distribuer aux clients souhaitant tirer profit des avantages environnementaux de cette énergie.

Le complexe de biométhanisation de la Coop Agri-Énergie Warwick permettra une réduction des émissions de GES de 6 500 tonnes de CO<sub>2</sub> par année, l'équivalent de retirer de la circulation 1 500 voitures annuellement!

## Le gaz naturel renouvelable : un élément central de la vision d'Énergir pour décarboner de plus en plus son réseau gazier

Énergir a mené un exercice rigoureux pour se placer au cœur des efforts de décarbonation de notre économie au Québec. L'accroissement des volumes de GNR dans son réseau fait partie des mesures phares pour décarboner de plus en plus ses activités. L'objectif d'Énergir est clair : injecter plus de 10 % de GNR dans son réseau gazier à l'horizon 2030 et plus de 55 % à l'horizon 2050.

C'est d'ailleurs en cohérence avec les volontés du gouvernement du Québec à travers son Plan pour une économie verte.

### Saviez-vous que...

Le processus de biométhanisation génère du digestat, une matière fertilisante non odorante de grande qualité, qui sera retournée sur les terres des producteurs agricoles membres de la coopérative pour épandage.

Un bel exemple d'économie circulaire !



# LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES : UNE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE

Absence de clôture, enceinte non sécurisée, porte laissée ouverte, la plupart des noyades chez les jeunes enfants se produisent à domicile, en dehors des heures de baignade. À cet égard, les municipalités ont un rôle phare en matière de prévention de la noyade au Québec, et particulièrement à l'aube de la saison estivale. Voici un bref rappel de la responsabilité municipale en cette matière.

Depuis l'adoption du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (c. S-3.1.02, r. 1), ci-après « le règlement provincial » par le gouvernement du Québec en juillet 2010, les municipalités locales comprises sur le territoire québécois ont l'obligation d'assurer l'application des règles de sécurité en vigueur à l'égard de tout propriétaire désirant installer ou remplacer une piscine. Également, le Règlement modifiant le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, publié le 19 mai 2021, impose de nouvelles mesures à respecter dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

## NORMES APPLICABLES ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

En principe, les normes applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles sont établies dans la réglementation provinciale. Cependant, la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* permet aux municipalités locales d'adopter leur propre règlement interne afin de prévoir des normes plus sévères. Dans ce cas, la municipalité doit s'assurer que les normes de sécurité prévues à sa réglementation ne sont pas incompatibles avec celles du règlement provincial, puisqu'advenant la présence d'une norme moins contraignante, le règlement municipal est alors réputé modifié et la norme remplacée par celle prévue dans le règlement provincial.

Ainsi, il importe aux municipalités d'être attentives aux normes actuellement en vigueur sur leur territoire, afin d'appliquer la réglementation adéquate. Consultez la fiche [La sécurité des piscines résidentielles](#), préparée par la MMQ à l'attention des officiers municipaux et qui résume les règles imposées par le règlement provincial.

## DES OUTILS À LA DISPOSITION DES MUNICIPALITÉS

En vue d'assurer le respect de l'application des différentes normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles, ainsi que l'accomplissement de leur responsabilité à cet effet, les municipalités locales sur le territoire desquelles seront effectués des travaux sont chargées de la délivrance de tout permis requis pour la construction, l'installation, le remplacement d'une piscine, pour l'installation d'un plongeur, ainsi que pour l'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. Au surplus, les municipalités locales peuvent tenter une poursuite pénale pour toute infraction à une disposition du règlement provincial commise sur leur territoire. Dans ce cas, l'amende appartient à la municipalité qui a initié le recours et varie minimalement entre 500 \$ et 700 \$ pour une première infraction, conformément à la réglementation provinciale.

## CHANGEMENT MAJEUR APPORTÉ À LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE

Le *Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* apporte un changement majeur quant à l'application des dispositions du règlement provincial actuellement en vigueur. Effectivement, l'article 10 dudit règlement prévoit un effet rétroactif pour toute installation existant avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dans le cas d'une telle installation, l'ensemble des dispositions du règlement provincial lui sont désormais applicables, sous réserve des exceptions prévues. Quant aux installations existant avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010, elles doivent également être conformes à la réglementation provinciale. Néanmoins, le législateur a prévu une période transitoire de deux ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 afin de permettre à ces propriétaires de procéder aux ajustements nécessaires.

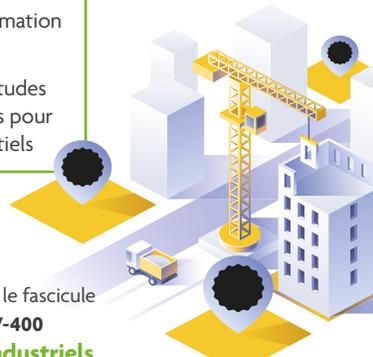
NOUVEAU!

## Faites certifier vos terrains industriels prêts à l'investissement

**Mettez vos terrains en valeur**

- Fournissez de l'information fiable et complète
- Diminuez les incertitudes et réduisez les délais pour les acheteurs potentiels





Téléchargez gratuitement le fascicule de certification **BNQ 2507-400**  
[bnq.qc.ca/terrains-industriels](http://bnq.qc.ca/terrains-industriels)

**bnq.qc.ca**  
1-800-386-5114



**Bureau de normalisation du Québec**

### CONCLUSION

Considérant la responsabilité déléguée aux municipalités de veiller au respect de la réglementation en matière de sécurité des piscines résidentielles, l'implantation de méthodes préventives et l'utilisation des différents outils à leur disposition, tels que les permis et les amendes, sont des impératifs afin d'y parvenir efficacement. Nul n'étant à l'abri de la noyade, « Mieux vaut prévenir que guérir! ».

Pour toute question ou tout commentaire à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec un professionnel du Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ à [saj@fqm.ca](mailto:saj@fqm.ca).

<sup>1</sup> [https://www.mutuellemmq.com/wp-content/uploads/MMQ\\_FICHE\\_Urbanisme\\_SecuritePiscine\\_Mai2021\\_vf.pdf](https://www.mutuellemmq.com/wp-content/uploads/MMQ_FICHE_Urbanisme_SecuritePiscine_Mai2021_vf.pdf)



Des solutions pour permettre aux municipalités de communiquer efficacement avec leurs citoyens



Prise des appels municipaux



Logiciel **Alertes et notifications de masse**



Système de gestion des **requêtes et plaintes**

Maintenant 24/7

**OFFREZ LE TRAITEMENT DE VOS APPELS EN IMPARTITION**

Prise d'appels complète, partielle ou traitement des urgences municipales seulement, CITAM s'adapte à vos besoins.

**NOUS SOMMES EXPERTS EN IMPLANTATION DU 3-1-1**

**REJOIGNEZ RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT VOS CITOYENS**

Déjà plus de 100 municipalités utilisent notre solution !

**RÉPONDEZ ACTIVEMENT AUX DEMANDES DE VOS CITOYENS**

Plateforme web, application mobile et tableau de bord simples à utiliser. Témoignages à l'appui !

1 844 642-3540 info@citam.ca **CITAM.CA**

# GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DES RECOMMANDATIONS JUDICIEUSES

Regrouper les données existantes, déterminer les actifs municipaux critiques et prioritaires, définir les données nécessaires pour aider à la prise de décision, élaborer une politique de gestion des actifs, choisir des outils appropriés pour conserver les données et établir une procédure fiable de mise à jour des données.



Ces six recommandations sont tirées d'un rapport sur la gestion des actifs municipaux rendu public le 18 février 2021 par la Commission municipale du Québec (CMQ). Plus précisément, ces travaux menés par la vice-présidente à la vérification, M<sup>me</sup> Vicky Lizotte, se voulaient un audit de performance concernant l'information entourant la gestion d'actifs municipaux.

Pour ce faire, la Commission a sélectionné trois municipalités parmi celles ayant une population allant de 2 000 à 5 000 habitants. Sainte-Claire, en Chaudière-Appalaches, Weedon, en Estrie et Pohéngamook, dans le Bas-Saint-Laurent ont en commun des infrastructures et d'autres actifs dont la valeur est importante. Elles sont toutes propriétaires et gestionnaires d'une quantité significative de conduites et d'ouvrages d'aqueduc et d'égouts ainsi que de routes. Elles possèdent aussi des bâtiments, des terrains, des véhicules et de la machinerie et ont des revenus de fonctionnement comparables.

## POURQUOI CET EXERCICE?

La CMQ a entrepris cet exercice dans un contexte où diverses études et analyses menées par des intervenants du domaine municipal montrent que les infrastructures des municipalités québécoises sont vieillissantes et qu'elles accusent un déficit d'entretien.

Aussi, les municipalités de petite taille ne disposent pas toujours des mêmes ressources et de la même expertise au sein de leur personnel que les villes de plus grande taille. Malgré cette réalité, les enjeux et les responsabilités liés à la pérennité des actifs municipaux sont tout aussi importants, particulièrement si la capacité de payer des contribuables est limitée.

L'audit visait à déterminer si ces municipalités disposaient de l'information essentielle sur leurs actifs en immobilisations et si ces données étaient fiables,

accessibles et utiles pour une prise de décision éclairée. Ont été analysés les processus pertinents, les rôles et responsabilités ainsi que les pratiques se rapportant à la gestion d'actifs.

Bien que les municipalités québécoises n'aient pas l'obligation légale d'implanter un système structuré de gestion de leurs actifs en immobilisations, un plan d'intervention est exigé à toutes les municipalités qui présentent une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, ou pour certains travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

En plus de cette exigence, la CMQ note qu'un nombre croissant de municipalités s'initient à la gestion d'actifs ou se sont déjà engagées dans cette démarche. Notons à cet égard que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre un programme d'accompagnement pour les municipalités qui souhaitent entreprendre une démarche de gestion de leurs actifs.

**La CMQ a entrepris cet exercice dans un contexte où diverses études et analyses menées par des intervenants du domaine municipal montrent que les infrastructures des municipalités québécoises sont vieillissantes et qu'elles accusent un déficit d'entretien.**

## DES RÉSULTATS PARLANTS

Les municipalités auditées déploient certes des efforts pour connaître leurs actifs, la Commission constate toutefois l'absence « d'une approche globale regroupant et organisant, sous une forme exploitable, les données sur les actifs municipaux afin de détenir l'information essentielle à la prise de décision. Elle note aussi l'absence d'une organisation de l'information sur les actifs la rendant accessible aux membres de l'équipe municipale et aux décideurs en fonction des besoins, d'une part pour conserver la mémoire organisationnelle, et, d'autre part, pour assurer la cohérence et la continuité des orientations en matière d'actifs à moyen et à long terme. »

Plus spécifiquement, en procédant à son audit, la CMQ a constaté que les trois municipalités sélectionnées avaient plusieurs points en commun :

- Elles ont à leur disposition plusieurs données et renseignements sur leurs actifs, mais aucune n'a développé d'approche globale pour les regrouper et les organiser dans une base de données ou un registre qui leur auraient permis de s'assurer de détenir l'information essentielle à la prise de décision;

- Elles disposent de plusieurs données physiques sur la plupart de leurs actifs, mais celles-ci ne sont toutefois pas collectées ni consignées de manière à en constituer un inventaire ni d'en permettre une utilisation optimale;
- Elles possèdent certaines données sur l'état de leurs actifs de plus grande valeur. Toutefois, comme pour les données physiques, elles ne sont pas collectées ni consignées de manière à en permettre une utilisation optimale;
- Elles détiennent des données sur les valeurs de remplacement de la plupart de leurs actifs ainsi que quelques données liées aux coûts d'exploitation et d'entretien. Ces informations ne sont toutefois pas regroupées ni compilées à des fins de planification et de gestion d'actifs;
- Bien que le personnel sur le terrain ait une connaissance tacite des risques opérationnels concernant leurs actifs, la plupart des risques ne sont pas identifiés formellement ni documentés pour les différentes catégories d'actifs;
- Elles n'ont pas mis en place les conditions pour organiser et partager les données et l'information sur leurs actifs en immobilisations afin que celles-ci soient fiables et accessibles aux autres membres de l'équipe municipale ainsi qu'aux décideurs;
- Elles n'ont pas été attribué de façon formelle les responsabilités de collecter, de consigner et de mettre à jour les données liées aux actifs en immobilisations;
- Elles utilisent certains outils qui concernent leurs actifs en immobilisations pour des fonctions spécifiques qui répondent à des besoins particuliers, mais ils ne sont pas interreliés ni exploitables de façon optimale;
- Elles n'ont pas mis en place de procédures ou de mécanismes de contrôle pour s'assurer que l'information sur leurs actifs est fiable et mise à jour.

« Nos travaux permettent de faire ressortir les avantages d'une bonne gestion des actifs municipaux et de témoigner qu'une telle démarche s'avère rentable à moyen et à long terme pour toutes les municipalités. Ce faisant, c'est l'ensemble des collectivités qui y gagnerait puisque cela aiderait les municipalités à ajuster, en connaissance de cause et de manière proactive, leurs stratégies d'investissements et leur niveau de service aux citoyens, par exemple lors de la confection du programme triennal d'immobilisation », a commenté la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec, M<sup>me</sup> Vicky Lizotte.

## LES 6 RECOMMANDATIONS DE LA CMQ

La Commission municipale du Québec a formulé six recommandations dans le cadre de son rapport sur la gestion des actifs. Les 3 municipalités auditées doivent maintenant produire un plan d'action pour assurer la mise en œuvre de chacune. Un suivi de l'application de ces recommandations sera réalisé par la CMQ d'ici les trois prochaines années.

1. Regrouper les données existantes et consigner celles détenues par un ou plusieurs membres du personnel sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;
2. Déterminer les actifs critiques et ceux jugés prioritaires de la municipalité en fonction de l'évaluation des risques et du niveau de service à offrir;
3. Définir les besoins quant aux données qui sont nécessaires pour aider à la prise de décision et à une reddition de comptes transparente, données qui incluent notamment un inventaire complet ainsi que la valeur de remplacement;
4. Élaborer et amorcer la mise en œuvre d'une première politique de gestion d'actifs qui précise notamment leur vision et leurs objectifs, qui définit les rôles et responsabilités et qui détermine les actions à accomplir pour améliorer leur performance en la matière;
5. Mettre en place un mécanisme et choisir des outils appropriés pour la consignation des données relatives aux actifs, et rendre celles-ci exploitables et accessibles en fonction des besoins des parties concernées;
6. Établir des procédures de collecte, de consignation et de mise à jour des données pour en assurer la fiabilité.

Le [Rapport de la vice-présidence à la vérification – Information relative à la gestion d'actifs en immobilisations](#)<sup>1</sup> est disponible en version numérique sur le site Web de la CMQ. ■

<sup>1</sup> [https://www.cmq.gouv.qc.ca/contentFiles/files/Verif/Rapport\\_Audit\\_IGA\\_EPF\\_Accessible\\_fev\\_2021.pdf](https://www.cmq.gouv.qc.ca/contentFiles/files/Verif/Rapport_Audit_IGA_EPF_Accessible_fev_2021.pdf)



SECTION

---

# GESTION MUNICIPALE

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

# PLAN DIRECTEUR VÉLO DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS PÉDALER POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Au-delà des bienfaits reliés à l'activité physique, pédaler à vélo pourrait bien devenir une activité économique rentable pour la MRC du Val-Saint-François. En effet, l'automne dernier, la MRC a adopté un Plan directeur vélo 2020-2035 qui vise à consolider et agrandir son réseau cyclable avec l'objectif de propulser le secteur récréotouristique de la région.

« On veut s'assurer de développer la culture du vélo encore davantage, autant pour nos citoyens que pour la MRC en général. On veut l'implanter à d'autres endroits pour développer le volet culturel et le volet touristique. Nous avons aussi une belle force agrotouristique avec plusieurs entreprises qui sont super intéressantes. On souhaite amener les touristes à venir découvrir tout ça et peut-être d'autres entreprises que les gens ne connaissent pas encore », explique la coordonnatrice vélo, Marie-Josée Laforge, engagée spécialement pour mettre en œuvre le Plan directeur.

L'adoption du Plan directeur vélo 2020-2035 est l'aboutissement d'une année de réflexion de la part de la Table des élus du conseil de la MRC. Cette réflexion a été alimentée par une orientation claire au niveau politique de réfléchir à des stratégies pour augmenter la mise en valeur du réseau cyclable.

« La MRC, depuis des années, gérait simplement l'entretien de base du réseau, mais ne faisait pas de développement ni de réflexion stratégique autour de cet attrait », confie le directeur général de la MRC du Val-Saint-François, Raphaël Teyssier.

## UN PLAN DIRECTEUR ÉVOLUTIF

Bien que le Plan soit directeur, tout n'est pas coulé dans le béton, précise le directeur général. Il contient des orientations de base qui seront appelées à évoluer au fil des opportunités financières qui se présenteront dans les prochaines années.

À cet effet, M. Teyssier croit que le fait d'avoir un plan structuré avec des objectifs clairement établis sur une longue période favorisera la recherche de financement.

« Il y a beaucoup d'argent potentiel sur la table. Ce n'est pas une question de peut-être. Il y a bel et bien des subventions disponibles. La meilleure façon d'aller chercher le plus de subventions possible pour aller chercher un effet structurant et pour vraiment développer le réseau, c'est d'avoir des plans. Il faut que ça s'articule. Donc, le Plan va être un outil pour aller chercher un effet de levier avec des fonds qui pourront provenir de différents paliers », assure le directeur général de la MRC.

Il fait référence notamment à certaines subventions offertes par le ministère des Transports du Québec et le Fonds régions et ruralité (FRR). Plus précisément, il identifie le volet 3 – Projets « Signature innovation » qui permet le financement d'actions structurantes qui créent une signature au niveau des MRC.

« La MRC a déjà entamé une démarche pour signifier son intention d'utiliser ces sommes-là qui sont disponibles aux fins du développement du vélo », précise-t-il.

Avec cette demande qui a été déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC espère avoir accès à un montant pouvant aller jusqu'à 1,2 M\$. Une somme qui servirait à financer certains volets inclus dans le Plan vélo.

## ENTRETIEN DU RÉSEAU

Concrètement, le réseau cyclable de la MRC du Val-Saint-François s'échelonne sur près de 60 kilomètres et se divise en trois sentiers principaux. Le budget d'entretien actuel est de 130 000 \$, mais le montant annuel requis est estimé plutôt à 200 000 \$. Il existe donc un déficit d'entretien d'environ 70 000 \$.

Ainsi, la première étape du Plan directeur a consisté à produire un plan d'action réparti sur trois ans afin de démarrer la mise en œuvre des grandes orientations. Le volet entretien y a d'ailleurs été intégré.

« On a vraiment pris des actions concrètes à court terme. Auparavant on faisait l'entretien du réseau cyclable, mais ce n'était pas nécessairement intégré dans un plan. Nous avons donc mandaté une firme externe pour faire un plan d'entretien. Nous sommes rendus à en faire l'application. On va également procéder au balisage de certaines portions du réseau où des manquements ont été constatés », énumère M<sup>me</sup> Laforge.

Des comités techniques seront mis en place pour analyser certaines propositions de nouveaux tronçons ou d'améliorations et pour impliquer d'autres acteurs du milieu.

Entre autres, on veut créer des interconnexions entre le sentier de l'Ardoise, le sentier de la Rive et le sentier de la Vallée.

## PROJET RASSEMBLEUR

Le style de gouvernance adopté par le conseil des maires fait en sorte que la MRC du Val-Saint-François est maître d'œuvre dans le projet. Les municipalités auront bien entendu leur mot à dire au sein d'un comité qui sera composé de plusieurs maires de municipalités avoisinantes.

« La dynamique au sein de la MRC est vraiment rassembleuse », assure M. Teyssier.

Il ne s'inquiète pas non plus d'une possible réticence de la part des MRC voisines. Au contraire, il croit que l'entreprise peut être bénéfique pour l'ensemble de l'Estrie.

« Que ce soit la Ville de Sherbrooke en tant que ville-MRC, la MRC des Sources ou, pas très loin, la MRC de Memphrémagog, elles sont déjà très bien dotées en infrastructure vélo. Elles ont ce que l'on peut appeler un marché plus mature. De notre côté, on pense qu'on va autant bénéficier de ça, qu'elles pourront aussi en bénéficier éventuellement si nous créons un plus grand engouement dans notre secteur. Donc, on veut travailler l'interconnectivité avec les autres MRC environnantes. S'il y a une bonne interconnectivité, il y aura plus de cyclistes en Estrie et ce sera bénéfique pour tout le monde », insiste-t-il.

### VISION À LONG TERME

En 2035, l'objectif ultime est d'amener la MRC du Val-Saint-François à être reconnue comme destination vélo sur tout le territoire non seulement pour les citoyens, mais également pour les visiteurs.

« On veut s'assurer que le réseau cyclable soit de qualité, bien connecté et qu'il puisse mettre en valeur les attraits culturels et touristiques. Ce sont les trois grands volets de notre vision », martèle la coordonnatrice vélo.

Pour le directeur général, le projet représente la fin et le moyen en même temps.

« On veut améliorer le vélo parce qu'on aime ça et que tout le monde veut en faire. Il y a de la demande parce que c'est intéressant et ça améliore la qualité de vie. Tout ça, ce sont les premières raisons pour lesquelles les MRC et les municipalités ont de l'intérêt pour le vélo. Mais dans un deuxième temps, c'est clairement un levier qui

peut être structurant pour d'autres secteurs. Et le secteur que nous avons identifié à ce jour, c'est vraiment celui de l'agrotouristique », renchérit-il.

M<sup>me</sup> Laforge se dit aussi persuadée que la topographie « amusante » de la région est un atout indéniable.

« Il n'y a pas trop de côtes, il n'y a pas trop de plats non plus. On a des paysages qui sont vraiment superbes et on a une belle diversité entre les bouts asphaltés et les routes de gravelle. Donc, on peut venir mailler différents types d'adeptes du vélo, soit autant le vélo de route que le vélo de gravelle et éventuellement le vélo de montagne et peut-être le *fatbike*. L'idée est vraiment de répondre aux besoins de différents citoyens », expose-t-elle.

### ET LA PANDÉMIE?

Il serait tentant d'identifier la pandémie de COVID-19 comme élément déclencheur de la mise en place du Plan directeur vélo 2020-2035.

« Je ne dirais pas que le contexte pandémique a été la bougie d'allumage, mais il a agi certainement comme un catalyseur qui a aidé beaucoup à accélérer le dossier. L'idée était déjà là avant le nouvel engouement pour le vélo qu'on a connu », relativise le directeur général.

De son côté, la coordonnatrice vélo ne cache pas que le *momentum* est idéal pour démarrer un projet d'une telle ampleur.

« Il y a une volonté politique et un désir des citoyens de faire plus de plein air, donc, plus de vélo. Il y a aussi une volonté gouvernementale d'offrir des subventions pour ce type d'initiative là », conclut-elle. ■



L'automne dernier, la MRC du Val-Saint-François a adopté un Plan directeur vélo 2020-2035 qui vise à consolider et agrandir son réseau cyclable avec l'objectif de propulser le secteur récréotouristique de la région.

# ÉTUDES ET PLANIFICATION

## Installations récréatives



### SODEM SE SPÉCIALISE DEPUIS PRÈS DE 45 ANS DANS LE DOMAINE DE LA CONSULTATION EN LOISIR

Notre équipe est composée de consultants pluridisciplinaires expérimentés dans l'ensemble des infrastructures et services propres au domaine récréatif. Cette équipe vise à rendre des services afin d'apporter des solutions novatrices pour l'évolution des installations existantes ou pour l'élaboration de projets futurs. Nos spécialistes peuvent également agir en complémentarité aux professionnels en bâtiments et infrastructures (architectes, ingénieurs, etc.) afin de les supporter dans l'élaboration de projets par leur expertise et leur approche terrain.

Gestionnaire de centaines d'installations récréatives, sportives, touristiques et culturelles, **SODEM** détient une expérience opérationnelle considérable lui permettant d'avoir une acuité de vision et une approche systématique dans la réalisation de ses mandats de consultation. Les études produites sont donc toujours solidement ancrées non seulement sur son savoir-faire de consultant, mais aussi sur ses expertises de planificateur et de gestionnaire dans le domaine.

### ORIENTATION ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- ✘ Conception et évaluation de programmes et politiques
- ✘ Plan directeur des équipements
- ✘ Diagnostic organisationnel
- ✘ Analyse de modes de gestion
- ✘ Organigramme fonctionnel
- ✘ Encadrement de processus de consultation

### FAISABILITÉ ET MISE EN MARCHÉ

- ✘ Étude de faisabilité
- ✘ Plan de démarrage et de gestion des opérations
- ✘ Étude de marché
- ✘ Plan marketing
- ✘ Plan de développement
- ✘ Réactualisation de programmes fonctionnels et techniques
- ✘ Analyse financière
- ✘ Maintien des actifs
- ✘ Plan de maintenance assisté par ordinateur (GMAO)
- ✘ Estimation d'achalandage
- ✘ Sondage, enquête et groupe de discussion

# McMASTERVILLE ADOpte UN RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LES POULES URBAINES

Après un projet pilote de 12 mois qui s'est avéré concluant, la Municipalité de McMasterville a vu son règlement encadrant la possession de poules urbaines être approuvé par la MRC de La Vallée-du-Richelieu. Contrairement aux appréhensions de départ, aucune plainte n'a été formulée quant aux bruits et aux odeurs. De façon plus globale, la Municipalité emboîte le pas à un phénomène qui gagne en popularité à travers le Québec. Petite incursion dans le monde du poulailler urbain.

« Il y a un peu plus d'un an, nous avons eu le dépôt d'une pétition de la part d'une citoyenne réclamant une modification à notre réglementation qui interdisait tous les animaux de ferme sur le territoire de la municipalité. Cette pétition de plus d'une centaine de noms a été l'élément déclencheur qui nous a menés à une réflexion sur notre réglementation. On entendait en parallèle que certaines villes le faisaient », explique le maire de McMasterville, Martin Dulac.

De plus, cette initiative citoyenne coïncidait avec l'entrée en vigueur de la réglementation concernant la protection des personnes par l'encadrement des chiens. Ce contexte a poussé la municipalité à amorcer une réflexion plus globale sur la gestion animalière sur le territoire.

## PROJET PILOTE CONCLUANT

Le manque d'expérience au niveau de l'élevage de poules en milieu urbain a incité le conseil municipal à adopter d'abord un projet pilote d'une durée d'un an. L'objectif

était de pouvoir adapter la réglementation ou de carrément la retirer au cas où des nuisances importantes auraient été observées.

Pour obtenir un permis octroyant le droit de posséder trois ou quatre poules, les citoyens devaient se présenter à la Municipalité. Afin de ne pas démarrer le projet trop rapidement, seulement quatre permis ont été accordés lors de cette première année.

« Pourquoi on a fait ça comme ça? Premièrement, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'autoriser des poules urbaines, mais aussi de veiller au bien-être animal. Ce qui implique d'avoir des installations requises pour que les animaux soient traités correctement. Puis, ça implique aussi de modifier notre réglementation afin de prévoir des bâtiments accessoires, soit des poulaillers dans des cours arrière, de façon à ce que les marges soient en conséquence pour ne pas nuire au voisinage », expose M. Dulac.

De plus, fait-il remarquer, la Municipalité était consciente que l'activité d'avoir des poules existait déjà sur son territoire de façon non réglementaire. Ainsi, le règlement vient encadrer l'activité afin d'assurer la quiétude du voisinage et le bien-être animal.

Finalement, le projet pilote s'est avéré positif puisqu'aucune plainte n'a été formulée, ce qui a convaincu la Municipalité de McMasterville d'aller de l'avant avec l'adoption d'un règlement formel. « Il faut faire un suivi en continu de la situation concernant les poules parce que parfois, il peut y avoir des déménagements ou des changements qui font en sorte que soit les gens ne s'en occupent pas ou ils les abandonnent. Le fait d'avoir une réglementation, ça nous permet de garder un œil sur ce qu'il se passe », ajoute-t-il.

## PHÉNOMÈNE EN CROISSANCE

Louise Arbour a fondé Poules en Ville en 2015 avec la mission d'éduquer la population aux plaisirs sécuritaires de la garde des poules pondeuses en zone urbaine. Elle assiste aussi les citoyens, qui en font la demande, dans leur démarche pour légaliser et faire encadrer cette activité. Au fil des années, M<sup>me</sup> Arbour a été un témoin privilégié de la popularité grandissante du désir des citoyens d'élever des poules dans leur cour arrière.

Certes, la crise de la pandémie de COVID-19 a contribué à favoriser l'implantation des poules en zone urbaine parce que les gens ont soudainement eu le temps de construire eux-mêmes leur poulailler. Mais l'engouement ne date pas d'hier, soutient-elle.

« En 2016, on a manqué 80 000 poules pour satisfaire la clientèle. C'était déjà un phénomène très en vogue », rappelle-t-elle.

Son livre *Des poules dans ma cour* et les centaines de formations données au cours des dernières années ont certainement aidé à faire connaître cette activité.

Pourquoi les gens désirent-ils avoir des poules dans leur cour? « Pour la zoothérapie. C'est un animal de compagnie qui est vraiment fantastique. C'est probablement la raison numéro un, avant d'avoir des œufs », répond-elle.

Toutes les questions entourant l'agriculture urbaine et l'autonomie alimentaire, qui font de plus en plus la manchette, sont également des arguments qui militent en faveur de la poule.



Les poulaillers urbains gagnent en popularité au Québec.

## TRAVAIL D'ÉDUCATION

Bien que la poule soit domestiquée depuis des milliers d'années, il existe encore beaucoup de préjugés et d'inconnu autour de cet animal. Pour M<sup>me</sup> Arbour, il est important d'éduquer les citoyens et les élus-es à cet égard. D'autant plus que les problématiques viennent surtout des gens qui ne respectent pas les règlements municipaux, ce qui ternit un peu la réputation des poulaillers urbains.

« Parmi ceux qui ont des poules clandestines, certains ont des coqs. Or, il n'est pas permis d'en avoir. À moins qu'elle soit en détresse, la petite poule peut faire un petit chant après avoir pondu le matin, mais sinon, on ne les entend pas du reste de la journée. Il y a des voisins qui ne savent pas que j'ai des poules chez moi », assure-t-elle.

Par ailleurs, elle met en garde les gens qui seraient tentés d'acheter leurs poules via des groupes Facebook ou autres. « Dans le marché, 80 % des gens vont acheter des poules vaccinées qui proviennent de couvoirs. Par contre, il y a un 20% de la population qui va chercher des poules de race qui ne sont pas vaccinées et occasionnent 80% des problèmes liés à des poules non vaccinées. Il y a des gens qui pensent qu'on peut donner des restants de table aux poules alors que c'est scientifiquement prouvé qu'elles ont besoin d'une alimentation stable », insiste-t-elle en précisant qu'on ne doit pas non plus acheter des poussins.

Elle rappelle que les éleveurs urbains doivent être bien renseignés afin d'éviter des épidémies, des problèmes de salubrité et de biosécurité.

## ANIMAL SOCIAL

Normalement, les élevages de poules urbaines doivent être composés d'un minimum de trois spécimens et d'un maximum de cinq.

« Deux poules, ce n'est pas très sécuritaire pour les prédateurs et elle ne doit jamais être seule. Elles vivent en groupe et elles établissent une hiérarchie

entre elles. Les gens peuvent s'attendre à récolter de 3 à 5 œufs par jour », mentionne M<sup>me</sup> Arbour.

Il y a aussi une série de règles à respecter pour l'installation du poulailler. À cet effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fournit un petit guide en ligne qui permet aux apprentis fermiers de s'y retrouver.

En particulier, l'emplacement devra être choisi avec soin afin de procurer les conditions suivantes :

- Du soleil le matin, mais de l'ombre en après-midi, surtout en été;
- Un bon drainage naturel du sol, sans accumulation d'eau après une pluie;
- Une surface sèche avec un toit pour le « bain » de sable et la protection;
- Un abri contre les vents dominants;
- Une distance minimale de la propriété voisine, selon les règles en vigueur dans la municipalité.

## SAVIEZ-VOUS QUE?

Un coq (mâle) n'est pas nécessaire pour qu'une poule pondre des œufs. Ces derniers ne seront tout simplement pas fécondés et ne pourront donner de poussins.

Une poule brune ou blanche pond, pendant ses premières années de vie, près de 250 œufs par année. Pour 3 poules, cela fait plus de 750 œufs ou, autrement dit, 62 douzaines d'œufs.

Une poule produit plus d'un kilogramme de déjections par semaine, qu'il n'est pas recommandé de mettre dans le compost domestique. ■

# ÉCLAIRAGE CYCLONE

## ÉCLAIRER EXACTEMENT OÙ IL LE FAUT

Allier fonctionnalité, performance et esthétisme en éclairage extérieur, c'est possible. Éclairage Cyclone, une entreprise québécoise fondée à Terrebonne en 1999, rayonne partout au Québec, au Canada et aux États-Unis avec ses solutions d'éclairage personnalisées. Fini les zones d'ombres qui contrastent avec les lumières éblouissantes grâce à des optiques conçues et fabriquées ici selon l'espace à éclairer et l'ambiance que vous souhaitez donner.

« Environ 60 % des produits que nous livrons sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins de nos clients, que ce soit d'apposer le logo de la ville sur le poteau jusqu'à développer complètement un nouveau luminaire », explique Éric Ladouceur, responsable des ventes au Canada.

Ajout de prises électriques sur les luminaires, bras pour accrocher jardinières et décorations de Noël ne sont là que quelques-unes des possibilités. Mais là où Éclairage Cyclone se démarque particulièrement, c'est dans sa façon de jouer avec la lumière pour qu'elle se dirige exactement là où vous en avez besoin.

### LA DEL : DE MULTIPLES POSSIBILITÉS À MAÎTRISER

L'éclairage à la DEL est très performant notamment parce qu'il peut concentrer de deux à trois fois plus de lumière au même endroit. Alors que seulement de 23 à 40 % d'une lampe au sodium servira effectivement à faire la lumière là où vous le souhaitez, un système à la DEL y projetera 70 % de sa capacité d'éclairage. Ainsi,



beaucoup moins de watts sont nécessaires pour arriver au même effet. C'est ce qui rend la DEL économique en termes de consommation d'électricité.

Cette puissance d'éclairage dans de si petites diodes permet de développer des luminaires moins imposants. « On peut atteindre la performance d'éclairage que vous voulez dans le look que vous souhaitez. Nous avons l'expertise à l'interne pour développer des solutions d'éclairage esthétiques sans faire de compromis sur la performance », souligne M. Ladouceur.

Éclairage Cyclone détient une expertise particulière dans le développement de patrons d'éclairage et le calibrage d'optique. L'entreprise offre notamment un système de trente-six DEL séparées en quatre groupes de neuf. Ainsi, avec un même luminaire, il est possible de diriger trois groupes vers la rue et un vers le trottoir, assurant un éclairage adéquat sans éclairer dans le salon des résidences autour!

### ET LA LUMIÈRE BLEUE?

Les performances des DEL se sont beaucoup améliorées ces dernières années. Avec un rapport lumen/watt beaucoup plus élevé que pour les premières générations de diodes électroluminescentes, il est maintenant possible de déposer une poudre de phosphore sur les DEL, coupant ainsi l'émission de lumière bleue pour procurer un éclairage plus chaud, plus confortable pour les yeux et plus près d'une lumière naturelle.

### EMBELLIR LES VILLES

Éclairage Cyclone conçoit, développe et fabrique des luminaires extérieurs décoratifs écoénergétiques et durables qui sont également recyclables. Rien n'est laissé au hasard pour offrir aux villes et municipalités des solutions d'éclairage de qualité supérieure, de construction robuste et avec un rendement photométrique optimisé qui assure la sécurité et le confort visuel des citoyens. ■

# CHERTSEY AURA SON PARC MULTIFONCTIONNEL

Il y a de la fébrilité dans l'air de la municipalité de Chertsey depuis que son projet de parc multifonctionnel a été confirmé, en avril dernier, grâce à un soutien financier de la part des gouvernements fédéral et provincial. Ce projet qui est attendu depuis de nombreuses années permettra, espère-t-on, de dynamiser le secteur pour attirer de jeunes familles.

« D'un conseil municipal à l'autre, tout le monde disait qu'il faudrait un parc plus rassembleur. Nous avons un terrain de balle à un endroit et la patinoire à un autre. Nous n'avons pas de module de jeux. En fait, nous n'avons pas de vrai parc où les gens peuvent se rassembler en famille », explique Linda Paquette, directrice générale de la municipalité de Chertsey.

Ainsi, plusieurs infrastructures seront intégrées au nouveau parc multifonctionnel et intergénérationnel, dont une patinoire, des jeux d'eau, un bâtiment de services, des modules de jeux pour enfant et un terrain de volleyball de plage. À terme, une scène extérieure sera aménagée pour permettre des représentations.

Des chemins asphaltés traverseront le parc pour permettre la pratique du vélo et de la planche à roulettes.

## PLUSIEURS ÉTAPES

Au fil des années, les ressources internes de la municipalité ont investi beaucoup de temps et d'effort pour préciser le projet et le faire cheminer. Une firme a notamment été engagée pour élaborer un premier croquis à partir des commentaires de citoyens ayant participé à une assemblée spéciale. À partir de cette première étape, la demande de subvention incluant un échéancier serré et une estimation des coûts a pu être effectuée à l'interne.

« En 2021, nous serons en écriture de devis pour les services professionnels. Donc, le devis que nous écrivons actuellement, c'est pour aller chercher le plus bas soumissionnaire pour embaucher une firme d'ingénierie qui aura la tâche d'écrire les plans et devis de construction », précise la directrice générale.



Le projet de parc multifonctionnel de la municipalité de Chertsey a été confirmé en avril dernier.

La première pelletée de terre officielle devrait se faire en 2022 alors que 2023 devrait voir apparaître les premiers modules de jeux. L'aménagement du parc devrait être complété en 2024 avec l'installation de la scène extérieure.

Le coût total du projet est estimé à 3 168 511 \$ dont 862 207 \$ est financé par le gouvernement provincial via le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives. De son côté, le gouvernement du Canada fournit la même somme via le volet infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du programme d'infrastructure Investir dans le Canada. La contribution de la municipalité s'élève donc à 1 444 097 \$.

## ATTIRER DES FAMILLES

L'objectif ultime de ce projet est de dynamiser le territoire afin d'attirer de jeunes familles. Comme le fait remarquer M<sup>me</sup> Paquette, Chertsey est une municipalité reconnue principalement pour ses nombreux lacs et ses villégiateurs.

« Nous avons plus de 168 lacs sur le territoire. Nous sommes 5 000 de population permanente, mais l'été, pendant les vacances, ça monte à 15 000 de population », illustre-t-elle.

Par contre, en dehors de la période des vacances, la municipalité demeureait un endroit peu animé puisque les principales activités se déroulaient majoritairement autour des lacs.

« Au fil du temps, le village a perdu ses petits commerces. Tout se passe présentement sur la route 125 où il y a les commerces principaux. Disons que dans les dernières années, c'était plutôt tranquille à Chertsey. Maintenant on veut amener plus de familles et on se disait que d'avoir un parc aiderait », souligne-t-elle. ■



 **Leblanc**  
illuminations  
CANADA

*Maître en Lumières*

**1 866 814-3617**  
[www.leblanc-illuminations.ca](http://www.leblanc-illuminations.ca)

SUIVEZ-NOUS!    

# LE « PUMTRACK » À SAINTE-BÉATRIX

## UNE PISTE POUR RÉUNIR TOUS LES ADEPTES DE SPORTS SUR ROUES

Inaugurée en octobre dernier, la piste à pompe « Pumptrack » de Sainte-Béatrix est devenue rapidement un lieu de rassemblement pour petits et grands. La piste possède la particularité de pouvoir être utilisée par des adeptes de sports sur roues de différents horizons tels que le BMX, la trottinette ou la planche à roulettes. Preuve de sa popularité, le premier circuit de ce type à voir le jour dans la région attire l'attention des municipalités avoisinantes.

« On a été les premiers dans la région et la semaine d'après, Joliette en a construit un. D'autres municipalités autour de nous nous ont posé des questions ensuite. De notre côté, ça nous fait plaisir de partager notre expertise à ce niveau », confie Marie-Ève Laviolette, directrice des loisirs, de la culture et des communications.

### SKATEPARK VIEILLISSANT

L'idée d'implanter une piste à pompe « Pumptrack » a commencé à germer lorsqu'il est devenu évident que le parc de planche à roulettes arrivait en fin de vie.

« On voulait se démarquer par rapport à ce qu'il se faisait ailleurs. Plusieurs municipalités autour ont construit des skateparks dans les dernières années. Un des conseillers municipaux de la municipalité a de la famille à Sherbrooke où il y a plusieurs « Pumptrack » très populaires. Avant de nous soumettre l'idée, je n'avais jamais entendu parler de ce type de parcours », avoue candidement la directrice des loisirs.

De son côté, le maire de Sainte-Béatrix, Serge Perrault, souligne que ces pistes ont été réfléchies au départ pour sauver sur les coûts d'entretien. « Les premiers

« Pumptrack » qui ont été faits, c'était pour sauver des coûts sur l'entretien des pistes de BMX en terre. C'est pour cette raison qu'ils les ont fait asphalter. Se faisant, la durée de vie est nettement supérieure et elle peut servir pour d'autres sports que le BMX », explique-t-il.

### DES SPORTS POPULAIRES

Pour la municipalité, le faible coût d'entretien doublé de la possibilité d'implanter une infrastructure sportive rassembleuse ont été des arguments décisifs. « Tout ce qui peut rouler fonctionne très bien sur ce type de circuit », fait remarquer le maire.

D'autant plus que la trottinette, qui est la grande mode en ce moment chez les jeunes, n'est pas adaptée pour les skateparks. Le « Pumptrack » représentait donc un bel entre-deux, ajoute M<sup>me</sup> Laviolette.

Par ailleurs, non seulement la piste peut accueillir plusieurs types de sports à roues, mais elle n'attire pas que les jeunes.

« J'ai vu des adultes dans la trentaine utiliser la piste », assure M. Perrault.

À cet effet, un peu comme pour une patinoire l'hiver, un minimum de surveillance parental est nécessaire pour les plus petits utilisateurs.

### INVESTISSEMENT DE 100 K\$

La piste, qui fait 490 mètres de long entièrement asphaltés représente un investissement d'un peu plus de 100 k\$ pour la municipalité. Pour l'aider, elle a bénéficié d'une contribution financière de la MRC de Matawinie via le Fonds de développement du territoire-Enveloppe du Pacte Rural.

« Ça dépend toujours de la grosseur que l'on veut. Parce que nous avons un petit skatepark à côté, nous avons décidé de miser beaucoup sur le « Pumptrack », précise la directrice des loisirs.

Quant à lui, le maire y voit une occasion de « revitaliser le cœur du village ». La grande présence des jeunes depuis l'ouverture de la piste est un bon indicateur en ce sens. ■



La piste à pompe « Pumptrack » de Sainte-Béatrix permet de réunir plusieurs adeptes de sports sur roues.  
Crédit photo : Annie Gravel

**Orangetraffic**+

**VOS  
ÉCOLIERS  
EN PRIORITÉ**

INSTALLEZ DES ZONES DE  
VITESSES VARIABLES POUR  
AUGMENTER LA SÉCURITÉ  
AUTOUR DES ÉCOLES

[www.orangetraffic.com](http://www.orangetraffic.com)
[info@orangetraffic.com](mailto:info@orangetraffic.com)
1-800-363-5913

# PARTENAIRE D'AFFAIRES PRO-BALLAST : DES MÂTS ET POTEAUX QUI VISENT HAUT



Si vous circulez sur les routes du Québec, vous avez forcément croisé des produits Pro-Ballast. Plusieurs des mâts, fûts et structures horizontales supportant éclairage et signalisation installés au Québec sont conçus et fabriqués à l'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu. Rues piétonnes, aires de circulation, espaces récréatifs, sportifs et de loisirs peuvent bénéficier des structures de qualité supérieure que produit l'entreprise.

Ces dernières années, Pro-Ballast a résolument pris un virage innovant : nouvelle direction, achat d'entreprise, acquisition de talents, dont certains ont une expérience reconnue à l'international, et modernisation des équipements. Avec une équipe alliant le dynamisme de la nouvelle génération aux commandes et l'expertise de ceux qui ont construit la réputation de l'entreprise, Pro-Ballast est dans une position enviable pour répondre aux besoins spécifiques des municipalités en aménagement urbain vertical et horizontal. Ainsi, l'entreprise est en mesure de fournir aux municipalités mâts et fûts d'éclairage utilitaire ou décoratif, d'électricité, de signalisation, d'affichage, etc.

## QUALITÉ À PRIX COMPÉTITIF

Créatifs et innovants, les gestionnaires de Pro-Ballast ont procédé à un vaste exercice d'optimisation des processus. L'objectif : ne pas sacrifier la qualité supérieure qui a fait leur renommée tout en proposant des prix concurrentiels permettant de se démarquer dans les appels d'offres publics.

Grâce à une intégration verticale des différentes étapes entourant la conception et la fabrication de mâts, fûts et autres structures en acier et aluminium, Pro-Ballast gère avec efficacité sa production. Soudure, usinage, trempage,

peinture en poudre électrostatique et assemblage final sont tous faits dans ses installations totalisant 120 000 pi<sup>2</sup>. Une telle capacité de production allée à une agilité du processus permet à l'entreprise de réaliser des mandats pour des projets d'envergure tels que le pont Champlain et le marché Jean-Talon à Montréal, ainsi qu'auprès de clients comme Hydro-Québec. « On a mis en place des procédés plus complexes parce que les exigences du marché sont de plus en plus élevées, explique Patrick Nadon, vice-président de Pro-Ballast. En faisant tout à l'interne, on a le contrôle. Ce qui nous permet de faire des produits novateurs qui répondent aux attentes des clients les plus exigeants. »

Cette optimisation des processus permet également de répondre rapidement aux besoins des municipalités et de réagir tout aussi vite lorsque des modifications doivent être apportées aux plans initiaux, et ce, peu importe le volume de production.



### FABRICATION SUR MESURE ET SAVOIR-FAIRE EN INGÉNIERIE

Travailler en équipe avec les gestionnaires de projets municipaux est l'une des forces des experts de Pro-Ballast, ce qui lui permet notamment de fabriquer sur mesure différents éléments d'aménagement urbain. Son département de design industriel et celui de recherche et développement assistent ses clients afin de trouver la meilleure solution, qu'elle soit en fabrication d'un tout nouvel élément ou dans la modification de structures existantes. Du prototypage à la réalisation, chaque étape est contrôlée à l'interne assurant ainsi une concordance parfaite entre les besoins et le produit fini. L'équipe d'ingénieurs est habilitée à sceller toutes ses conceptions.

### RESTAURATION DE SYSTÈMES EXISTANTS

Que ce soit dans une perspective d'économie de coûts ou d'optimisation des équipements, les départements de sablage au jet et de peinture en poudre polyester de Pro-Ballast ont développé une expertise particulière en restauration de mobilier urbain existant. Les municipalités peuvent ainsi prolonger la durée de vie utile de poteaux, luminaires et autres structures. Pro-Ballast offre une expertise en laboratoire et un service de pièces de rechange pour la mise à niveau de tout type d'installation.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieuse d'offrir des solutions axées sur le développement durable, l'entreprise a participé à la conception de fûts d'éclairage décoratifs en bois pour un projet domiciliaire d'envergure axé sur la nature. Sa grande capacité d'adaptation, son sens de l'innovation et son esprit créatif ont été des atouts marquant dans la collaboration de l'équipe de Pro-Ballast avec celles de la ville et des promoteurs du projet. Donner aux clients ce dont ils ont exactement besoin, ni plus ni moins, dans le respect strict des normes, et ce, tout en respectant coûts et délais, caractérise les partenariats d'affaires que noue l'entreprise.

Au cours de ces dernières années, Pro-Ballast est passée au statut de créateur de solution d'avenir en utilisant les nouvelles technologies. La nouvelle génération de dirigeants, en collaboration avec le président et fondateur Laurent Jacques, a fait prendre à l'entreprise un réel virage manufacturier basé sur la qualité procédurale et l'innovation. Avec une équipe résolument tournée vers le service

client de qualité supérieure, l'entreprise est un partenaire d'affaires de choix pour le secteur public qui peut compter sur des gens qualifiés qui sauront répondre aux questions les plus pointues, optimiser les produits selon leurs besoins et livrer une marchandise de qualité respectant normes, délais et coûts. ■





Candice Baan  
Coordonnatrice technique des secteurs Eau et Biodiversité chez  
Réseau Environnement

# PROGRAMME EXCELLENCE POUR LA BIODIVERSITÉ : COMPRENDRE ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

Les municipalités font face à plusieurs enjeux afin de concilier biodiversité et développement territorial, que ce soit à travers la gestion des espaces verts, l'établissement de corridors fauniques ou encore la restauration de sites. Réseau Environnement souhaite accompagner les municipalités à relever ces défis pour rendre la préservation de la biodiversité accessible à chacune d'entre elles.

Les bénéfices qu'offre une protection accrue des ressources naturelles font désormais consensus. La mise en valeur de la diversité biologique s'avère par exemple un moyen efficace et économique pour améliorer sa résilience face aux aléas climatiques. Le contexte actuel de pandémie a, de plus, permis de souligner l'importance de la préservation de la biodiversité. D'importants constats scientifiques mettent en lumière un nombre de corrélations croissant entre perte de biodiversité et émergence de maladies infectieuses<sup>1</sup> et démontrent les impacts positifs des services écosystémiques sur la santé humaine et le bien-être<sup>2</sup>. C'est pourquoi Réseau Environnement, grâce au soutien financier du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'engage à rallier les acteurs et actrices municipaux pour viser l'excellence dans les pratiques de préservation de la biodiversité sur les territoires publics.

L'objectif du programme est de réunir un grand nombre de municipalités afin de préserver et mettre en valeur la biodiversité québécoise. Le Programme d'excellence pour la Biodiversité

(PEXBD) vise à accompagner les organismes municipaux à s'évaluer, s'outiller et échanger avec les gestionnaires d'autres organismes participants afin de progresser vers une protection accrue de la biodiversité sur leur territoire. Décliné en quatre phases axées sur l'amélioration continue, le programme offrira un service d'accompagnement personnalisé, combiné à des outils d'analyse adaptés et des indicateurs définis pour permettre aux municipalités de suivre et d'évaluer leur performance pour la conservation et la mise en valeur de la biodiversité. Le programme mise également sur l'approche participative et le partage d'expertise, lors de rencontre d'échange et de formations sur des thématiques ciblées.

Réseau Environnement possède une grande expérience acquise sur plusieurs années dans les programmes d'excellence qui accompagnent les municipalités. Grâce à ce savoir-faire et à l'expertise reconnue des chargés de projet de Réseau Environnement, les organismes municipaux

membres de ces programmes sont parmi les plus performants de la province. L'association a bénéficié de l'engagement et de l'expertise de plusieurs municipalités membres qui ont contribué au développement de ce projet. Ces professionnels en biodiversité, issus des villes de Trois-Rivières, Saint-Lambert, Terrebonne, Lévis, Montréal, Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que de la MRC de l'Érable, ont permis de développer du contenu pertinent et adapté au contexte municipal et à l'atteinte des objectifs. En accompagnant les gestionnaires municipaux ainsi que les élus et élues dans leurs actions favorisant les ressources naturelles, nous sommes persuadés de pouvoir contribuer à la protection et la mise en valeur de la biodiversité québécoise et ainsi profiter à la qualité de vie de millions de citoyens et citoyennes. ■

<sup>1</sup> FRB, 2020

<sup>2</sup> *Environmental Genomics Reveals a Single-Species Ecosystem Deep Within Earth*, Chivian et al., 2008

# GLENCORE : CRÉATEUR DE RICHESSE PARTOUT AU QUÉBEC

Certaines grandes entreprises rayonnent et ont des répercussions importantes sur l'économie québécoise. Glencore fait sans aucun doute partie de celles-ci. Du nord au sud et d'est en ouest, c'est dans toute la province que se font ressentir les retombées de ses activités. Portrait d'une entreprise qui a acquis au fil des ans des fleurons industriels québécois qui créent de la richesse et positionnent le Québec de belle façon sur le marché international des métaux de base.

Glencore peut aisément se qualifier d'écosystème intégré ayant un impact significatif sur l'ensemble de l'économie du Québec. Sa présence au Québec a pour nom Mine Matagami, Mine Raglan, Fonderie Horne, Fonderie Générale du Canada, Affinerie CCR et Affinerie CEZinc. Avec des fournisseurs et des employés provenant de partout au Québec, cette entreprise internationale crée de la richesse par et pour les gens d'ici.

## PRODUCTEUR MAJEUR DE MÉTAUX DE BASE

Glencore, c'est la plus importante mine productrice de nickel au Québec, l'unique chaîne de valeur de cuivre du Canada et la plus importante affinerie de zinc de l'est de l'Amérique du Nord. L'entreprise est également le plus important recycleur de rebuts électroniques en Amérique du Nord.

Dans ses mines Matagami et Raglan, Glencore extrait plus de 80 % du nickel, 61 % du zinc et 44 % du cuivre québécois. Quant aux capacités de transformation de Horne et des affineries CCR et CEZinc, elles sont bien plus importantes que les capacités d'extraction du Québec. Y sont produits annuellement quelque 265 000 tonnes de zinc affiné, 300 000 tonnes de cathodes de cuivre et 1 000 000 de tonnes d'acide sulfurique.

## GLENCORE

Ces trois métaux de base (nickel, cuivre et zinc) sont essentiels dans plusieurs industries, notamment en électrification des transports. À titre indicatif, la production d'une voiture à essence nécessite 20 kg de cuivre, une voiture hybride 40 kg et une voiture électrique 80 kg.

## DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PARTOUT AU QUÉBEC

Avec ses activités de fonctionnement et d'investissement, Glencore génère annuellement 1,7 milliard de dollars en valeur ajoutée au Québec. Plus de 5 600 entreprises forment le réseau de fournisseurs de Glencore, dont 75 % sont québécoises. Chacune des régions du Québec compte au moins un fournisseur de biens ou services qui traite avec Glencore. Ce qui consolide sa position de créateur de richesse partout au Québec.

Ces retombées se mesurent également par le nombre d'emplois soutenus par l'entreprise. Non seulement leur nombre est important, mais ce sont aussi des emplois de qualité considérés comme étant à haute productivité. Bien que ses activités soient concentrées dans le Nord-du-Québec, l'Abitibi, la région de Montréal et en Montérégie, le principe d'emplois « fly-in, fly-out » fait en sorte que des employés de l'entreprise proviennent de partout au Québec. Ainsi, Glencore soutient plus de 8 800 emplois au Québec, dont plus de 3 000 directs.

## UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Cette année, Glencore s'est distinguée au sein de l'Institut canadien des mines en remportant *ex æquo* pour deux de ses installations le prix national soulignant leur performance en santé et sécurité au travail. Mine Matagami et Mine Raglan n'ont connu aucun accident de travail ayant causé perte de temps ou assignation temporaire. C'est grâce à des mesures de prévention et de formation ainsi qu'à une adhésion importante des employés envers ces mesures que ces deux sites ont pu se démarquer. Une retombée positive de plus dans le grand écosystème québécois Glencore. ■



M<sup>e</sup> Carolane Pétrin, avocate  
Morency Société d'avocats

# IMPOSITION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE : GARE À LA CONFUSION!

Personne ne sera surpris d'apprendre que les conflits de travail associés à l'imposition de mesures disciplinaires se retrouvent fréquemment dans l'actualité judiciaire. Mais qu'en est-il des mesures administratives? Que sont-elles? La distinction entre ces deux mesures n'est pas sans importance. En effet, les critères pour déterminer la mesure appropriée à imposer sont foncièrement différents et la qualification de la mesure aura un effet majeur sur la compétence du décideur.

La distinction entre ces deux mesures n'est pas facile à cerner, mais elle est pourtant fondamentale.

La mesure disciplinaire est celle qui vise à punir le comportement fautif et volontaire d'un salarié dans le but de l'amener à se corriger. Ces manquements peuvent notamment être des retards répétitifs, de l'insubordination, du vol ou des absences injustifiées. Accessoirement, l'employeur souhaite inciter la personne à amender sa conduite et donner un caractère d'exemplarité aux autres employés. Ces sanctions se traduisent fréquemment par une réprimande, un avertissement verbal ou écrit, une suspension sans solde ou encore un congédiement.

L'employeur doit prouver que la mesure prise respecte le principe de la « gradation des sanctions » et qu'elle est proportionnelle aux gestes commis. Si une décision est trop sévère, un décideur pourra en apprécier l'opportunité et aller jusqu'à y substituer celle qu'il croit être la plus appropriée.

En revanche, la mesure administrative vise à corriger un manquement involontaire du salarié dans une optique d'efficacité et d'efficience de l'entreprise. On veut donner au salarié l'opportunité de s'améliorer et de corriger ses lacunes. Par exemple, l'absentéisme chronique involontaire, une fausse déclaration à l'embauche et l'incompétence peuvent mener à une telle mesure. On peut penser à une rétrogradation, l'émission d'une lettre d'attentes, une suspension pendant l'enquête, une évaluation de rendement et même un congédiement.

Les critères qui gouvernent l'opportunité d'imposer des mesures administratives sont consacrés en jurisprudence<sup>1</sup>:

- Connaître les politiques de l'entreprise et les attentes fixées;
- Connaître ses lacunes, lesquelles ont été communiquées;
- Avoir obtenu le soutien nécessaire pour se corriger et atteindre ses objectifs;
- Avoir bénéficié d'un délai raisonnable;
- Avoir été prévenu du risque de congédiement en l'absence d'une amélioration de sa part;
- Le déploiement d'efforts raisonnables pour réaffecter un employé dans un autre poste correspondant à ses capacités<sup>2</sup>.

Il faut garder à l'esprit que ces deux notions ne sont pas mutuellement exclusives. Les mêmes faits pourraient donner lieu à l'application de mesures mixtes, selon les circonstances et l'évolution de la situation. Par exemple, dans le cas

d'un vol de temps, l'imposition d'une coupure de salaire pourrait être envisagée à titre de mesure administrative et un congédiement à titre de mesure disciplinaire.

Incidentement, l'intérêt de la distinction réside dans les pouvoirs qu'a un décideur vis-à-vis la mesure prise par l'employeur. Généralement, la jurisprudence prévoit que les pouvoirs du décideur se limitent à vérifier la légalité d'une mesure disciplinaire. Il outrepasserait ainsi ses pouvoirs en statuant sur une mesure administrative.

En définitive, il convient de se rappeler des principes établis par les tribunaux dans le choix de la mesure appropriée. La ligne étant mince entre ces deux concepts, l'employeur a tout intérêt à les maîtriser afin d'éviter le renversement de sa décision! ■

<sup>1</sup> *Costco Wholesale Canada Ltd. c. Laplante*, 2005 QCCA 788.

<sup>2</sup> *Commission scolaire Kativik c. Association des employés du Nord québécois*, 2019 QCCA 961.



Marc Sparano  
Coordonnateur à la formation et conseiller en RH  
Fédération québécoise des municipalités

# RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL : À VOS CÔTÉS POUR PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

L'exercice des responsabilités municipales est constitué d'une multitude de choix, petits et grands, quotidiens ou plus occasionnels. Dans ce contexte, certaines décisions peuvent être plus délicates : c'est parfois le cas des ressources humaines. Sur ce thème essentiel, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est présente à vos côtés avec ses équipes spécialisées en ressources humaines et relations du travail, mais également avec des formations évolutives qui vous seront d'une aide précieuse.

Nous avons le plaisir de vous présenter les principaux cours qui constituent l'offre de formation de la FQM en matière de ressources humaines et de relations du travail (RHRT).

## BIEN IDENTIFIER LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

En matière de clarification du périmètre d'action de chacun des intervenants municipaux, trois formations en classe virtuelle vous offrent une démarche progressive et complémentaire :

- Les rôles et responsabilités des élus
- La nécessité d'un travail d'équipe maire-DG
- Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de ressources humaines.

Si les deux premières traitent de l'ensemble des compétences partagées, la troisième, disponible exclusivement en formule privée, vient répondre précisément à la question « qui fait quoi en matière de ressources humaines? ».

## APPROVOISER LES BONNES PRATIQUES DE RECRUTEMENT

Doter un poste est une démarche stratégique pour laquelle la FQM peut vous accompagner, pour l'entièreté de la démarche ou encore une partie de celle-ci. Vous aimeriez être mieux outillé dans vos processus de sélection? Le cours suivant est fait pour vous : **Les outils pour bien recruter**. Animé par l'équipe des RH de la FQM, il s'adresse

aux élus-es et gestionnaires afin de les doter des compétences essentielles au bon déroulement d'un recrutement : mener le processus de sélection, conduire les entretiens de recrutement, savoir négocier le contrat de travail.

Au rang des bonnes pratiques, celles relatives au télétravail sont plus que jamais d'actualité. Intitulée **Le télétravail : le futur est à nos portes**, cette capsule vidéo prépare les municipalités à l'instauration durable du télétravail hors circonstances exceptionnelles en traitant de différents aspects spécifiques : avantages et désavantages, modalités de contrôle de la prestation de travail, aménagement de l'espace et de l'horaire de travail; élaboration d'une politique adéquate.

Enfin, rien de tel que le partage d'expérience pour approfondir vos connaissances en matière de relations du travail. L'équipe en relations du travail de la FQM vous propose des rencontres intitulées **Midi-causerie en relations du travail** : sur le temps du dîner, quatre rendez-vous annuels traitent de thèmes d'actualité afin d'améliorer votre gestion quotidienne, vos réflexes et votre aptitude à décrypter les nouvelles tendances.

## OFFRIR UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SÉCURITAIRE ET MOTIVANT

Enfin, deux cours en autoapprentissage sont nouvellement proposés pour prévenir et gérer les situations de harcèlement en milieu professionnel.

Le premier, **Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal**, vise à outiller les élus-es et gestionnaires afin qu'ils puissent poser des actions efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement.

Le second, **Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés**, s'adresse aux employés et vise à identifier ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et les moyens pour s'impliquer au quotidien dans la prévention.

Toutes ces formations sont éligibles à 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre organisation municipale.

Toute une équipe à votre service à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca). ■



M<sup>e</sup> Anne-Julie Beaulieu, avocate  
Tremblay Bois Avocats

# LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE : DES POUVOIRS À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE TERRITOIRE

D'abord, il faut savoir que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*<sup>1</sup> (ci-après, *L.C.M.*) énonce les domaines dans lesquels une municipalité peut exercer sa compétence. On y retrouve notamment « *la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs* ».

**4. En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants :**

**1<sup>o</sup> la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;**

[...]

*Elle peut adopter toute mesure non réglementaire dans les domaines prévus au premier alinéa ainsi qu'en matière de services de garde à l'enfance.*

**Néanmoins, une municipalité locale ne peut déléguer un pouvoir dans ces domaines que dans la mesure prévue par la loi.**

Une première avenue qui s'offre à une municipalité pour l'exercice de pouvoirs à l'extérieur de son territoire est par le biais de l'article 8 *L.C.M.*

**8. Toute municipalité locale peut, sur son territoire ou à l'extérieur de celui-ci, après avoir avisé la municipalité concernée, établir ou exploiter un équipement culturel, récréatif ou communautaire avec un organisme à but non lucratif, un centre de services scolaire, une commission scolaire ou un établissement d'enseignement.**

**Elle peut également, à l'extérieur de son territoire, accorder une aide à une personne pour l'établissement et l'exploitation d'équipements et de lieux publics destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives ou communautaires.**

Le principe gouvernant l'exercice des compétences par une municipalité est à l'effet que celle-ci a compétence uniquement sur son territoire et qu'elle peut agir, hors territoire, seulement si une disposition spécifique l'autorise en ce sens. Différentes possibilités, permettant à une municipalité d'élargir ses pouvoirs à l'extérieur de son territoire, seront ici présentées.

Une deuxième possibilité est la signature d'une entente intermunicipale avec une autre municipalité, selon l'un des trois modèles de fonctionnement prévus à l'article 576 du *Code municipal*<sup>2</sup> (ci-après, *C.M.*).

**576.** *L'entente prévoit l'un des modèles de fonctionnement suivants :*

*1<sup>o</sup> la fourniture de services par l'une des municipalités parties à l'entente;*

*2<sup>o</sup> la délégation d'une compétence, à l'exception de celles de faire des règlements et d'imposer des taxes, d'une municipalité à une autre;*

*3<sup>o</sup> la régie intermunicipale.*

Également, par une lecture combinée des articles 576 et 578 *C.M.*, il est possible pour une municipalité de déléguer à une autre municipalité une partie ou la totalité de sa compétence, par exemple, en matière de loisirs ou d'activités communautaires, ce qui n'est d'ailleurs pas prohibé par le deuxième alinéa de l'article 4 *L.C.M.* reproduit ci-dessus. Une telle délégation devra alors être prévue dans une entente signée par les municipalités concernées.

**578.** *La municipalité à laquelle une autre municipalité délègue sa compétence possède tous les pouvoirs nécessaires à l'application de l'entente, y compris celui de faire des travaux sur le territoire de*

***l'autre municipalité partie à l'entente et d'y acquérir et posséder des biens.***

[...]

En rédigeant une entente adaptée, il serait aussi possible d'utiliser les différentes possibilités discutées pour permettre à deux municipalités de posséder en commun un même équipement de loisirs ou de vie communautaire. Une telle manière de procéder nous semble s'harmoniser pleinement avec le principe de base énoncé à l'article 2 *L.C.M.*

**2.** *Les dispositions de la présente loi accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive.*

Il est donc possible d'adopter une approche novatrice pour l'exercice de la compétence d'une municipalité en matière de loisirs et de vie communautaire.

L'important est d'identifier une méthode adaptée aux besoins de la municipalité : « un habit sur mesure »! ■

<sup>1</sup> RLRQ c. C-47.1

<sup>2</sup> RLRQ c. C-271

# PREMIER RENDEZ-VOUS TECHNIQUE VIRTUEL DU SAM

Le 14 avril dernier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenait en virtuel la toute première édition de son Rendez-vous technique du Service d'approvisionnement municipal (SAM). Et, pour le bénéfice de plus d'une centaine de participants inscrits, cinq conférenciers ont présenté les défis techniques reliés à leurs spécialités respectives en éclairage public.

Énergère a présenté une conférence intitulée *Convertir pour économiser* qui expliquait les grandes lignes d'un programme de conversion des luminaires à tête de cobra au sodium haute pression vers le DEL à 3000 kelvins. Rappelons d'ailleurs qu'Énergère a remporté l'appel d'offres de la FQM en 2017 et qu'il est encore possible pour les municipalités intéressées d'adhérer au programme et de demander une étude d'opportunité sans frais ni engagement.

Une seconde conférence est venue démystifier la notion de pollution lumineuse, ce qui coïncidait avec l'annonce en ouverture par Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et des infrastructures de la

FQM, d'un nouveau contrat conclu avec Énergère à la suite d'un appel d'offres regroupé de la FQM pour la conversion des luminaires de rues au DEL à basse température de couleur.

Un survol sur les illuminations festives a été présenté par Leblanc Illuminations, partenaire SAM depuis 2009. Les différents types de décors pouvant être offerts aux municipalités et les aspects techniques reliés à leur installation ont été traités durant cette présentation.

Notre tout nouveau partenaire SAM, Pro-Ballast, a enchaîné avec la conférence *Des fûts et des mâts* portant sur les défis techniques touchant l'installation des structures d'éclairage routier et sportif.

Finalement, Éric Ladouceur, expert en éclairage public chez notre partenaire SAM, Éclairage Cyclone, a conclu avec sa conférence *Démystifier l'éclairage routier décoratif dans une conversion aux DEL*.

Restez à l'affût, un 2<sup>e</sup> Rendez-vous technique virtuel sera présenté au courant de l'automne.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de l'ingénierie et infrastructures pour vos projets en éclairage municipal. ■

## NOUVEAU PARTENAIRE EN ÉVALUATION DE BÂTIMENTS

SPE Valeur assurable vient de se joindre à l'équipe du SAM. Les municipalités membres de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) peuvent donc obtenir une évaluation des valeurs assurables de leurs bâtiments. De plus, les municipalités membres de la MMQ peuvent obtenir un rabais de 10 % de la prime en bâtiment pendant 7 ans à compter de la date de l'évaluation, un avantage des plus intéressants! Pour consulter les autres avantages octroyés par la MMQ, consultez la page du partenaire [ICI](#)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.sam.ca/spe-valeur-assurable/>

## FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

**Aménagement urbain**  
LEBLANC ILLUMINATIONS  
CANADA (p. 34)

**Assurances et services financiers**  
LA CAPITALE ASSURANCES  
GÉNÉRALES

**Environnement et énergie**  
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE  
GESTION DE L'EAU inc. (p. 29)

**Envoi de colis**  
- DICOM  
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs  
assurables des bâtiments**  
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 14)

**Fournitures de bureau**  
STAPLES AVANTAGE

**Luminaires DEL**  
ÉNERGÈRE (p. 71)

**Luminaires et accessoires  
décoratifs extérieurs**  
ÉCLAIRAGE CYCLONE (p. 32)

**Mâts et fûts pour appareils  
d'éclairage et de signalisation routière**  
PRO-BALLAST (p. 36-37)

**Messagerie**  
POSTES CANADA

**Mutuelle santé  
et sécurité du travail**  
FQM PRÉVENTION (p. 66)

1 866 951-3343 | [sam.ca](http://sam.ca)

**Publication juridique**  
PFD AVOCATS (p. 57)

**Signature électronique**  
EZSIGN

**Technologie de signalisation  
et feux de circulation**  
ORANGE TRAFFIC (p. 35)

**Téléphonie mobile**  
BELL MOBILITÉ ET  
SOLUTIA TÉLÉCOM

**Voirie et Transport**  
- ESSO  
- GOODYEAR  
- LOCATION SAUVAGEAU

SAM



# GESTION DES DÉCHETS DES RÉFORMES QUI CHANGERONT NOS HABITUDES

Dès son arrivée à la tête du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en janvier 2019, le ministre Benoit Charette a fait de la gestion des matières résiduelles une priorité, et pour cause.

Les déchets sont la cinquième source d'émissions annuelles de gaz à effet de serre au Québec. Plusieurs lieux d'enfouissement sont confrontés à des enjeux de capacité alors que les besoins sont grandissants et que les projets d'établissement ou d'agrandissement d'installations d'élimination se heurtent régulièrement à des enjeux d'acceptabilité sociale.

Le gouvernement mise sur 3 grandes réformes pour regagner la confiance du public durement ébranlée après la crise du recyclage en 2017 et pour réduire la quantité de déchets enfouis : la modernisation de la collecte sélective, l'élargissement de la consigne et la valorisation de la matière organique.



Crédit photo : RECYC-QUÉBEC

Décidément, la gestion de nos déchets n'a pas fini de faire couler de l'encre. Si la majorité des citoyens se soucient peu du sort réservé à leurs poubelles une fois qu'elles ont été ramassées, l'industrie de la gestion des matières résiduelles est au cœur d'une transformation majeure qui nous amènera collectivement à mieux gérer nos ordures. Plusieurs réformes sont en cours et une vaste réflexion sur la gestion des matières résiduelles a été confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il propose au gouvernement des pistes de solutions à long terme.

**La modernisation de la collecte sélective** est fondée sur le principe d'une responsabilité élargie des producteurs. Annoncée en février 2020, cette réforme s'est officialisée avec l'adoption du projet de loi 65 à l'Assemblée nationale en mars 2021 qui rend les entreprises ayant sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux, responsables de leurs produits du début à la fin de leur cycle de vie.

Le rôle des municipalités est appelé à changer d'ici la fin de 2024. Elles vont demeurer responsables de la collecte et du transport vers les centres de tri, mais au lieu d'être remboursées par le Régime de compensation, elles auront un contrat avec l'organisme de gestion désigné pour représenter les entreprises.

**L'élargissement de la consigne** fera passer le système actuel de consigne en vigueur depuis 1984 et basé

sur le contenu, la bière et les boissons gazeuses, à un système fondé sur le type de contenant. Annoncée en 2020, la mesure touchera tous les contenants de boisson de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal.

Le système privé de récupération des contenants à remplissage multiple de bière et les bouteilles d'eau de plus de 8 litres est maintenu. Le gouvernement élargit le système public de consigne en visant les contenants à remplissage unique. Dorénavant, plus de 4 milliards de contenants seront consignés annuellement, dont plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique. À l'heure actuelle, 2,4 milliards de contenants de bière et de boisson gazeuse sont récupérés annuellement.

**La valorisation de la matière organique** est la stratégie sur laquelle le gouvernement mise pour

faire le plus de gain. Dans les municipalités où le bac brun n'est pas encore implanté, RECYC-QUÉBEC estime que le sac de vidanges contient près de 50 % de matières organiques. Doté d'un budget de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, il est prévu que la collecte des matières organiques soit généralisée à tous les citoyens du Québec d'ici 2025.

Parallèlement, le ministre Charette a confié au BAPE le mandat d'effectuer **une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes** sur l'ensemble du territoire québécois. Il demande notamment de dresser le portrait actuel de l'élimination des déchets ultimes et de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. La commission présidée par M. Joseph Zayed doit transmettre son rapport au ministre au plus tard le 22 décembre 2021. ■

# RECYC-QUÉBEC

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Responsable des trois grandes réformes qui transformeront la gestion des matières résiduelles au cours des prochaines années, RECYC-QUÉBEC place dorénavant l'économie circulaire au cœur de sa mission pour réduire la quantité annuelle de déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement.

« **P**réservation des ressources, lutte au gaspillage et économie circulaire, c'est la voie à prendre, affirme sans hésitation la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, M<sup>me</sup> Sonia Gagné. Recycler c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. On retrouve encore beaucoup de matières dans les lieux d'enfouissement. C'est pour cette raison que RECYC-QUÉBEC met au cœur de sa mission l'économie circulaire. C'est pour faciliter l'implantation d'autres stratégies. »

### UTILISER LES DÉCHETS DES UNS COMME MATIÈRE PREMIÈRE DES AUTRES

La définition de l'économie circulaire selon le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire est un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une

logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. »

Son objectif est double. L'économie circulaire vise à repenser nos modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources ainsi que pour optimiser l'utilisation de ces ressources qui circulent déjà dans la société en utilisant les produits plus longtemps, en prolongeant leur durée de vie et en leur donnant une nouvelle vie.

### ÉCONOMIE LINÉAIRE VS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'opposé de l'économie actuelle dite linéaire, le modèle de l'économie circulaire apporte des bénéfices et des retombées positives sur le plan économique, social et environnemental.

Elle permet notamment de créer de la richesse en donnant de la valeur aux matières, en gardant ces matières au Québec, en favorisant les emplois et l'économie localement et en développant des entreprises performantes.

L'économie circulaire constitue un levier de croissance économique qui favorise l'essor de nouveaux modèles d'affaires et le développement de technologies et de produits plus économes en ressources et avec une faible empreinte environnementale. Elle représente aussi une source d'innovation qui amène à faire plus avec moins, à repenser notre façon de consommer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux liés au transport et à la production.

### MISER SUR LES 3RV POUR ALLER PLUS LOIN

En ce sens, les 3RV demeurent le leitmotiv de RECYC-QUÉBEC : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. Mais la PDG veut aller plus loin en soutenant l'implantation de stratégies d'économie circulaire. Elle veut agir comme une bougie d'allumage en soutenant des projets novateurs dans toutes les régions.

« On vise à mettre en relation des entreprises en démarrage avec de grandes entreprises parce que les déchets d'une grande peuvent devenir la matière première d'une petite, explique-t-elle. La symbiose industrielle est une stratégie gagnante pour tout le monde. Nous avons 22 projets de synergie en cours de réalisation. »

Pour illustrer son propos, M<sup>me</sup> Gagné évoque l'exemple d'une microbrasserie située en Outaouais qui a trouvé un débouché pour ses résidus de brassage. La drêche issue du processus de brassage qui allait auparavant à l'enfouissement est maintenant utilisée pour nourrir un élevage de bisons. L'entrepreneur a fait une entente avec un agriculteur de la région qui récupère la drêche pour alimenter ses bêtes. Et au menu de l'établissement brassicole de Gatineau, on retrouve un burger au bison nourri à la drêche de la bière.

La quantité de drêche a fortement augmenté au cours des dernières années avec la popularité des bières artisanales. Il existe présentement au Québec 276 entreprises brassicoles, un nombre en hausse constante depuis 20 ans. D'autres débouchés s'offrent aussi à la drêche qui peut être transformée notamment en farine, en friandises pour les humains et les animaux de compagnie.

« Il y a beaucoup de gagnants dans ces partenariats, fait remarquer M<sup>me</sup> Gagné. L'analyse que nous avons faite de l'impact des 11 plus importants projets de synergie en cours est éloquent. Ce sont 17 800 tonnes de matières résiduelles détournées des sites d'enfouissement, 420 échanges de matières et 4,3 M\$ d'économie, juste en échangeant des matières et en mettant en commun des ressources. Il y a énormément de potentiel. »

### DES MODÈLES D'AFFAIRES INSPIRANTS

LOOP est une autre de ces entreprises d'économie circulaire inspirantes. Née d'un groupe d'entre-

preneurs qui rêvait de mettre fin au gaspillage alimentaire, l'entreprise récupère les fruits et légumes imparfaits et les surplus de l'industrie alimentaire pour les convertir en différents produits comme des jus, des smoothies, des sodas, des savons et du gin. La pulpe rejetée est aussi transformée en pâte à pizza et en gâteries pour chiens.

« J'aime penser que les premiers 400 000 \$ d'aide financière provenant de RECYC-QUÉBEC servent à donner de l'impulsion à de tels projets, s'enthousiasme la PDG de la société d'État. On est plus petit qu'Investissement Québec, mais on peut avoir un effet de levier. C'est dans ce contexte que nous avons récemment annoncé un fonds de 33 M\$ avec Fondation pour donner un coup de pouce à ceux et celles qui veulent implanter une ou plusieurs stratégies d'économie circulaire. Ce fonds va donner un effet de levier important. »

### DES \$\$\$ POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

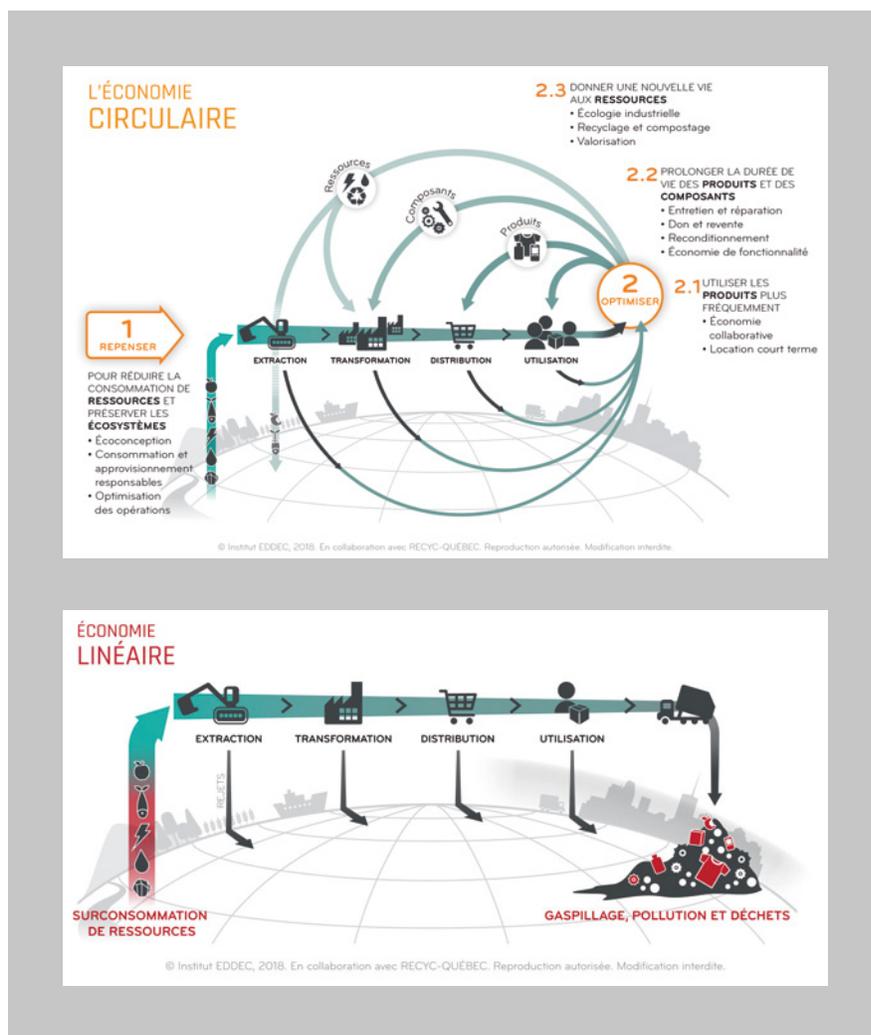
En mars 2021, RECYC-QUÉBEC a annoncé un investissement de 3,3 M\$ dans 15 projets d'économie circulaire afin de mettre en œuvre ou de développer des symbioses industrielles et territoriales ou de mettre en œuvre une ou des stratégies d'économie circulaire. Cette annonce découlait d'un appel de propositions lancé un an plus tôt.

La Société québécoise de récupération et de recyclage a également participé au lancement d'un fonds de 30 M\$ pour l'économie circulaire, en partenariat avec Fondation et la Ville de Montréal, auquel elle ajoute son expertise et 3 M\$ supplémentaires en subventions aux entreprises répondant à certains critères spécifiques. Les secteurs visés sont l'agroalimentaire, le recyclage et la valorisation des ressources, et l'écoconstruction.

### L'APPORT DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités peuvent aussi s'inscrire dans ce mouvement d'économie circulaire. RECYC-QUÉBEC peut les aider à identifier et à mettre en place des stratégies novatrices sur leur territoire. Au-delà de la nouvelle responsabilité élargie des producteurs de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux, les municipalités génèrent énormément de déchets qui pourraient faire l'objet de projets d'économie circulaire.

« Les municipalités peuvent jouer un rôle très actif dans la réduction des déchets à la source et dans la diminution du gaspillage alimentaire. Il est important de bien gérer en amont pour éviter le gaspillage, assure M<sup>me</sup> Gagné en notant



que de plus en plus d'organisations municipales réfléchissent à rendre leur territoire circulaire. Il existe beaucoup de potentiel et d'excellentes occasions à saisir. »

### RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION

Au rythme où l'on consomme aujourd'hui, nous avons besoin de l'équivalent de 1,6 planète pour répondre à nos besoins, selon l'ONG américaine Global Footprint Network à l'origine du calcul qui définit le jour de l'année où la planète a épuisé toutes les ressources que les écosystèmes peuvent produire annuellement. En 2020, le 22 août a marqué le jour du dépassement, où l'on avait consommé toutes les ressources que la terre pouvait produire.

Convaincue que l'économie circulaire est la voie d'avenir, RECYC-QUÉBEC assure un leadership en encourageant la collaboration entre tous les acteurs du milieu. Elle vient tout juste tenir la

deuxième édition des Assises québécoises de l'économie circulaire. En 2018, l'événement avait été à guichet fermé.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. »

- Antoine Lavoisier, chimiste, philosophe et économiste français du 18<sup>e</sup> siècle

L'intérêt pour ce nouveau modèle économique gagne en popularité depuis les dernières années, de quoi donner raison au chimiste, philosophe et économiste français du 18<sup>e</sup> siècle Antoine Lavoisier à qui l'on doit la célèbre maxime « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » ■

# COLLECTE SÉLECTIVE

## LA MODERNISATION SE MET EN ROUTE

D'ici 2025, le système de la collecte sélective sera revu de fond en comble au Québec. L'élargissement de la responsabilité des producteurs de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux apportera son lot d'améliorations et de changements, dont certains toucheront directement les municipalités.

« Nous voulons établir une relation de collaboration avec les municipalités, assure le directeur principal de la modernisation de la collecte sélective et de la tarification chez Éco Entreprises Québec, M. Mathieu Guillemette. Nous allons travailler à harmoniser nos pratiques, mais pas pour faire du mur à mur, c'est important pour nous de garder la couleur locale. Le centre de tri de Grande-Rivière n'a rien à voir avec ceux de Québec ou de Lachine, par exemple. Nous allons tenir compte des particularités qui existent et des intervenants en place. »

Éco Entreprises Québec représentent les quelques 3 000 entreprises qui produisent des contenants, des emballages et des imprimés au Québec. Depuis 2005, l'organisme à but non lucratif gère les sommes versées par ces entreprises pour financer le coût des services municipaux de la collecte sélective.

### LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

La modernisation de la collecte sélective changera cette façon de faire vieille d'une quinzaine d'années. Une fois l'implantation de la responsabilité élargie des producteurs (REP) terminée en 2025, les entreprises

ne seront plus uniquement responsables de financer le système. Elles auront l'entière responsabilité des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux qu'elles mettent sur le marché, de la conception jusqu'au recyclage. Elles seront aussi tenues de privilégier l'accès aux marchés locaux dans une perspective d'économie circulaire.

Amorcée en 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, la modernisation de la collecte sélective attribuera aux entreprises productrices des objectifs de performance quant à la récupération et au recyclage de leurs matières, avec des cibles réalistes de recyclage et des objectifs relatifs au développement de marchés. Cette responsabilité implique qu'elles devront prendre les moyens pour utiliser des matières écoconçues, s'assurer de la récupération et du recyclage de leurs produits et favoriser l'intégration de contenu recyclé dans leurs produits.

### LE NOUVEAU RÔLE DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités seront responsables de la collecte des matières, comme elles le font présentement en donnant des contrats à des entreprises privées ou en assurant le service à l'interne. Le principal



changement s'effectuera au chapitre de la relation qu'entreprendront les municipalités avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour représenter les entreprises productrices de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux.

Dorénavant, un contrat liera chacune des municipalités à l'OGD en bonne et due forme. Cet OGD sera désigné par règlement d'ici les prochains mois dans la foulée de

NOTRE CABINET  
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL  
TRAVAIL  
ENVIRONNEMENT  
LITIGE

| dhcavocats.ca |

**DHC**  
— AVOCATS —

514 331-5010

l'adoption de la Loi 65 modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* en mars 2021. Éco Entreprises Québec est l'organisme pressenti pour jouer ce rôle.

Ainsi, les municipalités se feront rembourser pour la collecte sélective, mais le chèque proviendra directement de l'OGD plutôt que du gouvernement du Québec dans le cadre du régime de compensation. Des ententes-cadres, incluant des devis types et le service de première ligne à offrir aux citoyens, seront signées. Elles prendront en compte les particularités régionales et incluront une liste de matières standardisées à collecter.

D'un modèle de compensation des coûts admissibles, la modernisation de la collecte sélective transformera le système vers un modèle de remboursement des dépenses pour services rendus sans décalage dans le temps.

#### DES AVANTAGES POUR LES MUNICIPALITÉS

« Le principal avantage pour les municipalités sera de ne plus avoir à s'occuper du volet du tri des matières. Il y aura une harmonisation et une uniformisation des façons de faire. Si le prix des



Crédit photo : Éco Entreprises Québec



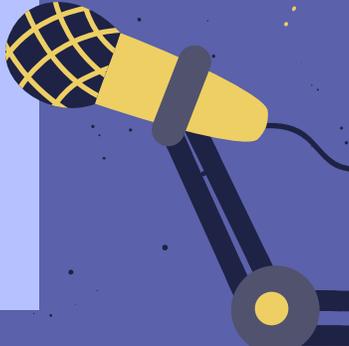
**PODCAST**  
**MOBILITÉ ACTIVE ET**  
**L'ESSOR DU VÉLO AU QUÉBEC**

**NOUVEAU!**

**Le vélo, une solution  
pour garder notre ville  
en santé?**

ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST SUR LE SUJET!





**BC2** LES RÉFLEXIONS

matières chute, elles n'auront plus à s'en préoccuper, ce qui réduira le risque financier à l'égard du tri des matières, enchaîne-t-il. Ce sera plus simple pour la collecte. Il y aura un appel d'offres incluant des pratiques standardisées et le remboursement se fera plus systématiquement. »

« Ce qui est intéressant dans ce changement, c'est que dorénavant les objectifs de performance du système vont reposer sur les épaules des entreprises qui ont mis en marché les emballages, les contenants, les imprimés et les journaux, explique M. Guillemette. Il s'agit d'un transfert de responsabilités et d'objectifs à atteindre. »

Présentement, il y a 558 municipalités et organismes municipaux qui donnent des contrats de collecte et de tri. Selon Éco Entreprises Québec, ce sont autant de façons de faire différentes qui nuisent à une performance optimale du système et rendent le citoyen confus. En ayant une vision globale plutôt que morcelée, cela apportera plus de cohérence ainsi que des gains de productivité.

L'OGD qui représentera les entreprises productrices s'occupera également de tous les outils de communication entourant la collecte sélective. Il aura la responsabilité de développer le matériel éducatif et de le partager avec les municipalités qui aujourd'hui font chacune leur propre campagne d'information. Des campagnes nationales permettront de mieux sensibiliser la population.

Ce sera également plus simple pour les citoyens, assure l'expert reconnu de la collecte sélective et directeur principal chez Éco Entreprises Québec. « Les gens ne savent pas toujours ce qui va dans le bac. Les municipalités ne collectent pas toutes les mêmes matières. Certains doutent que les matières soient vraiment recyclées. En harmonisant les façons de faire, ce sera plus simple pour les citoyens et ça permettra de leur redonner confiance dans le système. »

En 2017, la crise du recyclage a porté un dur coup à la confiance de la population envers cette industrie. La fermeture des frontières asiatiques à l'importation de plusieurs matières recyclables a mis en lumière notre dépendance à l'exportation pour nos propres déchets ainsi que le manque de débouchés locaux ou limitrophes. Ce fut l'occasion de revoir le modèle d'affaires.

« Il y aura dorénavant une optimisation des services, une uniformisation des matières acceptées dans le bac de récupération et une traçabilité des matières, poursuit M. Guillemette. On va pouvoir démontrer que la matière est récupérée, triée et recyclée

correctement. Les entreprises auront l'obligation de trouver des marchés de recyclage pour leurs emballages qui ne le sont pas présentement. Il y aura des économies d'échelle. »

### UN NOUVEAU MODÈLE D'AFFAIRES

La modernisation de la collecte sélective fera des entreprises les seules responsables de la gestion de leurs matières sur l'ensemble du territoire québécois. L'OGD effectuera une reddition de comptes, selon des indicateurs de performance définis par le gouvernement du Québec ayant trait notamment à la quantité et à la qualité des matières.

Éco Entreprises Québec parle d'une gestion circulaire des matières. « La REP collecte sélective permettra aux entreprises d'encadrer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables, d'intégrer des standards de qualité quant à la collecte et au tri, d'assurer la traçabilité des matières ainsi qu'une reddition de comptes

transparente, d'innover et de positionner la collecte sélective comme un véritable levier économique. »

### LES PROCHAINES ÉTAPES

Depuis l'adoption du projet de loi 65, les travaux réglementaires en vue de concrétiser cette modernisation se poursuivent en collaboration avec les parties prenantes. Des groupes de travail rassemblant des représentants d'organismes municipaux, de producteurs, de fournisseurs de services, de groupes environnementaux, d'entreprises d'économie sociale ainsi que de ministères et organismes concernés ont été mis en place.

Le gouvernement souhaite avoir complété l'adoption des règlements découlant de la nouvelle loi avant la fin de l'année afin d'amorcer le plus rapidement possible la transition. L'entrée en vigueur de la REP collecte sélective est prévue progressivement d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025. ■



Crédit photo : Éco Entreprises Québec

# GASPÉSIE

## QUAND DÉCHET RIME AVEC INNOVATION

Implantation d'une culture de saules à croissance rapide pour traiter les boues, récupération du verre qui permet de créer un produit réutilisable dans la communauté, installation de puces sur les bacs de récupération, la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) rivalise au chapitre de l'innovation et de la proactivité.

« On n'a pas eu le choix de trouver des solutions innovantes parce que nous avons de petits volumes de déchets à gérer et on doit le faire au meilleur coût, explique la présidente de l'organisme et préfète de la MRC du Rocher-Percé, M<sup>me</sup> Nadia Minassian. La gestion des matières résiduelles coûte extrêmement cher à nos citoyens. On a trouvé des solutions adaptées à notre région et à notre réalité. C'est un bel exemple de partenariat intermunicipal parce que je pense qu'on a été capable de comprendre qu'on allait plus loin ensemble que seul. »

Le partenariat entre la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé pour la gestion des matières résiduelles a été scellé en 1998 avec la création de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie. L'objectif était d'unir leurs efforts pour essayer de détourner le plus de matière possible de l'enfouissement afin de réduire les coûts.

Les stratégies déployées pour encourager la population à récupérer et à recycler, les infrastructures mises en place et les campagnes de sensibilisation ont permis d'abaisser à 50% la quantité de matières générées dans la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé dirigée vers l'enfouissement. Si le résultat peut sembler encourageant, la RITMRG a cependant noté en 2019 que seulement 20 % des matières enfouies sont de vrais déchets, ce qui représente plus de 3 000 tonnes de matières qui auraient pu être recyclées, compostées ou valorisées.

### DE NOUVELLES RÈGLES EN VIGUEUR EN 2021

Devant ce constat, la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé ont toutes les deux révisé leur



Nadia Minassian, présidente de la RITMRG et préfète de la MRC du Rocher-Percé.

règlement sur la gestion des matières résiduelles afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, que l'on soit citoyen, propriétaire ou gestionnaire. Cette nouvelle réglementation a pour objectif de réduire l'enfouissement, de diminuer les coûts ainsi que d'améliorer la qualité des matières et des services à la population.

« On sait que le coût par unité est encore beaucoup trop cher, affirme M<sup>me</sup> Minassian en comparant la rigueur de la gestion de la région gaspésienne à celle d'une entreprise. On s'est demandé comment on pouvait réduire davantage la facture. Il en coûte autour de 160 \$ la tonne pour traiter les déchets à Gaspé comparativement à 70 \$ dans les grands centres et les coûts ne cessent d'augmenter en raison notamment des nouvelles habitudes de consommation dues à la pandémie. »

### LES PLUS GROS GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS VISÉS

La première clientèle que le nouveau règlement vise à encadrer est formée des principaux générateurs de déchets, c'est-à-dire les industries, les commerces et les institutions (ICI). Les hôpitaux et les écoles devront notamment faire des efforts supplémentaires pour implanter des méthodes efficaces de récupération des matières. C'est auprès des ICI que la RITMRG compte avoir le plus d'impact sur les finances de l'organisme à court terme.

Quant aux citoyens, ils continueront d'être fortement encouragés à trier leurs matières résiduelles. Le règlement prévoit que leur responsabilité est de trier leurs déchets et de les placer dans l'un des 3 bacs fournis par l'organisme intermunicipal. L'objectif est de réduire le plus possible le contenu du bac allant à l'enfouissement et d'augmenter la quantité de matière allant au compostage et à la récupération.

### DES PUCES DANS LES BACS

Afin de noter l'effort à la récupération des citoyens, des puces ont aussi été placées dans tous les bacs à ordures. Contrairement à la croyance populaire, la puce ne sert pas à peser les déchets, mais à savoir combien de fois un camion a levé un bac qui est au chemin. Par exemple, si la puce indique que le bac de compostage n'est jamais levé, il est facile d'identifier la personne qui ne composte pas. La Régie est alors en mesure de faire de la sensibilisation auprès de ces personnes.

« L'objectif n'est pas d'être coercitif, mais plutôt de sensibiliser et d'accompagner les gens pour qu'ils changent leurs habitudes, ajoute M<sup>me</sup> Minassian.

**« La gestion des matières résiduelles coûte extrêmement cher à nos citoyens. On a trouvé des solutions adaptées à notre région et à notre réalité. C'est un bel exemple de partenariat intermunicipal parce que je pense qu'on a été capable de comprendre qu'on allait plus loin ensemble que seul. » - Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé**

On sait que c'est par des changements d'habitudes qu'on peut y arriver. On ne veut pas pénaliser personne. On veut que tout le monde fasse son effort pour réduire collectivement nos coûts et préserver notre environnement. »

Un agent vert a été embauché par la RITMRG afin de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. Parmi ses activités, il arrive que l'agent précède le camion de ramassage pour voir si les gens ont bien trié leurs déchets et lorsque ce n'est pas le cas, il fournit les informations nécessaires. Après plusieurs récidives et une absence de bonne volonté, la personne pourra alors recevoir une amende.

En plus des initiatives mises de l'avant afin de rehausser les efforts de récupération et de compostage, la RITMRG mise sur l'innovation pour atteindre ses objectifs.

### DES SAULES POUR RÉDUIRE LES COÛTS

La plantation de saules fait partie des innovations audacieuses mises en place par la RITMRG. Le projet consiste à implanter une culture de saules à croissance rapide sur une superficie de quatre hectares afin de les utiliser comme filtre végétal pour la valorisation et l'épandage par irrigation des eaux usées du centre de traitement de boues de fosses septiques et de compostage des matières organiques de la MRC du Rocher-Percé à Chandler.

Les eaux usées sont ainsi épandues uniformément sur toute la culture par un réseau de conduites d'irrigation goutte à goutte entièrement automatisé. Les tiges de saules, qui repoussent rapidement à partir de la souche après une coupe, seront récoltées périodiquement, toutes les deux à quatre années, pour être transformées en copeaux qui seront utilisés comme matériau carboné et structurant au site de compostage de la MRC.

Ce projet permettra de réduire quasiment à zéro le transport par camion-citerne des eaux usées générées au centre de compostage de la MRC du

Rocher-Percé vers la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Chandler, le transport par camion-citerne étant le seul mode de gestion des eaux usées actuellement autorisé. Implanté sur un ancien lieu d'enfouissement fermé en 1987, la plantation de saules permettra également la revégétalisation du site.

### VALORISER LE VERRE LOCALEMENT

Un autre exemple d'économie circulaire adoptée par la RITMRG est la valorisation du verre. Jusqu'en 2017, le verre était récupéré au centre de tri et acheminé dans les grands centres pour être recyclé, ce qui engendrait des coûts de transport élevés.

Depuis quatre ans, une nouvelle ligne a été implantée au centre de tri de Grande-Rivière afin de séparer le verre des autres matières pour être transportée vers un impluseur qui broie la matière selon la grosseur désirée. Grâce à la technologie utilisée, le verre est non coupant et peut être utilisé à plusieurs fins.

Il est déjà intégré à la fabrication de plusieurs éco-produits fabriqués dans la région : matériel de remblai, enrobage de conduites en remplacement de matériaux granulaires, paillis de verre pour les aménagements paysagers, balises lumineuses.

Le prochain défi pour la RITMRG sera de continuer d'innover en adaptant des solutions propres à son milieu. Le projet de loi 65 adopté à l'Assemblée nationale en mars 2021 présente un certain nombre d'enjeux à cet égard. La modernisation de la collecte sélective et la responsabilité élargie des producteurs de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux soulèvent des appréhensions quant au respect des particularités locales et régionales. ■

Congrès virtuel 2021

15 AU 17 JUIN

# LA GRANDE WEB DIFFUSION

## GESTION MUNICIPALE

18  
webinaires  
sur 3 jours

### MARDI 15 JUIN

#### 8 h 45 à 10 h Salle A

*Saviez-vous que vous avez des trésors cachés dans votre administration municipale ?*

M<sup>e</sup> Jacques Ethier, LL.B., M. Fisc.  
(Ethier Avocats)

#### 8 h 45 à 10 h Salle B

*Les représentations faites par les fonctionnaires municipaux*

M<sup>e</sup> Marc Tremblay, M<sup>e</sup> Caroline Sauro  
(Deveau Avocats)

#### 10 h 30 à 11 h 45 Salle A

*Que fait mon inspecteur ?*

M<sup>e</sup> Philippe Asselin (Morency Avocats)

#### 10 h 30 à 11 h 45 Salle B

*Le contrat de travail du directeur général : êtes-vous bien outillé ?*

M<sup>e</sup> Yanick Tanguay, M<sup>e</sup> Jonathan Richer  
(Dunton Rainville)

#### 13 h 15 à 14 h 30 Salle A

*Influencer : Briser le coquillage et libérer la fée*

M. Dominique Morneau (Psychologue organisationnel inc.)

#### 15 h à 16 h 15 Salle A

*Les cyberattaques, un risque municipal bien réel*

M<sup>e</sup> Antoine Pleau-Trottier, Julien Turcot (MMQ)

### MERCREDI 16 JUIN

#### 8 h 45 à 10 h Salle A

*Cérémonie de remise de prix et engagement municipal 20-25-30-35 ans (accessible à tous les membres)*

#### 10 h 30 à 12 h Salle A

*Tour d'horizon sur la jurisprudence de la dernière année*

M<sup>e</sup> Daniel Bouchard (Lavery Avocats)

#### 13 h 15 à 14 h 30 Salle A

*Changer son regard pour l'excellence*

M. Dominique Boily  
(Kaizen Budo International)

#### 13 h 15 à 14 h 30 Salle B

*Les principes et développements jurisprudentiels récents concernant les dérogations mineures*

M<sup>e</sup> Rino Soucy, M<sup>e</sup> Christophe Bruyninx  
(DHC Avocats)

#### 15 h à 16 h 15 Salle A

*La gestion du stress*

M. Hugues Simard  
(Développement Optimum)

#### 15 h à 16 h 15 Salle B

*Rétrospection sur les nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités*

M<sup>e</sup> Claude Jean (Tremblay Bois)

### JEUDI 17 JUIN

#### 8 h 45 à 10 h Salle A

*Que doit-on retenir de l'audit de conformité de la CMQ fait sur les processus encadrant l'adoption des règlements municipaux ?*

M<sup>e</sup> François Bouchard, M<sup>e</sup> Valéry Gauthier (Cain Lamarre)

#### 8 h 45 à 10 h Salle B

*Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités*

M<sup>e</sup> Simon Letendre, M<sup>e</sup> François Montfils  
(Therrien Couture Jolicoeur)

#### 10 h 30 à 11 h 45 Salle A

*Les éléments constitutifs d'un dossier disciplinaire : méthodologie et pièges à éviter*

M<sup>e</sup> Pierre-Alexandre Boucher, M<sup>e</sup> Audrey Juneau  
(Bélanger Sauvé)

#### 10 h 30 à 11 h 45 Salle B

*La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC*

M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine (Vox Avocats)

#### 13 h 15 à 14 h 30 Salle A

*Une offre de rémunération globale attractive : des solutions sans augmenter les salaires de base*

M<sup>me</sup> Mireille Vézina, M<sup>me</sup> Joanie Caron  
(Sita gestion humaine)

#### 13 h 15 à 14 h 30 Salle B

*L'accès aux documents : l'importance de la protection des renseignements personnels*

M<sup>e</sup> Joanne Côté (PFD Avocats)

#### 15 h à 16 h 15 Salle A

*Les médias sociaux, comment dompter la bête ?*

M. Maxime Couture, M<sup>me</sup> Sophie Villeneuve  
(Catapulte communication)

### Forfait pour 18 webinaires :

**Membre : 399 \$ / non-membre : 530 \$**

Écoute en direct ou en différé jusqu'au 31 décembre 2021 (à l'exception de la conférence de Dominique Morneau qui sera diffusée en direct uniquement)

**Pour information et inscription : [webdiffusionmunicipale.com](http://webdiffusionmunicipale.com)**

**Réservez dès maintenant. Un événement incontournable pour les gestionnaires municipaux.**

Un événement de



**ADMQ**  
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des  
directeurs municipaux  
du Québec

Présentée par la

**MMQ**

La Mutuelle  
des municipalités  
du Québec

# BILAN D'UNE ANNÉE DE PANDÉMIE

## LES MRC AU FRONT POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

La dernière année en a été une de défis immenses pour l'économie. Rapidement, des fonds d'urgence ont été mis en place pour aider les PME à passer à travers cette crise. Et ce sont les services de développement économique des MRC qui ont été mis à contribution pour distribuer ces sommes. Portrait d'une année qui prouve toute la pertinence d'un service de développement économique près de son milieu.

### « LES MRC CONNAISSENT LEUR MONDE »

Ramenons-nous en 2015 alors que le gouvernement provincial en place décrétrait que les MRC n'avaient plus l'obligation de confier le développement économique de leur territoire à un CLD tout en voyant également leurs moyens financiers diminués. Cette situation avait soulevé son lot de protestation.

« Il faut arrêter de parler de tout ce qu'on a enlevé et trouver une façon de collaborer avec le gouvernement, avance Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional. Les MRC sont près de leur milieu et le gouvernement est très proche avec la réforme d'Investissement Québec. Comme MRC, on doit se demander, en tant que gouvernement de proximité, où on peut s'insérer dans cette vision. Aujourd'hui, je crois que le gouvernement a réalisé qu'on avait notre place, qu'on est en mesure d'aider nos PME à croître. Le contexte de la crise a été une opportunité de tendre la main aux MRC et on a pu prouver ce qu'on peut faire. »

Elle mentionne notamment que chaque MRC a l'avantage de détenir une connaissance fine de son territoire et de ses besoins. Ce qui est un atout indéniable pour utiliser à leur plein

potentiel les outils d'aide au développement. « Les MRC connaissent leur monde. Ça devient gagnant pour le gouvernement qui donne un cadre avec une flexibilité territoriale. »

### « ON A ÉTÉ BON EN GANG »

« La gestion des fonds d'urgence s'est très bien passée, évalue Bernard Paré, président de l'Association des directions du développement économique local du Québec et directeur général de Développement Côte-de-Beaupré. Ça nous a permis de tester notre capacité de

rebond et l'efficacité des liens avec le Ministère. Mais ça été éprouvant! La plupart des MRC ont presque doublé le nombre d'entreprises dans leur portefeuille. Il a fallu fournir un effort important. Un travail immense a été fait cette année par des travailleurs de l'ombre qui ont fait en sorte que des milliers d'entreprises ont été aidées. Des gens ont travaillé les soirs et les fins de semaine pour qu'on débourse rapidement et efficacement les sommes. Il y a eu des changements à plusieurs reprises. Les gens tant dans les régions qu'au ministère et au gouvernement ont été proactifs et en mode solution. On a été bon en gang. »

**« Il faut arrêter de parler de tout ce qu'on a enlevé et trouver une façon de collaborer avec le gouvernement. Les MRC sont près de leur milieu et le gouvernement est très proche avec la réforme d'Investissement Québec. »**

**– Nadia Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional de la FQM**

### INVESTISSEMENTS RECORDS AUPRÈS DES PME

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, se montre fier des actions posées auprès des PME dans la dernière année alors qu'en 11 mois (d'avril 2020 à fin février 2021) 1 300 interventions ont été faites auprès des PME dont les 2/3 sont des entreprises comptant moins de 50 employés. Sur les 2,2 G\$ consentis par le gouvernement provincial en aide d'urgence, 912 M\$ l'ont été pour ces entreprises de taille plus modeste. « C'est du jamais vu au Québec, explique-t-il. Nous sommes très présents en région. En moyenne depuis 4 ans, les investissements étaient de l'ordre de 250 M\$. C'est donc près de quatre fois plus cette année. Bien sûr, la pandémie a créé un certain contexte, mais nous sommes très impliqués en région notamment avec Investissement Québec régional. Je suis très content de voir qu'on a donné beaucoup de pouvoirs aux MRC. »

**« C'est du jamais vu au Québec. Nous sommes très présents en région. Bien sûr, la pandémie a créé un certain contexte, mais nous sommes très impliqués en région notamment avec Investissement Québec régional. Je suis très content de voir qu'on a donné beaucoup de pouvoirs aux MRC. » - Pierre Fitzgibbon**

### RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

En novembre dernier, les ministres Pierre Fitzgibbon et Marie-Eve Proulx annonçaient la création du réseau Accès Entreprise Québec auquel une somme de 97,5 M\$ sur 5 ans est allouée, dont 90 M\$ seront consacrés à ajouter des ressources en développement économique dans les MRC. La FQM s'était alors réjouie de recevoir une réponse positive et concrète à sa demande de longue date d'injecter des sommes dans les MRC pour supporter leur développement économique local. Il s'agit là d'une reconnaissance claire des compétences et expertises des régions dans ce domaine.

« Les MRC sont maintenant reconnues, souligne Bernard Paré. En affaire, tout est une question de relation de confiance. On ne peut pas donner à un entrepreneur un numéro 1-800 et un courriel générique. Il faut une présence sur le terrain, une très grande proximité, du relationnel direct, de la confiance. Il faut comprendre finement le milieu. Accès Entreprise Québec c'est l'appui essentiel pour déployer la force de frappe. En 2015, les élus-es locaux ont pris sur eux de maintenir le support à l'entrepreneuriat. Il faut reconnaître leur courage. Autant la FQM que le gouvernement démontrent une sensibilité à ce que se développe un panier minimum de services, mais dans le respect des particularités locales. Ça démontre qu'ils comprennent les enjeux de dynamique locale. Avec deux nouvelles ressources dans chaque MRC, nous pourrions renforcer de façon

importante la force de frappe et maximiser les fonds disponibles. »

Cette porte d'entrée des entreprises vers les services et organismes voués aux entrepreneurs allie uniformité dans l'approche de services tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s'adapter à la réalité de chaque région. « À mon arrivée en poste, trois aspects me paraissaient importants dont le développement économique des régions, explique le ministre Fitzgibbon. Il y avait beaucoup de centralisation dans le développement économique. Il fallait donc décentraliser et remettre des ressources. Les régions ont besoin de capital humain. » Ainsi, au moment d'écrire ses lignes, le recrutement était en cours pour trouver quelque 250 professionnels en développement économique.

Parmi les autres actions visant à régionaliser le développement économique figurent l'adaptation des fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités des entrepreneurs et entreprises, la poursuite de la collaboration avec les MRC afin de compléter le réseau des fonds locaux de solidarité (FLS), le fonds Capital régional coopératif Desjardins (CRDC) et les autres sources de financement régional.

### FLS FTQ : COMMENT AIDER À AIDER?

Pour une organisation telle que les Fonds locaux de solidarité FTQ, la dernière année a quelque

peu changé la nature des activités alors que les besoins se situaient dans l'aide d'urgence plutôt que dans le financement de projets de développement. « Les MRC ont rapidement eu le mandat PAUPME. On s'est alors demandé comment on pouvait les aider. Notre mandat est de soutenir les structures de développement économique nommées par le gouvernement, mais nous ne sommes pas en lien direct avec les entreprises, explique Éric Desaulniers, directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ. On s'est retourné assez vite sur un 10 cennes. On coache les équipes, on les suit, on les forme en présentant des webinaires sur différents sujets en lien avec la pandémie et la crise pour appuyer les équipes dans les MRC. » De plus, en tant que partenaires financiers des MRC, ils ont permis à celles-ci d'offrir un moratoire d'intérêts aux entreprises financées par le FLS.

### IMPULSION PME : AIDER LES JEUNES POUSSÉS EN RÉGION

Le 26 avril, le ministre de l'Économie et de l'Innovation Pierre Fitzgibbon, annonçait la création du programme Impulsion PME qui mandate Investissement Québec à consentir des prêts participatifs convertibles en capitaux propres pour aider les jeunes pousses dans toutes les régions du Québec. Une enveloppe de 50 M\$ pour les deux prochaines années a été attribuée à ce programme. Il permettra à de jeunes entreprises innovantes au stade de l'amorçage de franchir la phase de précommercialisation aidant ainsi à attirer l'attention d'investisseurs en capital de risque.

**La FQM s'était alors réjouie de recevoir une réponse positive et concrète à sa demande de longue date d'injecter des sommes dans les MRC pour supporter leur développement économique local. Il s'agit là d'une reconnaissance claire des compétences et expertises des régions dans ce domaine.**

### MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AIDE FINANCIÈRE, TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ACHAT LOCAL

« Dès mars dernier, la MRC a été très active et a voté un budget de 1,7 M\$ pour aider les entreprises en supportant des projets notamment avec le programme d'aide V-19 qui comporte une partie sous forme de prêt et l'autre en subvention provenant à parts égales des fonds de la MRC et de DEV. Le PAUPME est arrivé un peu après et a été distribué pendant l'été », explique Joël Lessard, directeur principal financement et services aux entreprises.

Un programme d'aide à la relance économique (PARÉE) a également été mis en place par DEV. Et le regard est déjà tourné vers la relance notamment avec comme objectif de supporter le virage numérique pour améliorer la productivité des entreprises du secteur industriel et développer de nouveaux marchés.

### ACHAT LOCAL : CERCLE API

« Avant la pandémie, nous avons déjà dans notre plan d'action d'outiller nos commerces de détail, de restauration et de services professionnels pour le commerce en ligne, de leur donner un accès au virage numérique, explique Isabelle Mercier, commissaire au développement commercial. Donc, oui nous avons aidé financièrement, mais nous les avons aussi soutenus autrement avec un site d'achat local, un répertoire et de la sensibilisation. »

Ainsi, en février dernier, DEV invitait les commerçants de la MRC à visiter le Cercle API installé aux Avenues Vaudreuil. Cet espace éphémère est entre autres un hub technologique, porté par Numana et déployé via le Centre québécois d'innovation en commerce, permettant aux commerçants de découvrir et tester des solutions technologiques québécoises. « Ces applis sont de petits morceaux abordables que les commerçants pourraient intégrer dans leurs outils existants », précise M<sup>me</sup> Mercier.

L'espace éphémère propose aussi, en collaboration avec le Panier Bleu, des étalages de produits mettant en valeur les commerçants locaux et fournissant un lien vers le site transactionnel. Après un peu moins de deux mois de ce projet pilote, DEV recensait 176 interactions avec les commerçants, 83 exposants



Une boutique éphémère offre une vitrine vers la boutique en ligne des commerçants et producteurs.



Le Cercle API de la MRC de Vaudreuil-Soulanges permet aux commerçants de découvrir et tester des solutions numériques.



Un studio de « live shopping » est à la disposition des commerçants pour organiser des séances de vente en direct sur Internet.

dans l'espace éphémère, 7 « live shopping » et 27 orientations numériques. S'ajoutent à ceci des solutions de casiers connectés LocketGo mis gratuitement à la disposition des commerçants pour faciliter livraison et cueillette à des points

de chute. « Nous voulions inspirer et démontrer qu'il y a des solutions concrètes et accessibles, que même un petit commerçant peut trouver des solutions de commerce en ligne adaptées à sa situation. »

**MRC DE L'ISLET : ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION VERS LA VENTE EN LIGNE**

« Le côté positif de la pandémie c'est que ça a été le prétexte pour accélérer un virage numérique nécessaire. Et il y a eu un bel esprit de collaboration du conseil de la MRC. On a soumis l'idée et tout de suite on a eu le feu vert. Transformer une situation en opportunité, c'est notre rôle comme développeur économique », souligne Sylvain Thiboutot, directeur du développement économique. Retour sur la mise en place de la plateforme d'achat local [www.unptitfaible-pourregionlislet.com](http://www.unptitfaible-pourregionlislet.com).

Dès avril 2020, la MRC a demandé à l'équipe de M. Thiboutot de proposer un plan post-pandémie. « Les entreprises qui traversaient la crise plus facilement sont celles qui faisaient des affaires en ligne. On a trouvé un produit abordable pour les entreprises et facile à utiliser. Puis, on est arrivé au constat qu'il y

avait un certain retard dans la présence en ligne des commerces et certaines craintes des commerçants. En octobre 2020, nous avons embauché une ressource à temps plein

pour les trois prochaines années, Rachel Blanchet, pour accompagner les entreprises et les amener à avoir une présence en ligne », explique M. Thiboutot. ■



Sylvain Thiboutot, directeur du développement économique, MRC de L'Islet.



Rachel Blanchet accompagne les entreprises dans leur virage numérique de vente en ligne.



COMMANDEZ LE RECUEIL  
**LE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

Plus de **70 modèles**  
de règlements municipaux



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

PFD

AVOCATS

1 866 951-3343 | [sam.ca](http://sam.ca) | [info@sam.ca](mailto:info@sam.ca)

# L'INFORMATION NÉCESSAIRE AUX CITOYENS POUR COMPRENDRE LA TAXATION

En 2019, la taxation représentait près de 80 % des revenus de fonctionnement des municipalités du Québec de moins 100 000 habitants. Il est donc légitime pour les citoyens de s'attendre à une communication transparente des renseignements sur l'établissement de ces taxes et sur la gestion financière de leur municipalité. La Commission municipale du Québec (CMQ) s'est intéressée au sujet et a publié, le 2 mars dernier, son rapport d'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation.

L'information relative à la taxation a été définie dans le cadre de l'audit comme l'ensemble des renseignements fournis aux citoyens pour expliquer l'établissement et l'évolution de la taxation, notamment les liens entre le coût et le financement des ressources de la municipalité et les services rendus par celle-ci.

Plusieurs documents présentent des renseignements pertinents au sujet de la taxation, parmi lesquels le budget, le rapport financier et le rapport du maire sur les faits saillants, les bulletins Web et les procès-verbaux du conseil.

Dans plusieurs situations, les lois exigent qu'une municipalité dépose, présente ou approuve de l'information financière. Elles dictent aussi la façon de la faire et donnent des indications sur le contenu de cette information. Les exigences prévoient également d'aviser les citoyens que de l'information est ou sera disponible à une date donnée, et de leur garantir un délai minimal pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Ces formalités constituent les règles minimales à respecter pour s'assurer que les citoyens sont adéquatement renseignés et à un moment où il leur est encore possible de réagir et de communiquer éventuellement avec l'administration municipale ou les membres du conseil. Toutefois, il n'est pas suffisant de se conformer simplement aux dispositions des lois et des règlements régissant l'information à présenter publiquement. L'accès, en temps opportun, à de l'information favorisant une compréhension juste de l'utilisation des fonds publics est un gage de transparence et demeure essentiel à une saine démocratie.



## LES PRINCIPALES ÉTAPES

Il s'agissait, dans un premier temps, d'évaluer si l'information fournie par les municipalités auditées était fiable, claire et accessible aux citoyens, en plus de s'assurer qu'elle était suffisante pour leur compréhension, conforme aux exigences applicables, et disponible aux citoyens en temps opportun. L'audit s'est concentré sur les principales étapes de la gestion financière (voir la figure).

## LES ÉTATS COMPARATIFS

Deux états comparatifs doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté. Ils permettent de comparer les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier en cours et ceux de l'exercice précédent sur une période définie (176.4 CM et 105.4 LCV), et de constater l'état

d'avancement des revenus et des dépenses par rapport au budget de l'exercice courant. Pour les citoyens et les conseillers, c'est un repère intéressant pour évaluer le budget à venir et pour participer à la séance d'adoption avec une meilleure connaissance de la réalité financière de la municipalité.

### LE BUDGET, LE PTI ET LE RÈGLEMENT DE TAXATION

L'information disponible à cette étape joue un rôle important dans la compréhension qu'a le citoyen en ce qui a trait à l'établissement et la gestion des revenus de taxes. Précédée d'au moins 8 jours par un avis public, la séance de l'adoption du budget et du PTI doit être exclusive aux délibérations portant sur ceux-ci. Ainsi, toute l'attention se concentre sur l'information pertinente aux documents adoptés et sur les questions des élus et des citoyens à leur sujet. À la suite de leur adoption, le budget et le PTI, ou un document qui les explique, doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique ou, si le conseil l'a décrété, être publiés dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité.

Après avoir été déposé en séance du conseil municipal, un document explicatif du budget doit être publié. Il doit minimalement indiquer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier courant et le précédent. Le document

explicatif devrait présenter l'information de manière que les variations significatives de revenus et de dépenses soient mises en évidence, expliquées et mises en relation avec leur effet sur la taxation.

Précisons que le règlement de taxation est assujéti aux dispositions législatives encadrant l'adoption des règlements.

### LE RAPPORT FINANCIER ET LES RENSEIGNEMENTS AFFÉRENTS

Chaque année, la municipalité doit rendre des comptes sur l'utilisation de ses ressources financières en rédigeant, entre autres, un rapport financier portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, lequel doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai suivant. Ce rapport, qui permet aux citoyens de se renseigner sur la gestion financière de leur municipalité, devrait être accessible et celle-ci devrait en faciliter la consultation, par exemple en le publiant sur son site Web.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Ce rapport doit être diffusé sur le territoire conformément aux modalités déterminées par le

conseil. Lorsqu'il est fiable, clair et complet, c'est un outil intéressant qui vulgarise les états financiers et qui facilite la compréhension des citoyens quant à la gestion financière de la municipalité.

### LA GESTION DE L'INFORMATION : UNE ACTIVITÉ TRANSVERSALE

La qualité de l'information fournie devrait être une préoccupation intégrée dans l'ensemble des fonctions de gestion de la municipalité. Il est donc utile de se doter d'outils de travail pour extraire les renseignements et des lignes directrices pour déterminer les éléments significatifs à mettre de l'avant dans l'information à fournir aux citoyens. La municipalité peut utiliser différents moyens pour communiquer, et présenter les renseignements grâce à des illustrations simples et des termes harmonisés et compréhensibles. L'information devrait demeurer disponible sur une période suffisamment longue pour permettre aux citoyens de la retrouver et de suivre l'évolution de la situation. L'objectif est de joindre le plus grand nombre d'entre eux et de s'assurer qu'ils disposent des renseignements utiles à leur participation à la vie municipale.

Pour consulter le rapport d'audit de performance, visitez le site Web de la Commission au [www.cmq.gouv.qc.ca/rapports](http://www.cmq.gouv.qc.ca/rapports). ■

## POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE



Avec 16 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer: une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



Éric Desaulniers  
Directeur général  
Fonds locaux de solidarité FTQ

# PRIX PERFORMANCE 2020 PLEINS FEUX SUR LA MRC DES LAURENTIDES

Parce qu'elle s'est illustrée de manière exceptionnelle en contribuant au développement économique de son territoire, la MRC des Laurentides s'est vu décerner le Prix Performance 2020 par Fonds locaux de solidarité FTQ. Au cours des cinq dernières années, elle a financé plus de 50 projets pour un total de 2,3 millions de dollars tout en générant un rendement moyen frôlant les 15 %.

« Gagner un tel prix est une reconnaissance directe de la qualité du travail, du professionnalisme et de la constante rigueur avec lesquels les dossiers sont traités par l'équipe de la Corporation de développement économique (CDE). C'est également la preuve que notre territoire est dynamique sur le plan économique et nous tenons à ce que cela continue », assure le préfet de la MRC des Laurentides et vice-président de la CDE, M. Marc L'Heureux, en félicitant son équipe.

L'appui financier au théâtre Le Patriote situé à Sainte-Agathe-des-Monts pour la rénovation de sa salle de spectacle est l'un des projets qui font la fierté de la MRC parmi ceux financés par le FLS. « Notre contribution est venue aider à pérenniser cette institution de la scène qui constitue un moteur économique local, régional et même provincial », ajoute la directrice générale de la MRC, M<sup>me</sup> Nancy Pelletier, en précisant fièrement que la CDE a été en nomination pour ce prix à quelques reprises au cours des dernières années.

## UNE PERFORMANCE REMARQUABLE

Si la performance de la MRC des Laurentides est remarquable, celle des deux autres finalistes au concours Prix Performance 2020 est aussi à souligner. La MRC des Basques et la MRC de L'Érable se sont également démarquées par le nombre de dossiers réalisés et la rentabilité de leur fonds au cours de la dernière année.

Créé en 2016, le prix Performance est remis à la MRC fiduciaire du Fonds local de solidarité (FLS) s'étant le mieux illustrée au cours des cinq dernières années. Les FLS sont évalués sur la base du nombre moyen de dossiers financés, du rendement moyen et de l'utilisation des sommes disponibles provenant des Fonds locaux de solidarité FTQ. Parmi les 86 FLS au Québec, ceux qui se qualifient dépassent annuellement le nombre moyen de dossiers financés par l'ensemble du réseau, et ce, au moins 3 années sur les 5 dernières.

« Nous sommes fiers de souligner le travail des MRC qui ont bien performé, assure le directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ, M. Éric Desaulniers. Il s'agit d'une récompense qui met de l'avant l'utilisation de cet outil de financement et la bonne gestion de celui-ci. On ne peut que constater des résultats intéressants. En vertu des trois critères indiqués, le nombre de MRC dont la performance est au-dessus de la moyenne québécoise ne cesse d'augmenter depuis les dernières années, ce qui constitue une excellente nouvelle! »

## 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Les FLS célèbrent leur 30<sup>e</sup> anniversaire. En 1991, le Fonds de solidarité FTQ et la Fédération québécoise

des municipalités (FQM) ont imaginé le réseau des FLS, qui s'appelait alors SOLIDE, afin de soutenir l'économie locale par le développement des PME et par la création et le maintien d'emplois durables et de qualité.

Au fil des ans, le réseau s'est construit grâce aux élus municipaux et aux partenaires locaux. Il s'est adapté et s'est rapproché des milieux. Depuis 2009, les FLS sont gérés localement exclusivement par les MRC, ou par leurs organismes délégataires, de manière à ce que les fonds soient le plus proche possible de l'organisation de développement local.

Un FLS est un outil financier stratégique pour contribuer au développement des PME d'un territoire puisqu'il leur donne accès à du capital de développement. Il s'agit d'un levier économique important pour les entreprises qui n'ont pas accès au financement traditionnel afin de réaliser des projets innovants et créateurs d'emplois.

Chaque FLS est constitué d'une mise de fonds initiale de 750 000 dollars du Fonds de solidarité et de 150 000 dollars provenant de la MRC. Si les besoins sont plus grands, des sommes additionnelles peuvent s'ajouter.

### UNE VALEUR AJOUTÉE

Les FLS sont accompagnés par l'équipe de Fonds locaux de solidarité FTQ, une société en commandite à leur service. « C'est notre valeur ajoutée! La mission est évidemment de financer ces fonds, mais on n'est pas là juste pour créer des fonds, on est aussi là pour soutenir chacun des FLS, explique M. Desaulniers. Au moins 80 % de notre labeur quotidien est de servir les MRC en les coachant, en répondant à leurs questions et en offrant des formations. »

Fonds locaux de solidarité FTQ proposent des programmes de formation offerts à tous les professionnels du développement économique local œuvrant dans les MRC gestionnaires d'un FLS. En plus de neuf formations qui s'adressent aux professionnels, il y a aussi 4 formations destinées aux membres qui siègent aux 86 comités d'investissement partout à travers le Québec.

Ces formations permettent d'acquérir, entre autres, des connaissances en analyse financière, en gestion de portefeuille et en gouvernance afin d'être en mesure d'analyser les dossiers sur plusieurs angles

et non seulement dans une perspective à court terme. Les formations offertes sont présentées dans le site de Fonds locaux de solidarité FTQ à l'adresse suivante : [fondslocaux.fondsftq.com/formations-evenements](https://fondslocaux.fondsftq.com/formations-evenements).

Fonds locaux de solidarité FTQ et la FQM souhaitent poursuivre sa croissance en implantant des FLS dans les MRC qui se privent toujours de ce précieux outil de développement, particulièrement dans une période où le soutien financier est prisé par les entreprises. Vingt-deux MRC n'ont pas encore mis en place de FLS. Rappelons qu'une mesure gouvernementale gérée par la FQM vient en aide aux MRC sans FLS en leur octroyant 100 000 \$ afin de les appuyer à créer leur fonds.

Depuis la création des FLS, 149 millions de dollars ont été investis dans 4 922 projets permettant la création ou le maintien de 42 600 emplois. Le portefeuille des FLS représente aujourd'hui un total de 32,9 millions de dollars investis dans 1 448 entreprises dont 60 % sont dans le secteur tertiaire, 35 % dans le secteur manufacturier et 4 % dans le secteur primaire. ■

### PRIX PERFORMANCE LES LAURÉATS DEPUIS 2015

MRC de Mékinac | Lauréat 2016

MRC de La Côte-de-Beaupré | Lauréat 2017

MRC de Beauharnois-Salaberry | Lauréat 2018

PME MTL Centre-Est | Lauréat 2019

MRC des Laurentides | Lauréat 2020

**Mention spéciale à trois MRC qui se sont très bien démarquées au cours des dernières années :**

MRC des Basques | Finaliste 2018, 2019 et 2020

MRC de Brome-Missisquoi | Finaliste 2017 et 2018

MRC de l'Érable | Finaliste 2020

Direction générale

**Le conseil doit prendre une décision concernant le . Disponible?**

Votre avocate chez Bélanger Sauvé

**Toujours disponible pour nos clients**

Direction générale



**BélangerSauvé, avec vous depuis 1967**



M<sup>e</sup> Olivier Trudel, avocat  
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

# AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Le 24 août 2020, la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (ci-après « la Commission »)<sup>1</sup> a rendu une ordonnance d'exclusion d'une zone agricole d'une superficie approximative de 10,59 hectares, permettant ainsi à la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (ci-après « la Municipalité ») l'agrandissement de son parc industriel.

La Municipalité faisait face à un enjeu de taille, soit la présence de milieux humides sur la majorité du secteur observé qui en fait « un milieu sensible dont la valeur écologique est jugée bonne<sup>2</sup> », raison pour laquelle la Commission n'a pas donné suite à la demande initiale pour une superficie de 20,06 hectares.

Cette décision soulève deux questions de droit d'intérêt général pour les municipalités qui sont appelées à présenter une demande d'agrandissement de leur périmètre urbain :

1. Est-ce que la Commission a le pouvoir de rendre des décisions conditionnelles à l'obtention d'une attestation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « le MDDELCC ») à l'effet que le projet ne donnera pas lieu à une compensation pour la perte de milieux humides au moyen de travaux sur des milieux humides en zone agricole?
2. Considérant que la Commission doit assurer la pérennité du territoire agricole, comment peut-elle concilier le régime de protection des milieux humides et hydriques tout en appliquant les critères d'évaluation prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)?

Aux fins de compréhension, précisons d'abord que le 9 février 2018, la Commission émet une orientation préliminaire et mentionne qu'elle entend autoriser, sous certaines conditions, l'exclusion partielle du terrain visé. Un procès-verbal est dressé le 18 mai 2018 indiquant que la Commission accorde 6 mois à la Municipalité pour obtenir confirmation officielle écrite du MDDELCC (aujourd'hui le MELCC) à l'effet que la perte des milieux humides et hydriques qu'engendre la réalisation du projet ne sera accompagnée d'aucune compensation au moyen de travaux sur des milieux humides en zone agricole. À défaut pour elle de produire cette attestation, la demande d'exclusion sera refusée sur la base des articles 12 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*<sup>3</sup>.

Après plusieurs démarches, la Municipalité constate qu'il lui sera impossible de répondre à cette exigence. Les représentants du MDDELCC considèrent quant à eux ne pas être liés par cette exigence et ne donnent pas suite à la demande.

Considérant cela, il est proposé que celle-ci dépose la prévision des mesures compensatoires prévue au certificat d'autorisation, un représentant du MDDELCC ayant confirmé qu'il est possible d'effectuer compensation dans un secteur avec un milieu humide de qualité, situé à l'extérieur de la zone agricole.

À la première question, la Commission arrive finalement à la conclusion qu'eu égard aux différentes démarches et discussion entre les divers intervenants, et considérant l'article 10 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*<sup>4</sup>, la Municipalité devra produire, dans les 24 mois de l'autorisation d'exclusion, une confirmation écrite du MDDELCC à l'effet que la perte des milieux humides et hydriques qu'engendre la réalisation du projet ne sera accompagnée d'aucune compensation en superficie en zone agricole. À défaut de se faire, l'autorisation deviendra inopérante et sans effet.

Quant à la seconde question soulevée, la Municipalité a démontré qu'elle est proactive dans le développement de son parc industriel et que le besoin d'espace est réel. Elle a d'ailleurs fait l'exercice de recherche de sites alternatifs tant dans les zones agricoles que non agricoles. Or, la zone agricole occupe 97,5 % de l'ensemble de son territoire. Afin de répondre aux inquiétudes de la Commission, la Municipalité s'engage à préserver un espace vert dans le parc industriel en conservant les milieux humides aux abords du ruisseau.

La Commission décide ainsi de faire droit partiellement à la demande d'exclusion afin de respecter les objectifs prévus à l'article 62 de la LPTAA. Cette dernière prend notamment en considération le besoin d'agrandissement et la proximité des installations principales des entreprises présentes dans le parc industriel. Elle est d'avis que l'exclusion recherchée répond à un besoin et à un objectif de développement. Également, ayant pris soin d'analyser la disponibilité d'espaces appropriées hors de la zone agricole, en conformité avec l'article 65.1 de la

**[...] la Municipalité devra produire, dans les 24 mois de l'autorisation d'exclusion, une confirmation écrite du MDDELCC à l'effet que la perte des milieux humides et hydriques qu'engendre la réalisation du projet ne sera accompagnée d'aucune compensation en superficie en zone agricole. À défaut de se faire, l'autorisation deviendra inopérante et sans effet.**

LPTAA, elle estime qu'une telle autorisation partielle n'aurait pas pour effet d'entraîner des contraintes additionnelles significatives et qu'elle représente le site de moindre impact pour l'agriculture.

La présente affaire est un autre exemple de dossiers pour lesquels le comité du Fonds de défense des intérêts des municipalités s'est prononcé et a versé une aide financière.

Une fois de plus, nous vous encourageons à nous contacter et à utiliser votre Fonds de défense

pour mettre de l'avant vos intérêts lorsqu'une affaire soulève une question juridique d'intérêt général et au sujet de laquelle il n'existe pas de jurisprudence bien établie. ■

<sup>1</sup> 2020 CanLII 60751 (QC CPTAQ)

<sup>2</sup> Ibid. [2]

<sup>3</sup> RLRQ c. P-41.1

<sup>4</sup> RLRQ c. Q-2, r. 9.1

## L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**  
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**  
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**  
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**  
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

**300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS**



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web  
[www.ancai.com/courtage/12](http://www.ancai.com/courtage/12)  
**418-623-7923**



**SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**  
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Mayssa Rifai  
Directrice, souscription  
La Mutuelle des municipalités du Québec

# LES MYTHES SUR L'ASSURANCE DÉMYSTIFIÉS

Le monde de l'assurance est pour beaucoup d'entre nous un univers complexe et parfois même impénétrable. Les contrats d'assurance sont longs et les termes souvent compliqués, ce qui favorise les idées préconçues concernant les intentions de l'assureur et les garanties offertes. C'est pourquoi il est important de démystifier certains éléments qui peuvent porter à confusion et mener à des couvertures incomplètes, ce qui peut avoir des conséquences importantes tant pour l'assuré que pour l'assureur.

Selon une enquête de YouGov, les consommateurs considèrent que la terminologie et les informations liées à l'assurance sont les plus difficiles à comprendre par rapport à d'autres secteurs, y compris le secteur bancaire<sup>1</sup>. Or, en matière d'assurance, il est essentiel de pouvoir se fier à des faits clairs et prouvés pour ne pas se laisser influencer par des croyances populaires, aussi répandues soient-elles.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) souhaite favoriser une meilleure compréhension du domaine de l'assurance de dommages pour ses membres, c'est d'ailleurs pourquoi le libellé de son contrat La Municipale<sup>MD</sup> est rédigé en langage simple et accessible. Dans cette optique, voici quelques idées préconçues persistantes sur l'assurance qui ont avantage à être démystifiées.

## 1) Les catastrophes naturelles, comme les feux de forêt en Australie et les inondations en Alberta, n'ont un impact que sur les régions directement touchées

**FAITS :** Les catastrophes naturelles ont un impact direct dans les zones où elles se produisent, mais ont également un effet indirect indéniable

ailleurs dans le monde en raison du [marché de la réassurance](#). En effet, les compagnies d'assurance, comme la MMQ, transfèrent une partie de leurs risques à des réassureurs pour leur permettre de couvrir les pertes inhabituellement importantes.

Or, les sociétés de réassurance opèrent dans le monde entier et sont généralement celles qui indemnisent les assurés en cas de catastrophe majeure. On observe depuis plusieurs années une forte hausse des coûts de réassurance à l'échelle mondiale, et en retour, une augmentation des frais pour les assureurs locaux<sup>2</sup>.

Donc, bien que les facteurs les plus importants affectant les primes d'assurance soient des facteurs de risque locaux, tels que les risques liés à la géographie, le coût de reconstruction et l'historique de réclamations, les événements météorologiques extrêmes qui affectent la planète ont également une grande influence sur ces primes.

## 2) Les compagnies d'assurance font fortune grâce aux primes

**FAITS :** Selon le Bureau d'assurance du Canada, pour chaque dollar perçu par les compagnies d'assurance, 55 ¢ reviennent aux assurés pour payer les sinistres, 21 ¢ sont utilisés pour payer les dépenses d'exploitation et 16 ¢ profitent aux collectivités sous forme d'impôts. Les assureurs gardent 8 ¢ à titre de profit<sup>3</sup>.

La rentabilité technique des assureurs est souvent difficile à atteindre et est fragilisée par les hausses significatives du nombre de réclamations et par les coûts de réassurance. Le marché d'assurance peut donc être soumis à de fortes variations de taux.

La MMQ, grâce à sa structure mutualiste, ses programmes de prévention et ses saines pratiques de gestion, parvient à protéger ses membres contre ces chocs tarifaires.

### 3) Il n'est pas nécessaire de déclarer les plus petits dommages

**FAITS :** Un sinistre qui semble minime au départ peut s'aggraver avec le temps, d'où l'importance de signifier celui-ci à votre assureur immédiatement pour une prise en charge efficace. La déclaration et la minimisation des sinistres font partie des obligations légales d'un assuré.

De plus, aviser votre assureur de tous vos sinistres lui permettra de mieux comprendre vos risques municipaux potentiels. Il pourra ainsi vous conseiller adéquatement dans la prévention de ceux-ci, faire évoluer votre couverture selon vos besoins réels et vous fournir un meilleur accompagnement dans la gestion de vos risques. En cas de poursuite, vous aurez aussi un dossier de défense complet qui vous permettra d'obtenir une conclusion satisfaisante.

### 4) Mieux vaut choisir une petite franchise pour réduire les coûts en cas de sinistre

**FAITS :** Déterminer la franchise adaptée à ses besoins peut non seulement éviter des maux de tête au moment du règlement d'un sinistre, mais peut aussi s'avérer moins coûteux. Comme la franchise influence le prix de l'assurance et la couverture en cas de sinistre, il est important d'évaluer ses besoins avec attention.

Une franchise plus élevée signifie une prime plus basse puisque l'assureur sera moins sollicité pour le règlement de petites réclamations plus fréquentes. Ainsi, un bon exercice est de comparer, pour une même garantie, les primes en fonction des différentes franchises disponibles.

De plus, certains assureurs, comme la MMQ, offrent des ristournes basées notamment sur la sinistralité. Ainsi, une organisation qui a une bonne expérience de pertes pourrait tirer profit d'une plus grande ristourne. D'où l'intérêt de protéger son expérience de pertes par l'application de franchises plus élevées.

Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre les sinistres pouvant être assumés par votre organisation, et les sinistres devant être transférés à votre assureur.

**La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) souhaite favoriser une meilleure compréhension du domaine de l'assurance de dommages pour ses membres, c'est d'ailleurs pourquoi le libellé de son contrat La MunicipaleMD est rédigé en langage simple et accessible. Dans cette optique, voici quelques idées préconçues persistantes sur l'assurance qui ont avantage à être démystifiées.**

### 5) Il est préférable de gonfler la réclamation puisque les compagnies d'assurance offrent toujours des indemnités moindres que ce qui est nécessaire

**FAITS :** Gonfler une réclamation d'assurance est un crime. Les assureurs paient les indemnités en fonction de la valeur des pertes et des conditions de la police, des niveaux de couverture, des franchises et d'autres facteurs. Votre expert peut examiner vos reçus et autres détails pour vous assurer de recevoir une valeur et un service appropriés. Le crime d'assurance augmente les coûts des réclamations des assureurs et, en fin de compte, coûte à tout le monde sous la forme d'une augmentation des primes.

Les experts en sinistre de la MMQ ont le mandat d'interpréter le contrat d'assurance avec l'objectif d'offrir le règlement le plus avantageux possible pour ses membres. Il s'agit d'une philosophie de règlement des sinistres unique dans le monde de l'assurance québécois, permettant aux membres de bénéficier de la meilleure couverture possible aux meilleurs coûts. Il n'y a donc aucune raison valable de gonfler le montant d'une réclamation.

Les compagnies d'assurance doivent mettre en place des mesures d'adaptation aux changements pour assurer la pérennité des services et pour préserver l'accès à de l'assurance de dommages à un prix raisonnable.

L'assurance de dommages est un domaine complexe que les trois quarts des Québécois avouent avoir de la difficulté à comprendre<sup>4</sup>. Les mythes et les légendes n'ont pas leur place dans la planification financière de votre municipalité. Les courtiers du réseau MMQ, présents sur tout le territoire de la province, sont à même de

répondre à toutes les questions relatives à votre couverture, ils peuvent vous aider à démêler le vrai du faux et vous conseiller sur les protections adaptées à vos besoins.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter votre [courtier assigné](#) et à visiter le site Web de la MMQ à [mutuellemmq.com](http://mutuellemmq.com). ■

<sup>1</sup> RightSure Insurance Group, [Twelve Insurance Myths You Can't Afford to Believe](#)

<sup>2</sup> Portail de l'assurance, [Catastrophes naturelles : les sinistres secondaires sont les plus dommageables](#)

<sup>3</sup> Insurance Bureau of Canada, [Insurance Myths](#)

<sup>4</sup> Protégez-vous, [Les mythes en assurance de dommages](#)



**Philippe Couette**  
Conseiller en gestion des risques SST  
FQM Prévention/Médical Services-Conseils-SST

# LA MUTUELLE DE PRÉVENTION : UN CHOIX STRATÉGIQUE POUR LE MONDE MUNICIPAL

Les mutuelles de prévention existent depuis plus de 20 ans déjà. Vous avez probablement déjà entendu parler de ce produit lancé par la CNESST un jour ou l'autre mais, avez-vous déjà pris le temps d'analyser la possibilité d'en devenir membre?

Pour vous faire une idée plus juste, rappelons qu'une mutuelle de prévention, c'est un regroupement d'employeurs unis pour favoriser la prise en charge de la prévention au sein des milieux de travail afin de diminuer les risques de lésions professionnelles mais également les coûts reliés à celles-ci.

Par le fait même, la prévention amène une réduction de l'absentéisme chez les employés par la diminution des accidents de travail, élément qui est non-négligeable en ces temps de pénurie de main-d'œuvre.

Après quelques années de participation à une mutuelle de prévention, en plus d'avoir pu bénéficier d'un ensemble de services relatifs à la santé et la sécurité du travail, les employeurs verront leurs cotisations CNESST refléter l'effort collectif de tous les membres à l'égard de la prévention et de la saine gestion de l'ensemble des dossiers de lésions professionnelles. Ainsi, les cotisations ne seront plus tributaires du dossier SST individuel mais bien du dossier SST collectif de la mutuelle de prévention.

Il existe actuellement un peu plus d'une centaine de mutuelles de prévention et la composition de celles-ci varie d'un gestionnaire à un autre. Certaines accueillent un nombre plus ou moins élevé de membres, de secteurs similaires ou d'activités complètement différentes alors que d'autres ont des critères très spécifiques basés notamment sur la performance individuelle des membres ou même sur la prise en charge de la prévention. Chaque gestionnaire a le loisir d'établir les propres règles d'admission à sa mutuelle en autant qu'il se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à la gestion administrative nécessaire auprès de la CNESST.

Les gestionnaires de mutuelles de prévention offrent généralement plusieurs services qui viennent se greffer à l'adhésion des membres. En effet, on retrouve entre autres la gestion des lésions professionnelles, la gestion de la prévention, la gestion de la tarification de même que la formation des membres. L'accompagnement fait auprès des employeurs dans ces divers services peut aussi varier grandement d'une mutuelle à une autre ou d'un gestionnaire à un autre.

Certaines mutuelles sont dites associatives, en ce sens qu'elles accueillent les membres provenant d'un même secteur d'activités ou d'une association commune. Elles sont donc spécialisées dans toutes les sphères de la santé et de la sécurité au travail touchant les éléments communs à tous ses membres.

C'est d'ailleurs le cas de la mutuelle FQM-Prévention qui existe depuis de nombreuses années. Comme son nom l'indique, cette mutuelle est composée des membres de la FQM. Elle regroupe donc des municipalités, MRC et régies intermunicipales. Cette mutuelle de prévention a donc comme objectif premier de supporter ses membres dans les enjeux parfois complexes de la santé et la sécurité du travail.

La mutuelle FQM-Prévention vient effectivement épauler ses membres dans tous les aspects de la SST dont la gestion de la prévention. Comme ils visitent l'ensemble des membres de la mutuelle et qu'ils ont développé une expertise spécifique au monde municipal, les conseillers en prévention ont donc l'habitude de donner des services conseils et des recommandations personnalisées

sur les enjeux entourant le monde municipal. Ils apportent aussi un précieux soutien aux membres notamment lors de la réalisation de certaines tâches spécifiques comme les travaux d'excavation, les travaux en hauteur, les travaux de maintenance sur la flotte de véhicules municipaux, le traitement des eaux ou même concernant les travaux à proximité des voies publiques par exemple. Ils assistent également l'ensemble des membres dans la mise en place du programme de prévention obligatoire pour ce secteur d'activité. Comme les équipes municipales sont bien souvent de petite taille, l'apport des conseillers en prévention devient vite indispensable. Les actions posées en prévention des accidents permettent réellement de faire la différence et elles seront d'autant plus importantes lorsque le projet de loi 59 sera adopté par le gouvernement du Québec.

À cet effet, vous avez peut-être entendu parler dans les derniers mois du projet de loi du ministre Boulet qui présente une refonte du régime de santé et de sécurité du travail. Celui-ci propose, entre autres, de nombreux amendements à la

Loi sur la santé et la sécurité du travail dans sa forme actuelle. Bien que celui-ci ait fait l'objet de discussions et de modifications au cours du processus législatif, les employeurs devront néanmoins en faire plus en matière de prévention. Le monde municipal n'y échappant pas, il importe de bien s'entourer dès maintenant pour prendre les mesures nécessaires afin de protéger adéquatement les travailleurs et, du même coup, s'assurer de respecter la loi.

Pour l'année 2021, un peu plus de 28 300 employeurs du Québec ont choisi de faire partie de l'une ou l'autre des mutuelles de prévention. Si vous souhaitez vous joindre à ce nombre déjà important pour l'année 2022, vous devez manifester votre intérêt auprès d'un gestionnaire avant le 30 septembre prochain, date maximale à laquelle la CNESST doit connaître votre intention pour la prochaine année.

La mutuelle FQM-Prévention est là pour vous aider à répondre à vos importantes obligations en matière de santé et de sécurité au travail. En plus

de services spécialisés en prévention des risques, vous bénéficierez également de l'assistance de professionnels au niveau de la gestion des lésions professionnelles et de la tarification de même que d'un éventail de formations en ligne. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour joindre les rangs de la mutuelle de prévention comme de nombreux membres de la FQM l'ont fait.

<https://www.fqm.ca/services/mutuelle-fqm-prevention-en-sante-et-securite-au-travail/> ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE  
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**50** ans



Anne-Charlotte Carignan  
Stagiaire en droit  
DHC Avocats

# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 : UN VOTE « À DISTANCE »?

Au printemps dernier, la province de Terre-Neuve-et-Labrador marquait l'histoire du Canada, en devenant la première province à avoir organisé des élections entièrement à distance. En raison de la pandémie de la COVID-19, seul le vote par correspondance fut permis<sup>1</sup>. Alors que les élections municipales approchent à grands pas au Québec, de nombreuses personnes se questionnent sur le déroulement de ces élections « au temps du coronavirus ».

Plusieurs personnes s'attendent à ce que le vote par correspondance (ou « vote postal ») occupe une plus grande place lors des élections de cet automne. En effet, tant aux États-Unis qu'au Canada, la tendance semble le confirmer. Le vote postal amène toutefois diverses préoccupations. Nous nous rappelons notamment la polémique entourant le vote par correspondance chez nos voisins du Sud : certains prônaient un plus grand accès au vote postal, alors que d'autres dénonçaient une possible fraude électorale. Il reste que le vote par correspondance ne date pas d'hier. En 2001, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly était la première municipalité au Québec à essayer le vote par la poste lors d'élections municipales<sup>2</sup>. Depuis 2009, plusieurs municipalités ont également adopté des résolutions à chaque élection, afin de le permettre.

Des chercheurs se sont questionnés quant à l'impact de cette technique de vote sur notre système électoral, notamment quant à son effet sur le taux de participation des citoyens aux élections. Comme expliqué précédemment, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a eu une élection historique en raison de ses élections à distance, mais également en raison de son taux

de participation particulièrement bas. En effet, ce taux est passé de 60,7%, en 2019<sup>3</sup>, à 48%, en 2021, selon des calculs préliminaires<sup>4</sup>. Ces résultats, assez choquants, ne seraient toutefois pas si inattendus. Selon un recensement d'études concernant le taux de participation aux élections, effectué par le professeur Dominic Duval, bien que le vote par correspondance devrait théoriquement augmenter le taux de participation aux élections, la réalité canadienne est tout autre. Lorsqu'une nouvelle technique de vote est introduite, c'est souvent un moyen utilisé pour pallier un faible taux de participation, à la base. Cela expliquerait donc pourquoi le taux de participation aux élections au Canada tend à chuter, peu importe le palier gouvernemental, et ce, malgré l'introduction de nouvelles techniques de vote, tels le vote par anticipation et le vote à domicile<sup>5</sup>. D'autres facteurs entrent bien évidemment en compte dans le cas des élections de Terre-Neuve-et-Labrador, telles la lenteur du service postal et la difficulté d'accès aux services de télécommunications pour certains électeurs<sup>6</sup>.

Sachant cela, les Québécois peuvent-ils s'attendre à pouvoir voter par la poste aux prochaines élections? Certains le pourront, mais la très grande majorité des électeurs devra se présenter, en personne, aux bureaux de vote. En mars 2021, le gouvernement a adopté le Projet de loi 85, soit la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*<sup>7</sup>. Cette loi vise à assurer des élections sécuritaires, tout en respectant l'intégrité du vote des électeurs. Principalement, elle élargit l'accès au vote par correspondance. Ainsi, les personnes suivantes, qui normalement avaient accès à un bureau de vote itinérant<sup>8</sup>, pourront plutôt voter par correspondance :

- Personnes domiciliées dans une résidence pour aînés;
- Personnes domiciliées dans un centre d'hébergement de soins de longue durée;
- Personnes domiciliées dans un centre hospitalier ou d'accueil.

Les proches aidants ayant le même domicile que les personnes ci-dessus, les personnes ayant reçu comme ordre ou recommandation de la Santé publique de s'isoler en raison de la COVID-19 et les personnes de 70 ans et plus pourront également voter par correspondance. Dans ce dernier cas, la municipalité devra avoir adopté une résolution à cet effet au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette Loi apporte donc de grands changements à la façon usuelle de voter. Avant, seules les personnes non domiciliées d'une municipalité pouvaient voter par correspondance en faisant la demande par écrit, et seulement si leur municipalité le permettait<sup>9</sup>. Par exemple, une personne ayant un chalet dans la Municipalité de Sainte-Annes-Lacs pouvait, aux élections de 2017, voter par correspondance. De plus, la nouvelle Loi rallonge la période électorale d'une semaine, afin de permettre au personnel électoral de traiter davantage de votes postaux, et permet notamment au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) de réglementer d'autres aspects des élections.

Par ailleurs, l'organisation et le financement politique se feront cette année à distance, le plus possible. Ainsi, divers formulaires, dont la demande de réservation de nom et la demande d'autorisation du parti, pourront être échangés par courriel avec le personnel électoral, le nombre de signatures requises sera réduit et les contributions politiques pourront être reçues par virement de fonds<sup>10</sup>.

En conclusion, malgré des élections inhabituelles à prévoir cet automne, l'élargissement de l'accès à de nouvelles techniques de vote s'avère fort intéressant. Le vote par internet fait également jaser, alors qu'une étude a été déposée par Élections Québec pour possiblement l'intégrer lors de futures élections provinciales<sup>11</sup>. ■

<sup>1</sup> Karl Salgo, «Newfoundland and Labrador's mail-in election is a Canadian first», iPolitics, 23 février 2021, URL : <https://ipolitics.ca/2021/02/23/newfoundland-and-labradors-mail-in-election-is-a-canadian-first/> (consulté le 15 avril 2021).

<sup>2</sup> Jean Héту et Yvon Duplessis, Droit municipal : Principes généraux et contentieux, CCH, en ligne, par. 3.100 (consulté le 15 avril 2021).

<sup>3</sup> Elections Newfoundland and Labrador, «2019 Provincial General Election

Report», p. 5, URL : <https://www.elections.gov.nl.ca/elections/resources/pdf/electionreports/genelections/Gereport2019.pdf> (consulté le 15 avril 2021).

<sup>4</sup> Sarah Smellie, «Liberals under Andrew Furey win slim majority in Newfoundland and Labrador election», The Canadian Press, 27 mars 2021, URL : <https://www.ctvnews.ca/canada/liberals-under-andrew-furey-win-slim-majority-in-newfoundland-and-labrador-election-1.5364910> (consulté le 15 avril 2021).

<sup>5</sup> Dominic Duval, «Études électorales : Recension des écrits sur la participation électorale», 2005, p. 96, URL : <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6350.10-vf.pdf> (consulté le 15 avril 2021).

<sup>6</sup> La Presse Canadienne, «Le scrutin par correspondance à Terre-Neuve-et-Labrador est-il discriminatoire?», 15 février 2021, l'actualité, URL : <https://lactualite.com/actualites/le-scrutin-par-correspondance-a-terre-neuve-et-labrador-est-il-discriminatoire/> (consulté le 15 avril 2021).

<sup>7</sup> L.Q. 2021, c. 8

<sup>8</sup> Un bureau de vote itinérant est lorsqu'un membre du personnel électoral se déplace afin de permettre à une personne qui ne peut pas se déplacer et qui est hébergée dans une installation du ministère de la Santé et des Services sociaux de pouvoir voter de sa chambre ou de son appartement (Source : Élections Québec).

<sup>9</sup> Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, art. 582.1; Règlement sur le vote par correspondance, RLRQ, c. E-2.2, r.3.

<sup>10</sup> MAMH, «Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale», Tableau 2, à jour au 26 février 2021, p.30 et ss., URL : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications-adm/documents/COVID-19/GUI\\_ProtocoleSanitaireElectionMun\\_VF20200828.pdf?1600445698](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications-adm/documents/COVID-19/GUI_ProtocoleSanitaireElectionMun_VF20200828.pdf?1600445698) (consulté le 15 avril 2021).

<sup>11</sup> Élections Québec, «Vote par internet : dépôt d'une étude et demande d'un mandat pour poursuivre les travaux», 11 juin 2020, URL : <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=6443> (consulté le 15 avril 2021).

# Pour vos Serpuariens<sup>MD</sup> : c'est au point !



Rejoignez-vous au programme québécois de recyclage des produits électroniques dès aujourd'hui !

**Communiquez avec nous :**  
[info@recyclerMESelectroniques.ca](mailto:info@recyclerMESelectroniques.ca)

**RECYCLER**  
MES  
**ÉLECTRONIQUES** 

Programme géré par l'ARPE-Québec

[recyclerMESelectroniques.ca/qc](https://recyclerMESelectroniques.ca/qc)



# FORMATION MUNICIPALE

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici toutes les dates à venir.

## CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

- Les rôles et responsabilités des élus-es  
9 et 10 juin 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- Maîtrisez vos dossiers municipaux  
3 et 4 juin 2021 de 13 h à 16 h

## DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR-TRICE MUNICIPAL-E

- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale  
2 juin 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- La participation publique : au-delà du référendum  
5 juin 2021 de 9 h 30 à 12 h
- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC  
3 et 4 juin 2021 de 9 h à 12 h
- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels  
12 juin 2021 de 9 h à 12 h
- MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale  
5 juin 2021 de 13 h à 16 h

## DIPLÔME EN LEADERSHIP

- Travail d'équipe  
18 juin 2021 de 9 h à 16 h
- Certification Ceinture jaune en Lean Six Sigma  
9 et 10 juin 2021 de 8 h 30 à 16 h

## COURS EN AUTOAPPRENTISSAGE

- Le comportement éthique

### 2 nouveautés

- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal, pour outiller les élus-es et gestionnaires afin qu'ils puissent poser des actions efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement.
- Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés, s'adresse aux employés et vise à identifier ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et les moyens pour s'impliquer au quotidien dans la prévention.

## CONFÉRENCES WEB

- **Le jeudi 3 juin 2021, à 14 h**  
Municipalité en année électorale : ce que l'administration doit savoir pour bien appuyer son président d'élection
- **Le mardi 8 juin 2021, à 9 h**  
Nouveautés en urbanisme : les modifications à la LAU apportées par les PL 67 et PL 69 (webinaire)
- **Le mercredi 9 juin 2021, à 14 h**  
PL 59 changements à l'horizon quant aux obligations SST?
- **Le jeudi 10 juin 2021, à 14 h**  
Médias sociaux : balises juridiques et protection de la réputation
- **Le jeudi 17 juin 2021, à 14 h**  
Élections municipales : recruter et accompagner les candidates
- **Le mardi 31 août 2021, à 12 h 15**  
Midi-causerie en relations du travail

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

**Important :** le code promotionnel a changé le 1<sup>er</sup> juin 2021; il a été transmis par courriel aux membres de la FQM.

## LES COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. En prévision des élections, réservez dès à présent le cours obligatoire sur « Le comportement éthique ». Pour en savoir plus, communiquez avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).



[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)



1 866 951-3343

# LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

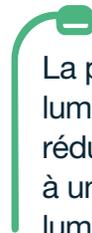
## Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels\* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à  
**70 %**  
d'économie  
d'énergie  
grâce au  
DEL.



Le DEL  
possède  
une durée  
de vie de  
25 ans.



La pollution  
lumineuse est  
réduite grâce  
à un faisceau  
lumineux  
mieux orienté.



SGIE:  
réseau sans  
fil évolutif  
déployé  
sur tout le  
territoire.

Visitez [lumieresurlequebec.ca](http://lumieresurlequebec.ca)



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



### CONTACTEZ-NOUS

Marc-André Lehoux  
Chargé d'affaires  
514 848-9199  
[lehouxma@energere.com](mailto:lehouxma@energere.com)

\* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.

# L'efficacité énergétique, c'est payant à tous points de vue.



**Le programme Solutions efficaces est maintenant plus avantageux.**  
Profitez d'appuis financiers bonifiés pouvant couvrir jusqu'à 75% des  
coûts admissibles de votre projet.

[www.hydroquebec.com/solutionsefficates](http://www.hydroquebec.com/solutionsefficates)

